This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

15/-

TAYLOR · INSTITUTION

DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA

Vet. Fr. II A. 364

15' —

131

E DIVERSES FLEURS EN EST FAIT LE MIEL

Joseph Mazzini Wheeler.

MÉLANGES HISTORIQUES

Recueillis & commentez

PAR MONSIEUR * * *.

A AMSTERDAM,

Chez CHARLES MICHEL LE CENE, Marchand Libraire.

M. DCC. XVIII.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
2 JUN 1959
OF OXFORD
LIBRARY

AU LECTEUR.

IL y a certains Ouvrages, qui n'ont nullement besoin de Preface, le Titre indique ce qu'ils contiennent; ces Memoires sont de ce genre. On verra d'abord, que ce sont des Mélanges d'Histoire, sur lesquels on a fait des réflexions. Il y a long-temps, que l'on s'accommode de ces compilations raisonnées. En

effet, elles ſont amuſantes, elles inſtruiſent ſans fatiguer, elles font reſſouvenir de mille petites choſes qu'on avoit oubliées, elles donnent des ouvertures qui font plaiſir. Je ſuis certain, que c'eſt principalement par les Commentaires que Mr. Bayle a faits dans ſon Dictionnaire, que ce Livre eſt ſi bien goûté. Il ſeroit à ſouhaiter, que ceux qui ramaſſent des faits d'Hiſtoire, & qui les acompagnent de Remarques, euſſent le goût & le tour de cet Auteur. C'eſt ce qu'on ne doit point attendre de moi, ni peut-être même de long-temps, de ceux qui travailleront à de ſembla-

bles

bles Recueils ; il se trouve rarement des hommes du caractere de Mr. Bayle. Cette consideration a failli à me rebuter. Cependant, après avoir balancé quelque temps, je donne ces Mélanges au Public, me persuadant qu'on les lira à cause de leur varieté, ou du moins à cause de leur brieveté :

Nostra leges quisquis fueris brevitatis amator.

MÉLANGES HISTORIQUES.

I.

L'An 1479. il se passa dans le Palais Episcopal de Benedict de Montferrand, Evêque de Lausane, une scene assez plaisante. Cette année-là, comme le Diocese de Lausane étoit fort incommodé des chenilles, qui gâtoient tous les fruits de la terre, (a) on les cita solemnellement à la Cour Episcopale, pour y rendre compte du dégât qu'elles faisoient. On leur fit leur procès en forme: & afin que rien ne manquât au procès, on leur donna un Avocat, qui plaida leur cause. *Après le Plaidoyé*, dit Mr. Ruchat, *l'Evêque Benedict de Mont-*

(a) *Voyez l'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique du Païs de Vaud, par A. Ruchat, pag.* 87.

ferrand seant sur son Tribunal, prononça gravement sentence d'Anathême & d'Excommunication contre ces Insectes.

Un Prêtre de l'Oratoire, qui écrivit, il y a quelques années, à l'ocasion de la Baguette Divinatoire, (b) cite, après le P. Theophile Raynaud, (c) plusieurs Sentences de cette nature renduës au XV. siécle par les Officiaux de Lion, de Mâcon, & d'Autun. Il en raporte même une toute au long prononcée par Jean Milon, Official de Troyes en 1516. qui déclare maudites & anathematisées toutes les petites bêtes qui gâtoient le terroir, si dans six jours elles n'en sortoient, ou ne cessoient de faire mal. *Le P. Theophile Raynaud ne manque pas*, dit le P. Le Brun, *de montrer que c'est un abus; c'étoit sans doute*, ajoûte-t-il, *une superstion évidente, si l'effet arrivoit, comme c'étoit une folie visible s'il n'arrivoit pas.*

Je ne trouve nullement étranges ces sortes d'Excommunications, vu le pouvoir que s'attribuent les Ecclesiastiques dans l'Eglise Romaine; car à certains égards ils croyent leur puissance aussi grande que celle des Apôtres; il n'y a que la maniére d'excommunier qui choque. Benedict de Montferrand, pour ne parler que de ce Prélat, pouvoit bien par son Autorité Episcopale ana-

(b) *Le P. Le Brun*, Histoire Critique des Pratiques superstitieuses, qui ont seduit les peuples, & embarrassé les Savans.

(c) *Dans son Traité des Monitoires & des Excommunications.*

anathematiser les chenilles qui ravageoient le territoire de Lausane, ou leur ordonner de mettre fin à leurs ravages, comme le fit S. Antoine de Padouë, lors qu'il imposa silence à des grenouilles, qui étoient autour de son Cloître, & qui l'empêchoient de prier Dieu, ou de mediter. Mais de faire un procès en forme à ces animaux, c'est ce qu'il y a de singulier. Mr. Ruchat, qui promet une Histoire complete des Eglises du Païs de Vaud, pourroit bien nous donner alors le Plaidoyé de l'Avocat qui soûtint la cause des chenilles; ce seroit un joli morceau d'Histoire. En attendant, je copierai ce que dit un habile Journaliste, qui a fait l'Extrait du Livre du P. Le Brun, (d) où ce Prêtre de l'Oratoire, de même que Mr. Ruchat, nous apprend (e) que lors qu'on excommunioit les petites bêtes qui gâtoient les fruits de la terre, on avoit quelquefois assez de condescendance pour faire plaider juridiquement la cause des habitans & des bêtes par des Avocats; qui devoient exposer les raisons des deux parties, avant qu'on prononçât la sentence. *Apparemment*, dit Mr. Bernard, *que l'Avocat des bêtes ne manquoit pas de representer, que Dieu, qui leur avoit donné la vie, devoit avoit pourvu en même temps par sa providence à ce qui étoit nécessaire à leur entretien, que ce seroit une brê-*

(d) *Voyez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Juillet 1702. page 63.*

(e) *Voyez l'Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses, page 348.*

che dans le Systeme de la Providence, que de faire naître des bêtes sans les pourvoir en même temps d'alimens; que la terre où elles se trouvoient étoit leur patrie de même que celle des hommes; que si ceux-ci en souffroient, ils devoient regarder le mal qui leur en arrivoit, comme une punition du Ciel, à laquelle il n'y avoit que des enfans rebelles qui voulussent se soustraire. Ces Avocats, ajoûte le Journaliste, *pouvoient encore se plaindre de l'incompetance des Juges; ils devoient representer, que les hommes étoient Juges & Parties dans la même cause; qu'afin que la sentence fût juridique, il faudroit établir des Chambres mi-parties, où il y eût un nombre égal d'hommes & de bêtes, pour discuter les raisons, & prononcer une sentence définitive.* Mr. Bernard fait bien de l'honneur à ces Avocats de les faire si bien plaider. Des gens qui faisoient un si ridicule personnage n'étoient pas gens à raisonner si juste. Aussi soûtenoient-ils si mal la cause de ces pauvres bêtes, qu'elles perdoient toûjours leur procès, comme Mr. Bernard le remarque. J'ajoûte qu'elles ne s'en mettoient pas beaucoup en peine. C'est ce qu'on peut dire du moins des chenilles excommuniées & anathematisées par Benedict de Montferrand; car nous aprenons de Mr. Ruchat, *qu'elles ne laisserent pas de faire bien du mal.*

Je trouve, au reste, que l'Excommunication des chenilles & tels autres insectes étoit autrefois fort en vogue dans la Calabre. C'est Hiero-

Hierome de Châtillon, Avocat du Roi à Lion qui le remarque dans une lettre qu'il écrit (f) à Etienne du Tronchet. Cet Avocat choqué du titre d'Altesses, d'Excellences, de Gentillesses, & de Seigneuries, qui commençoient à s'introduire dans les lettres qu'on écrivoit aux Grands, s'exprime en ces termes. *Pourquoi ne poursuivons nous de bannir ces titres, ainsi que font les Piemontois l'armée des mouches & de grilets, quand ils saccagent leur campagne? Si je pensois*, continue-t-il, *qu'en cela on se pût aider des excommunimens, dont les Paysans Calabrois souloient user contre tant de petits animaux qui mangeoient leur bled en herbe, je dirois qu'on en dût obtenir un des plus fulminans qui se pourroit expédier.* Il y a apparence que les Païsans Calabrois achetoient ces excommunications.

Pour dire encore un mot de Benedict de Montferrand, ce Prélat tenoit beaucoup pour les Excommunications; & son Official, qui connoissoit son humeur, excommunioit pour des cas, où certainement l'Excommunication ne pouvoit pas avoir lieu, en voici un exemple; c'est encore Mr. Ruchat qui parle. *L'an* 1480. *les Etats du Pays de Vaud assemblez à Moudon se plaignirent à leur Souverain Philibert, Duc de Savoye, que l'on tiroit ses Sujets en cause par devant l'Official de Lausane pour des affaires purement*

 tem-

(f) *Voyez les Lettres Missives & Familieres d'Etienne du Tronchet, Lettre* XXIX.

temporelles, en particulier pour des dettes, & que les Créanciers, pour se faire payer, alloient prendre à Lausane des Sentences d'Excommunication contre leurs debiteurs. Autre trafic. *Le Duc*, ajoûte l'Historien, *le défendit séparement par un Edit donné à Chamberi le* 31. *Août.* Cette défense fut renouvellée l'an 1512.

II.

L'Evêque d'Orleans a cette prérogative, que le jour de sa premiere entrée il peut faire grace à tous les criminels qui se trouvent dans la Ville. Trois ou quatre mois avant que cette entrée se fasse, on envoye des affiches par tout; & excepté les criminels de Leze-Majesté, les Parricides, & ceux qui ont tué des Prêtres, il n'y a point de criminel qui ne puisse ce jour-là obtenir sa grace.

Mr. Moreri, en parlant d'Orleans, n'a dit qu'un mot de ce Privilége. Il est vrai qu'il en dit un peu plus dans l'Article de S. Aignan, mais ce qu'il dit n'éclaircit pas suffisamment le lecteur; j'en dirai davantage.

L'Evêque va d'abord loger dans un Couvent de Moines Blancs, appellé S. Hubert, où il est revêtu d'habits blancs; sa Crosse est aussi couverte d'un tafetas de la même couleur. Le lendemain il va dans l'Abbaye de S. Aignan, (a) qui est environnée de murailles,

(a) *Cette Abbaye, qui fut fondée par le Roi Robert, est appellée dans les vieux Auteurs, S. Aignan [illegible]*

railles, & qui a ses portes comme une ville. Le Chapitre, qui est composé de trente-un Chanoines, le va recevoir; & pour marque qu'il n'a point de jurisdiction sur cette Abbaye, on lui prend les deux mains, qu'on lui lie avec un ruban. Alors il est conduit au grand Autel de l'Eglise, & après avoir consenti aux prétentions du Chapitre on le delie, on le devêt de ses habits blancs, & on le revêt des habits Sacerdotaux. Ensuite de cela, il célebre la Messe, & promet au Chapitre sa protection. Du moment qu'il est hors de la porte de l'Eglise de cette Abbaye, il est receu comme en triomphe par le Clergé, & par tous les Ordres de la ville, porté sur une chaise ouverte. Autrefois c'étoient quatre Barons qui portoient eux-mêmes la chaise, aujourd'hui ce sont des Domestiques de ces Barons: mais ces Barons sont obligez de marcher tout joignant la chaise. Après diverses autres cérémonies, le Prélat est conduit à la Place où sont les criminels, qui s'étant d'abord rendus aux prisons de l'Officialité, & ayant été mis sur l'Ecrouë, ont la ville pour prison; le Prevôt s'y trouve aussi. La premiére chose que l'Evêque fait, c'est de demander ces criminels au Prevôt. Le Prevôt les refuse. D'abord on fait lire les Statuts, qui accordent aux Evêques d'Orleans cette prerogative. Cela étant fait, l'Evêque demande aux Criminels ce qu'ils desirent de lui. Ils crient alors par trois fois; *Misericorde*, & le Prélat répond; *Misericorde vous sera*

faite. Cela fini, ces criminels peuvent se retirer là où il leur plaît en toute sûreté. S. Aignan qui a été Evêque d'Orleans, accorda ce Privilége à ses successeurs. C'est ce que témoignent les paroles tirées de la quatriéme leçon que l'on chante encore dans l'Office de cet Evêque: *Cum solemniter Aurelianensis Civitatis mœnia Sanctus Anianus Episcopus institutus ingressus esset, petiit ab Agrippino, qui principalibus praerat militibus, ut omnes quos pro variis criminibus pœnalis carcer detinebat inclusos, obsui introitus gratiam redderet absolutos. Quod cum ille omnibus modis resistendo negaret, lapis magni ponderis ab alio resiluit, eique in verticem dedit. Diva percussione prostratus, & famulorum manibus ad domum propriam deportatus, agnovit quod idcirco lethalis plaga super eum descenderat, quia præstare noluerat quod vir Dei postulabat. Sed cum prædictus Pontifex eum charitate visitasset, mox ut manus propria ejus vulneribus vexillum crucis apposuit, à mortis eum interitu liberavit.*

III.

Il faut rendre justice à l'Amiral Bonnivet, Guillaume Gouffier, il étoit brave & habile, mais il manqua de conduite en tant d'occasions, que ceux qui savoient les fautes qu'il avoit faites, dirent, après qu'il eut été tué devant Pavie, *qu'il avoit été tué trop tard*

tard pour le bien de la France. (a) Cependant Joachim du Bellai, qui n'entroit point dans ces détails Politiques, ou, peut être, qui ne le connoissoit que par ses bons côtez, lui fit cette Epitaphe pompeuse.

La France & le Piemont & les Cieux & les Arts,
Les Soldats & le monde ont fait comme six parts
De ce grand Bonnivet: car une si grand' chose
Dedans un seul tombeau ne pouvoit être enclose.
La France en a le corps, qu'elle avoit élevé,
Le Piemont a le cœur qu'il avoit éprouvé,
Les Cieux en ont l'esprit, & les Arts la memoire,
Les Soldats le regret, & le monde la gloire.

(a) *Mezerai, Abregé Chronologique, Tome. IV. pag.* 531.

I V.

On reprochera toûjours aux Anglois la mort de Charles Premier, & cette mort tragique & inouïe fournira toûjours matiére à ceux qui se piquent de dire les choses avec esprit. On lit dans l'Histoire de Cromwel par Mr. Raguenet, une Epitaphe de ce Prince, qui finit de cette maniére:

Des marches du Couchant, jusqu'au rivage More,
Passant, arrête ici tes yeux;
Et puis lis, pleure, doute, admire, tremble, implore
La juste vangeance des Cieux.

Le Distique de Jacob Westerbaen n'est pas moins beau que cette Epitaphe.

Cur nullum genuit pro Rege Britannia Brutum,
Cum tot brutorum sit tamen illa ferax.

V.

Jaques Roi de la Grande Bretagne avoit pour Devise : *Bienheureux sont les pacifiques.* Cette Devise lui convenoit très-bien, il aima si passionnement la paix, qu'on ne put jamais lui persuader de prendre les armes contre l'Empereur Ferdinand II. qui avoit dépouillé l'Electeur Palatin, son gendre, de la Dignité Electorale, après l'avoir chassé de Bohème, où il avoit été couronné Roi. Aussi oza-t-on dire sous son Regne, en le comparant à Elisabeth, que cette Reine avoit été Roi, que pour lui il n'étoit que Reine, que la nature s'étoit méprise en les produisant l'un & l'autre.

Rex erat Elisabeth, sed nunc Regina Jacobus;
Error naturæ sic in utroque fuit.

Le

Le P. Frizon, qui en 1708. donna au public l'Histoire de la Vie du Cardinal Bellarmin, nous dit, que dès que ce Prince fut monté sur le Trône d'Ecosse, il fit entrevoir par sa conduite, qu'il seroit bon Catholique un jour. Il assure, qu'il entretenoit intelligence avec la Cour de Rome, où il avoit un Agent, qui sollicitoit de sa part pour avoir un Cardinal de la Nation Ecossoise. Il nous parle d'une lettre, qu'il écrivit à Bellarmin, dans laquelle il lui disoit, qu'il trouvoit plus de solidité dans un seul cahier de ses Controverses que dans tous les Volumes que les Ministres Ecossois avoient composez pour le combattre. Bellarmin ne pouvoit manquer de répondre à une lettre, qui donnoit de si grandes espérances de la Conversion du Monarque. Cette lettre, dit le P. Frizon, l'ébranla, mais trois ans après, étant monté sur le Trône d'Angleterre, plus timide Politique, qu'ennemi dans le fonds de la vraye Religion, il marcha sur les traces d'Elisabeth, & se porta pour Chef de l'Eglise Anglicane. Le Jésuite avance cela sans preuves, aussi a-t-il trouvé des incredules. En effet, quand on raporte des faits aussi singuliers que ceux là, il faut de bonnes citations, on n'est pas obligé de croire un Historien sur sa parole; on y a été trop souvent attrapé.

D'autres ont dit que Jaques I. avoit du panchant pour la Religion Romaine lors qu'il mourut. C'est ce que nous apprend l'Au-

l'Auteur de l'Abregé de l'Histoire d'Angleterre. Voici ses propres paroles, (a) en parlant de ce Roi: *On dit, que convaincu des erreurs de sa Religion par Guillaume d'Hugues, Archevêque d'Ambrun, il résolut de réünir les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse sous l'Autorité du S. Siége; que ce fut en vûë de ce grand dessein, qu'il voulut faire le mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne, & qu'il le conclut avec une des sœurs de Louis XIII. mais sa mort arrêta l'execution de ce grand projet.* C'est ce que ne croyoit pas le Pape Urbain VIII. Car ayant apris la nouvelle de la mort du Roi de la Grande Bretagne, il se tourna dans un Consistoire vers les Cardinaux, & leur dit: *Réjouïssons-nous, mes chers freres,* (b) *réjouïssons-nous avec le Seigneur; le plus méchant Chef des Hérétiques est mort; & quoi que son fils soit hérétique, esperons qu'il ne le sera pas long-temps, maintenant qu'il n'est plus retenu par son pere.* Presque tous le Protestans sont dans le sentiment d'Urbain VIII. Et en cela ils ont raison; car ce Pape, qui avoit ses Emissaires en Angleterre, savoit très-bien ce qui en étoit. Les entretiens de ce Prince avec l'Archevêque d'Ambrun au sujet d'une réünion à l'avantage de la Cour de

(a) *Methode facile pour apprendre l'Histoire d'Angleterre, page 220.*

(b) *Voyez la Vie de Cromwel par Mr. Leti, premiére Partie, page 120.*

de Rome, dont parle Mr. le Vassor, (c) sont des faits si douteux & si incertains, que cet habile Historien n'en a pu conclurre autre chose si ce n'est que Jaques *s'étoit du moins mis en tête d'établir je ne sai quelle tolerance générale entre les deux Communions.* Tout ce qu'on peut dire de plus fort en faveur de ceux qui ont cru, que Jaques Premier panchoit du côté de la Religion Romaine est ce qu'il dit dans la Harangue (d) qu'il fit au Parlement le 9. Novembre 1605. Il déclara sans detour, qu'on devoit demeurer d'acord, que plusieurs Papistes, & principalement ses Ancêtres, qui étant prêts de mourir avoient mis toute leur esperance aux merites de Jesus-Christ, pouvoient avoir été sauvez, & reçus au nombre des bienheureux, ajoûtant qu'il avoit en abomination la cruauté des Puritains, qui nioient qu'aucun Papiste pût être sauvé. *Quamobrem id esse in confesso oportet, Papistarum plurimos, Majoresque præcipuè nostros, cum instaret extremum vitæ tempus, fidem suam, suaque omnia in Christum, ac illius merita referentes, in Cœlestium numerum adscribi potuisse. Hic enim abominor, dignumque flammarum severitate Puritanorum crudelitatem puto, qui Papistam omnino ullum in Cœlum recipi posse negant.* Voila les paroles de ce Prince.

(c) *Histoire du Regne de Louis XIII. Tome IV. page 704.*
(d) *Cette Harangue fut imprimée à Londres. Voyez le Siecle courant 1600.*

Jaques I. étoit ſavant, on n'en ſauroit diſconvenir. Il a laiſſé des ouvrages qui en font foi; & l'on peut dire en un certains ſens, que pour un Souverain il l'étoit trop. La ſcience d'un Roi eſt de ſavoir gouverner ſes Etats, c'eſt à cette ſcience qu'il doit conſacrer ſes veilles & ſes études: en un mot un Prince ne doit pas être ce qu'on appelle un homme de Lettres: *Majus aliquid & excelſius a Principe poſtulatur.* Dom Pedro de Portugal, Duc de Coïmbre, étoit un très-ſavant Prince, qui avoit compoſé divers livres de Politique & de Morale, & traduit en ſa langue les Offices de Ciceron & l'Art Militaire de Vegece. Mais quand il prit le ſoin de l'éducation du jeune Roi Alfonſe V. ſon neveu, il ſe garda bien d'en faire un Savant comme lui. Il avoit reconnu à cet égard, que ce qui ſied à des particuliers ne ſied pas aux Princes. Louïs XI. Roi de France avoit reconnu la même choſe. On raporte de lui qu'il diſoit, qu'il ſavoit par ſa propre experience, que les Lettres ne faiſoient qu'embaraſſer l'eſprit des Princes, & les rendre chagrins, inquiets, & irreſolus. Un Commentateur de Tacite dit, (f) qu'un Prince doit ſavoir de tout, mais non pas à fond. *Car un Prince*, ce ſont ſes paroles, *eſt fait pour agir, & non pas pour diſputer, ni pour tenir Academie de Sciences, comme faiſoit Jaques I. Roi d'Angle-*

(f) *Voyez le Tibere d'Amelot de la Houſſaye, Chap. 13 ſ.*

gleterre. Nous convenons donc, que ce Prince étoit savant, cependant, quelque grand que fût son savoir, on peut dire sans contradiction, que pour un Roi, il n'en savoit pas assez. En effet sa science étoit peu de chose en comparaison de celle d'un Docteur de profession, tel, par exemple, qu'étoit le Cardinal Bellarmin, avec lequel il fut aux prises. *A moins qu'un Prince n'écrive comme Jules-César, ou Marc-Aurele*, a-t-on dit à son occasion, *il a tort* (g) *de s'ériger en Auteur.*

Je dois dire ici, qu'on a trouvé beaucoup à redire aux grandes louanges qu'il donna à la Reine Elisabeth. En effet, ces louanges sont excessives. On n'a qu'à lire l'Epithaphe qu'il fit graver sur le tombeau de cette Princesse On y lit qu'Elisabeth surpassa son sexe, & même tous les Princes en toutes sortes de belles qualitez du corps & de vertus Royales. Elle y est traitée d'incomparable & de très-pieuse. *Pietatis studiosissima, tum animi, tum corporis dotibus, regiisque virtutibus supra sexum Principum incomparabilis.* Les autres éloges sont à peu près semblables. Ce qu'il y a de singulier c'est qu'il composa lui-même l'Epitaphe. Je demeure d'accord, que quoi que la Reine Elisabeth eût fait mourir sur un échafaut la mere de Jaques, ce Prince ne pouvoit gueres s'empêcher d'honorer la mémoire d'une Princesse qui l'avoit fait son héri-

(g) *Histoire du Regne de Louis XIII, Tome I, page 89.*

héritier & le ſucceſſeur de la Couronne d'Angleterre, mais il ne devoit pas s'épuiſer en louanges, il y avoit un milieu à prendre, que tout autre que ce Monarque eût pris.

V I.

Celui qui contribua le plus à faire réüſſir les Vêpres Siciliennes fut Jean de Procida, ainſi appellé, parce qu'il avoit été Seigneur d'une Ile appellée *Procida*. Charles d'Anjou, Roi de Sicile, l'avoit dépouillé de ſes biens, pour avoir trempé dans une Conſpiration, & il en eut un ſi grand reſſentiment, qu'il réſolut de détrôner ce Prince, & de faire main baſſe ſur tous les François, qui étoient en Sicile. Je ne dirai rien des meſûres qu'il prit auprès du Pape & de l'Empereur, pour mettre le Roi d'Aragon à la place de Charles, je ne parlerai que de la maniére dont il s'y prit pour faire réüſſir cet horrible maſſacre, où l'on vid perir en moins de trois heures tous les François qui ſe trouverent dans l'Ile de Sicile. Il s'habilla en Cordelier, & alla par les villes & par la campagne avec une Sarbacane à la main. Lors qu'il rencontroit des François, il leur portoit le bout de la Sarbacane à l'oreille, & leur diſoit des ſottiſes; il jouoit enſuite du bâton à deux mains, & contrefaiſoit l'inſenſé. Mais lors qu'il trouvoit des Siciliens, il les avertiſſoit du complot qu'il

avoit

avoit formé, il les exhortoit à ne laisser vivre aucun François, & il les y exhorta si bien, qu'un jour de Pâques au premier coup de Vêpres (a) ils furent tous égorgez: & cela se fit avec tant de fureur, que Mezerai dit, (b) *que les Jacobins & les Cordeliers trempoient les mains dans le sang avec plaisir, & massacroient les malheureux jusques sur les Autels.* Il ajoûte même, *que les peres éventroient leurs filles qui étoient grosses des François, & écrasoient les petits enfans contre les rochers.* Les Politiques disent ordinairement, qu'un Prince, qui s'est rendu maître d'un Royaume, ou par la force, ou par les intrigues, doit être sévére au commencement de son Regne. La maxime n'est pas toûjours véritable; Charles d'Anjou l'éprouva.

(a) *A cause de cela, ce Massacre est appellé les Vêpres Siciliennes.*
(b) *Abregé Chronolog. Tome II. page 763.*

VII.

La Nourrice de Mahomet s'appelloit Halime. Les Turcs disent, que cette femme fut choisie de Dieu miraculeusement pour donner la premiere nourriture à leur Prophete. Selon leurs traditions, une affreuse fami-

famine regnoit dans toute l'Arabie à la naissance de Mahomet, en sorte qu'on n'y trouvoit plus rien pour se nourrir; & Halime étoit sur le point de mourir de faim lors qu'elle vid en songe un homme qui l'ayant éveillée, la conduisit sur le rivage d'un fleuve dont l'eau étoit plus douce que le miel, & qui surpassoit le lait en blancheur. Cette femme à demi morte, à cause de la faim extrême qu'elle souffroit, but trois fois de l'eau de cet agréable fleuve par ordre du phantôme, incontinent elle reprit son embonpoint, & ses mammelles furent remplies de lait. Continuons cette histoire, c'est une Legende assez curieuse.

Les mêmes Turcs assurent, qu'à peine Mahomet avoit commencé à joüir de la lumiére du jour, qu'un homme parut devant lui vêtu d'une robe blanche comme la neige, & que cet homme, après avoir prédit qu'il seroit un grand Conquerant, un Legislateur, & un Prophéte, qui surpasseroit tous les autres Prophétes, parla en ces termes: (c) „ Puisque cet enfant Arabe est né, „ & qu'il est l'attente & l'esperance de tant „ de peuples, il est bien raisonnable que „ le Ciel pourvoye dignement à son éducation, afin que la nourriture polissant les „ dons de sa naissance, il soit un jour la perfection du genre humain. Tous les oiseaux

(c) *Voyez l'Histoire générale de la Religion des Turcs par Michel Baudier, page 17.*

„ seaux de l'air s'assemblent, les nuées en „ font de même, les vents se trouvent aussi „ en même lieu que ceux-là, les Anges „ y viennent, & ces quatre Ordres en l'As„ semblée générale des Etats débattent qui „ aura le soin de nourrir le jeune Mahomet, „ & chacun en particulier allegue les avan„ tages de sa condition. Les oiseaux disent „ que la vitesse de leur vol les porte com„ me des Couriers en divers lieux de la ter„ re, d'où ils peuvent cueillir les plus ex„ cellens fruits pour nourrir l'enfant. Les „ vents se levent là-dessus, & d'un orgueil „ plus bouffi soûtiennent que cet honneur „ leur appartient, puis qu'ils peûvent ap„ porter à l'enfant les plus excellens par„ fums & les plus suaves odeurs du monde. „ Les nuées firent entendre à l'Assemblée, „ qu'elles étoient plus utiles, puis qu'elles „ versoient sur la terre les plus douces & „ les plus claires eaux. Les Anges remon„ troient, que l'excellence de leur nature „ les rendoit préférables à tous ceux-là. La „ voix de Dieu présidant dans cette Assem„ blée finit leurs contentions, & profera „ que l'enfant ne seroit point ôté des mains „ des hommes; & benissant les mammelles „ qui l'allaiteroient, les bras qui le soûtien„ droient, & la maison & le lit, où il re„ poseroit, en donna le soin à Halime.

L'Auteur d'où je tire ce conte étoit un outré Catholique, & il le raporte pour en rire. Il avoit raison, par raport à la chose en elle-même, mais il n'apartenoit pas à un Catho-

Catholique du caractére de Michel Baudier, c'eſt à dire, au plus credule de tous les Catholiques, de rire de l'hiſtoire d'Halime. Un Mahometan, qui auroit lu la Legende Dorée, ou les Vies des Saints, qui ont été compoſées par des Moines, eût pu le payer de la même monnoye, & rire à ſon tour auſſi fort que lui. Il devoit prevoir qu'il donnoit priſe, j'en demande trop, il n'étoit pas homme à le prévoir.

VIII.

La famille de Scuderi eſt très-noble & très-ancienne; elle eſt originaire du Royaume de Naples, & elle eſt établie en Provence depuis pluſieurs ſiécles. De cette famille étoit Magdelaine de Scuderi ſi célébre par ſes Romans. Cette ſavante fille étoit ſi eſtimée, que le Cardinal Mazarin lui laiſſa une penſion par ſon teſtament. Le Chancelier Boucherat lui en établit une autre ſur le Sceau; & Louïs XIV. lui en donna une de deux mille livres en 1683. Elle étoit de l'Academie des *Ricovrati* de Padouë, qui en lui envoyant des Lettres d'Aſſociation lui fit écrire, *qu'en la choiſiſſant, elle n'avoit pas moins ſongé à ſe faire honneur, qu'à honorer ſes excellentes qualitez.* Ces Academiciens la mirent dans leur Corps le 23. Janvier 1685. Elle mourut en 1701. & on lui dreſſa cette Epitaphe.

Ad

Ad felicem memoriam
Magdelenæ de Scuderi,
Quæ
Pudore, fide, pietate, ingenio,
Necnon animi fortitudine,
Vix inveniet parem.
Pudore casto animata,
Floruit ut lilium inter spinas.
Fide instigata
Solis instar, luce & ardore amicos recreavit.
Pietate freta,
Aquilæ similis, terrena despiciens
Cælestibus tantum inhiavit.
Ingenio clara,
Inter Musas emicuit
Gallica Sapho.
Animi fortitudine roborata
Corporis imbecillitatem
Superavit Heroina invicta,
In arduis inconcussa,
Velut rupes inter fluctus
Stetit.
Christianam in doloribus se probavit Amazonem.
Utriusque Seculi decus,
Veteri orta, heu! novo occidit:
Nunquam moritura,
Si aliud ad æternitatem patuisset iter.
Obiit postridie Kal. Junias
Anno Ætatis LXXXXIV.
Christi M. D. CC. I.

Mr. Menage a extrémement loué cette

fille,

fille, il a tout loué en elle, jusqu'à la longueur de ses Romans. Il dit, (a) que ceux qui blâment cette longueur font voir par ce jugement, la petitesse de leur esprit, comme si l'on devoit mépriser Homere & Virgile, parce que leurs Ouvrages contiennent plusieurs livres chargez de beaucoup d'épisodes & d'incidens, qui en reculent nécessairement la conclusion. *Ce qu'on a donné depuis dans ce genre d'écrire*, ajoûte Mr. Menage, *est une grande marque du mauvais goût de notre temps, & du genie médiocre qui le produit: ce ne sont que de petites nouvelles tout au plus, qui ne font rien concevoir à notre idée ni d'utile, ni de majestueux.* L'Auteur des *Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire*, qui certainement est un Auteur de bon goût, a une idée bien differente des grands Romans. Après avoir dit, (b) que les petites Histoires les ont entiérement détruits, il ajoûte, que cet avantage n'est l'effet d'aucun caprice, qu'il est fondé sur la raison; il y a peu de gens aujourd'hui qui ne soient de son sentiment.

Pour revenir aux Romans, Mr. Menage dit encore, que ceux qu'a faits Mademoiselle de Scuderi, forment dans nôtre ame les grands sentimens de vertu que ces sortes de Piéces doivent inspirer. Je renvoye ceux qui sont dans le sentiment de Mr. Menage à l'Auteur *de la Connoissance des Livres*, qui leur fera voir, que les Romans, & les Romans

(a) *Menagiana*, *Tome I*, *page* 205. *Edit. d'Amsterdam*.
(b) *Page* 89.

Romans même du genre de ceux de Mademoiselle de Scuderi sont pleins d'absurditez, qu'il n'y a ni satisfaction, ni profit à les lire, & qu'ils n'excitent nullement la vertu ; je les renvoye au Parnasse Reformé.

IX.

Henriette Marie de France, troisiéme fille de Henri le Grand & de Marie de Medicis, fut mariée l'an 1625. avec Charles I. Roi d'Angleterre, alors Prince de Galles. Le Cardinal de la Rochefoucaut, Grand Aumônier de France, donna la bénédiction nuptiale sur un Theatre dressé devant la porte de l'Eglise de Nôtre Dame de Paris. L'Archevêque prétendit d'abord que c'étoit à lui à faire la Cérémonie dans la Cathedrale. Mais la contestation fut jugée en faveur du Grand Aumônier. *Les gens revêtus de cette dignité*, dit Mr. le Vassor, (a) *se disent Evêques & les Pasteurs Ordinaires du Roi & de sa Maison.* Ils le sont en effet. Bernard de Girard, Seigneur du Haillant en parlant du Grand Aumônier de France, (b) dit qu'il étoit autrefois en telle reverence & autorité près des Rois, qu'il avoit de même que le Confesseur une chambre au Palais du Roi, *comme*, dit-il, *il se void aux Etats des Rois Philippes tiers, Philippes*

(a) *Histoire du Regne de Louis XIII. Tome V. page 165.*
(b) *Voyez son Livre de l'Etat & Succès des affaires de France, page 214 impression de Paris, 1572.*

lippes le Bel, & Philippes le Long. Ce que les Rois faisoient, continuë l'Historien, *pour avoir toûjours auprès d'eux les Ministres de l'Eglise, & les exhortateurs de leurs consciences & de leurs ames.*

Ce mariage ne fut pas heureux, & de tels mariages ne le sont gueres. Un Prince Protestant ne devroit jamais se marier qu'avec une Princesse Protestante, ou en tout cas il devroit suivre la maxime des Princes Catholiques Romains, qui ne se marient jamais avec des Princesses Protestantes, qu'elles n'ayent abjuré leur Religion. Une Reine Catholique Romaine sera toûjours suspecte en Angleterre. Henriette de France, sur tout, ne pouvoit que l'être, puisque par les Articles de son Mariage, on lui acordoit non seulement le libre exercice de sa Religion, mais outre cela, un Evêque, vingt-sept Chapelains, un nombre d'Officiers & de Courtisans plus grand qu'eût eu jamais aucune autre Reine, & des Domestiques à proportion de l'un & de l'autre sexe, tous Catholiques & François. Quand cette Reine eût été la plus raisonnable & la plus équitable Princesse du monde, quand elle eût demeuré, par raport à la propagation du Papisme, dans la même inaction où demeurent, par raport à l'acroissement de la Religion Réformée, les Princesses Protestantes, qui sont mariées à des Princes Catholiques, on void bien, qu'elle ne pouvoit qu'être soupçonnée par les Protestans Anglois de travailler sous main à rétablir

rétablir la Religion du Pape, environnée, comme elle étoit, d'une si grande nuée d'Emissaires de la Cour de Rome. Aussi le fut-elle, & non seulement cela: elle fut même accusée d'avoir voulu éteindre la Réformation dans les Royaumes Britanniques. Charles, après son avenement à la Couronne, n'eut pas plûtôt fait publier les cinq Articles du Synode de Perth, que les Ecossois dirent hautement, que ce Prince *sollicité par Henriette de France, sa femme, vouloit rétablir peu à peu les superstitions Romaines à la place de la Réformation;* c'est ce que Mr. Raguenet (a) nous apprend. Mr. Leti ajoute, que le Parlement d'Angleterre étoit extremement irrité contre cette Reine. *Il l'acusoit*, dit ce second Historien de Cromwel, *d'être la principale cause de tout le mal que le Roi faisoit, à ce qu'il croyoit.* (b) *Il s'imaginoit, que c'étoit elle qui soûtenoit le Papisme, & qui vouloit le faire dominer en Angleterre, en opprimant & détruisant la Religion Protestante.* Le Parlement n'avoit pas tout à fait tort. Comme il étoit naturel qu'Henriette fît quelque chose pour sa Religion, elle l'avoit fait, & le Roi l'avoit écoutée: Mais c'étoit dans des choses de peu d'importance, & qu'on eût passées dans un autre temps. Car de croire que ce Prince, à la sollicitation de la Reine, eût résolu de

(a) *Dans son Histoire de Cromwel, page 21.*
(b) *Dans la Vie du même Cromwel, premiére Partie, page* 289.

detruire la Religion Anglicane, & qu'il eût donné des Commissaires pour faire massacrer les Protestans d'Irlande, il n'y a nulle apparence à cela ; les Protestans le justifient là-dessus.

X.

L'Empereur Frederic II. eut à essuyer avec plusieurs Papes une longue querelle, qu'on peut lire ailleurs. Je ne parlerai que de ce qui se passa entre lui & Innocent IV. Le S. Siege ayant été vacant près de vingt ans, ce Pontife fut éleu l'an 1244. On le croyoit ami de Frederic, mais on se trompa ; on va voir de quelle maniére cet Empereur fut traité dans un Concile tenu à Lion l'année suivante.

Ce Concile fut ouvert le Lundi d'après la S. Jean Baptiste dans l'Abbaye de S. Just, & de là transferé dans l'Eglise Cathedrale de S. Jean. Frederic y fut cité, mais *à si briefs jours*, qu'il étoit impossible qu'il s'y trouvât. Il envoya des Ambassadeurs à l'Assemblée, pour demander un terme suffisant, & avertir le Pape de sa venuë ; il se mit même en chemin pour satisfaire à sa promesse : Mais étant arrivé à Turin il y apprit, que le Pontife & les Peres du Concile l'avoient excommunié à chandelles éteintes & degradé de l'Empire.

Frederic fut si irrité de se voir traité de cette maniére par le Pape, qu'il lui écrivit deux Distiques extremement piquans, ausquels le Pontife répondit. Je trouve ces Disti-

Distiques & leurs réponses dans un (c) petit livre intitulé : *Propos memorables des Nobles & Illustres hommes de la Chrêtienté ;* les voici :

Fridericus Imp. ad Papam.

Roma diu titubans, variis erroribus acta
Corruet, & mundi desinet esse caput.

Papa ad Imperatorem.

Niteris incassum navem submergere Petri,
Fluctuat, at nunquam mergitur illa ratis.

Fridericus.

Fata volunt, stellæque docent, aviumque volatus,
Quod Fridericus ego Malleus orbis ero.

Papa.

Fata volunt, Scriptura docet, peccata loquuntur,
Quod tibi vita brevis, pœna perennis erit.

Cet Empereur au lieu de s'amuser à faire des Distiques devoit prendre toutes les mesures nécessaires pour secouër le joug du Pape. Mais les Princes Catholiques pour la

(c) *Imprimé à Lion par la Veuve Gabriel Cotier, l'an 1570.*

la plûpart sont de pauvres gens en matiére de Religion. Un peu moins d'ignorance & de credulité leur ouvriroit les yeux, ils n'écouteroient plus des Confesseurs, qui étant sujets de la Cour de Rome, ne peuvent que les tromper, & agir contre leurs intérêts. Ainsi bien loin de se laisser excommunier & depouiller de leurs Etats par un Pontife, qui tout au plus n'est que le premier des Evêques, ils le reduiroient à gouverner son Diocése. Mais les Princes Catholiques sont élevez par raport à la Religion dans une si grande ignorance, & les Moines leur fascinent si fort l'esprit, que pour faire la paix avec les Papes, après que les Papes les ont excommuniez, ils se laissent fouëtter à Rome en la personne d'un Ambassadeur. Un Pape doit bien rire sous sa Thiare lors que ces sortes de Comedies se jouënt.

XI.

On pourroit faire une liste des Savans qui n'ont point écrit, bien plus longue que celle que Mr. Ancillon * a faite dans ses Memoires pour servir à l'histoire de quelques grands hommes. On y pourroit mettre un Conseiller du Parlement de Dijon, Membre de l'Academie de Padouë, très habile homme, dont cependant on n'a jamais vu aucune production. J'ai lu dans les Memoires

* *Voyez l'Article de Conrart.*

moires du temps son Epitaphe, où il est loué par cet endroit. Ce Magistrat s'appelloit Lantin; je mets l'Epitaphe.

Lantin repose en ce tombeau.
Toi, qui nous sûs donner un Saumaise nouveau,
Dijon, revere sa memoire:
La plume a du premier fait reverer l'esprit,
Et le second n'a rien écrit,
De peur que du premier il n'obscurcît la gloire.

Ce n'est pas cela. Il y à trois sortes de Savans qui n'écrivent point, les paresseux, les misantropes, & ceux qui ne sont jamais contens d'eux-mêmes; le Magistrat de Dijon étoit de ces derniers, mais l'Auteur de l'Epitaphe n'avoit garde de le dire, la pensée n'eût pas été assez noble, les Poëtes veûlent quelque chose qui surprenne.

La plûpart emportez d'une fougue insensée,
Toûjours loin du droit sens vont chercher leur pensée,
Ils croiroient s'abbaisser dans leurs vers monstrueux,
S'ils pensoient ce qu'un autre a pu penser comme eux.

XII.

Michel Nostradamus a été un Astrologue que les François en général ont admiré, com-

me un de leurs Auteurs (g) le leur reproche, quoi que ses Centuries ne soient qu'un galimathias épouvantable, des vers qui n'ont ni rime ni raison, & des *Rebus de Provence*, comme Guy Patin les appelle. Le caractére de cet Astrologue est exprimé admirablement dans cette Epigramme:

Nostra damus cum falsa damus, nam fallere nostrum est,
Et cum falsa damus, nil nisi Nostra damus.

L'Epigramme est de la façon de Theodore de Beze, Frederic Spanheim, qui le devoit savoir, car il étoit Professeur à Genéve, le dit positivement (h) dans ses Doutes Evangeliques.

Un Jesuite, qui a fait la Vie & l'Apologie de Nostradamus pretend prouver que c'étoit un Prophéte divinement inspiré, mais les preuves dont il se sert sont si absurdes, qu'elles ne meritent pas d'être refutées. Il a mis deux vers sous le portrait de son prétendu Prophéte, qui sont une réponse à l'Epigramme qu'on a raportée.

Vera loquor, nec falsa loquor, sed munere cœli,
Qui loquitus Deus est, non Ego Nostradamus.

Nostra-

(g) *Gabriel Naudé dans ses Freres de la Rose-Croix, page 5.*
(h) *Dubia Evangelica, II. Partie, page 366.*

Noſtradamus diſoit qu'il étoit de la Tribu d'Iſſacar, dont les enfans (i) *étoient intelligens dans la connoiſſance des temps, pour ſavoir ce que devoit faire Iſraël.* Mais c'étoit une chimére dont cet homme s'étoit entêté. En effet, quand il eût été de la Tribu d'Iſſacar, & qu'il eût pu montrer une Genealogie auſſi exacte que celle du Chef de la Maiſon de Croüy, qui fait voir qu'il eſt deſcendu de Nimrod en ligne directe & maſculine, cela ne prouveroit rien pourtant, parce que les enfans d'Iſſacar n'étoient ni Aſtrologues, ni Prophétes dans le ſens que le prétendoit Noſtradamus. Lors que l'Ecriture dit, que ceux de cette Tribu *étoient experts dans la connoiſſance des temps pour ſavoir ce que devoit faire Iſraël*, elle veut dire deux choſes: la premiere, que comme ceux de cette Tribu étoient particulierement appliquez à la culture de leurs terres, (k) ils ſavoient en quel temps il faloit ſemer, planter, labourer, moiſſonner, & faire telles autres choſes, qui concernent l'Agriculture: la ſeconde, que comme ſelon la tradition des Hebreux, ils s'appliquoient en même temps à l'étude de la Loi, ils ſavoient en quel temps il faloit célébrer la Pâque & les autres Fêtes des Juifs, ce qui dépendoit de la connoiſſance que l'Ecriture leur attribuë. Les Critiques donnent quelques au-

(i) *I. Chron. Chapitre 12. verſet 32.*
(k) *Voyez les Comment. ſur le 41. de la Géneſe, & ſur le Deuteronome, Chapitre 33. verſ. 18, 19.*

tres explications à ces paroles, mais aucun n'entend, que leur connoissance s'étendît jusqu'à prédire l'avenir, ce qu'on prétend avoir été la connoissance de Nostradamus, qui selon l'Auteur de son Apologie & de sa Vie, avoit predit non seulement sa mort, mais même la maniére dont il devoit mourir. Ceux qui n'ont point vu son Epitaphe en François la trouveront ici traduite mot à mot.

C'est ici que reposent les os de Michel Nostradamus. C'étoit un personnage très-célébre, & celui de tous les mortels qui étoit rempli de plus de connoissances. Sa plume sembloit être inspirée : car il a predit par l'influence des Astres les évenemens les plus considérables de toute la terre. Il est mort à Salon l'année mil cinq cens soixante-six, le second de Juillet, âgé de soixante-deux ans, six mois, & dix-sept jours. Posterité, ne lui envie pas son repos.

L'Auteur de l'Epitaphe ne va pas si vîte que le Jesuite, il ne fait tout au plus de Nostradamus qu'un Astrologue, mais un Astrologue qui en savoit long. Il avoit prédit par la connoissance des Astres les évenemens les plus considérables. C'est ce que les gens de bon sens ont toûjours contesté. En effet, ce n'a été que par un pur hazard, & à force de se tourmenter l'esprit, qu'on a trouvé que certains Quatrains, ou Sixains de ses Centuries avoient quelque raport à certains évenemens. Avec un peu d'application & d'imagination on trouvera dans

ces

ces prétenduës Prophéties tout ce qu'on voudra; que n'y a-t-on pas trouvé de nos jours?

XIII.

On void dans la Vie de S. Romuald, Fondateur de l'Ordre des Camaldules, (a) un exemple d'un zéle bien dereglé. Il s'étoit retiré dans la Catalogne Françoise; & comme il s'y étoit aquis la reputation de Saint, les Paysans de cette contrée ayant eu avis qu'il devoit retourner en Italie, prirent la résolution de le tuer, afin d'avoir chez eux un Corps saint, qui pût servir de défense à leur païs, & de preservatif contre les malheurs qui leur pourroient arriver. Romuald eut quelque vent de leur dessein, & il rompit le coup en contrefaisant l'insensé: car certaines extravagances qu'il fit ôtérent à ces gens grossiers & superstitieux l'idée qu'ils s'étoient faite de sa sainteté.

Le zéle aveugle & criminel de ces Paysans n'est pas fort extraordinaire, si l'on fait attention le moins du monde à la haute opinion que l'on a dans l'Eglise Romaine & sur tout en Espagne, du pouvoir excessif des Saints trépassez, & de la vertu de leurs Reliques. Ces Catalans croyoient, que chaque Province, pour être heureuse, devoit avoir son Protecteur, & pour ainsi dire, son Dieu Tutelaire; & ils vouloient avoir pour le leur

(a) *Voyez les Vies des Saints de Mr. Baillet.*

leur le Corps de S. Romuald, que la Providence leur avoit mis entre les mains. C'étoit à la verité un bien qu'ils ne pouvoient aquerir que par un meurtre. N'importe. C'étoit un crime que la Religion leur inspiroit. Ils s'imaginoient qu'ils en seroient absous sans peine, vu leur bonne intention, & que le Saint même leur tiendroit compte de ce qu'ils l'auroient égorgé, dans une vuë si sainte. Si S. Romuald prudent & sage ne se fût pas avisé de contrefaire le fou, il eût éprouvé combien ce vers de Lucrece est quelquefois veritable :

Religio peperit scelerata, atque impia facta.

XIV.

André Doria, l'un des plus grands Capitaines de son siécle, fut déclaré Souverain de Génes par Charles-Quint, après que cet Empereur s'en fût rendu maître, mais il renonça genereusement à cette Souveraineté. Mr. Leti dans une Relation qu'il nous a donnée de la Maison de Nassau (b) ne manque pas de dire, en parlant de Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, Prince d'Orange, que ce Prince ayant sauvé la Hollande par sa valeur, & ôté aux François toute esperance de s'en rendre maîtres, fut

(b) *Voyez l'Abregé de l'Histoire de Brandebourg &c. page 590. La III. Lettre : des trois touchant l'Etat present d'Italie imprimées en 1688.*

fut proclamé Souverain de plusieurs endroits, avec le titre de Duc de Gueldre, & de Comte de Zutphen; que la Noblesse & le Magistrat d'Utrecht lui offrirent la même qualité, & qu'il refusa ces offres. Après quoi il ajoûte: *On trouve dans l'Histoire un exemple d'une semblable moderation en la personne de ce grand Capitaine André Doria, que l'Empereur Charles-Quint déclara Duc & Souverain de Genes, après qu'il se fut rendu maître de la Ville. Il voulut même, qu'il en prît possession en sa presence. Mais lors que l'Empereur fut sorti de Genes, ce Seigneur André Doria ayant fait assembler le peuple dans la grande Cour du Palais Ducal, se mit à leur dire à haute voix:* A Dieu ne plaise, qu'André Doria devienne ainsi le maître d'une Republique pour laquelle ses Ancêtres ont souffert tant de fatigues, & répandu tant de sang, afin de lui aquerir ou de lui conserver la liberté. *Il n'eut pas plutôt dit cela*, continuë l'Historien, *qu'il déchira les Letres Patentes de l'Empereur, qui lui donnoient la Souveraineté, & se mit à crier:* Liberté, Liberté.

Doria batit les Turcs en diverses ocasions. Les Génois, pour immortaliser sa mémoire, lui dresserent deux Statuës.

L'Auteur Italien que je viens de citer, parlant de la renonciation d'André Doria à la Souveraineté de Genes, dit que les Génois, pour rendre immortelle cette action, & pour lui en témoigner une reconnoissance éternelle, firent élever une superbe Sta-

tuë de marbre, que l'on void encore aujourd'hui dans l'endroit même de la cour du Palais, où il avoit crié: *Liberté, Liberté*, avec cette Inſcription au pied: *Andreas Doria, Liberator Patriæ.* La ſeconde Statuë eſt au milieu de la Place de la Ville: C'eſt ce que j'apprens d'un Voyageur en parlant de Genes. *Au milieu de la Place*, dit-il, on void une Satuë de *Marbre d'une grandeur extraordinaire* (c) *qui repreſente André Doria, Liberateur de cette Republique, foulant aux pieds trois têtes de Turcs, ſur leſquels il avoit remporté des victoires ſignalées.* Il n'y a aucun des autres Voyages d'Italie que j'ai lus, qui faſſe mention de ces deux Statuës: ce ſilence eſt un peu ſurprenant. Il n'eſt guéres moins ſurprenant que Mr. Du Mont, qui eſt ſi exact, ne diſe pas un ſeul mot de celle dont parle Mr. Leti. Attendons que quelque autre Hiſtorien, ou Voyageur nous éclairciſſe là-deſſus.

X V.

L'un des premiers Poëtes François a été Jean de Meun, dit Clopinel, parce qu'il étoit boiteux, car ce mot ſignifioit cela autrefois. Ce fut lui qui continua le Roman de la Roſe, qui eſt un Roman écrit en vers. Clopinel eut à l'ocaſion de la continuation de ce Roman une avanture aſſez plaiſante, mais

(c) *Voyez les Voyages de Mr. Du Mont, Tom. I. pag. 237.*

mais qui eût été desagreable pour lui, si elle eût été poussée jusqu'à la fin. Il en fut quitte pour la peur. L'Auteur des Propos Memorables des Nobles & Illustres hommes de la Chrêtienté, ne manque pas (a) de mettre cette avanture. *Icelui*, dit-il, en parlant de Jean de Meun, *avoit composé* (b) *ce tant renommé livre du Roman de la Roze, dans lequel il introduit un jaloux, qui dit tout le mal qu'il est possible des femmes: à raison de quoi il tomba en l'indignation de la Reine* (c) *& des autres Dames, lesquelles delibererent en prendre vengeance. Un jour la Reine par le moyen des autres Dames fit tant, qu'elle tint Jean de Meun en sa puissance, & l'ayant tensé, injurié, & menacé, pour avoir médit du sexe feminin, commanda aux Damoiselles, qu'il fût dépouillé nud, & attaché à une colomne, pour être fouëtté par elles-mêmes. Lui voyant que ses excuses & raisons n'avoient lieu contre leur rage, supplia humblement, qu'avant mettre leur ire à execution, il plût à la Reine lui octroyer une requête, ce qu'il obtint avec grande difficulté. Je vous prie, dit-il, mes Dames, puis que j'ai trouvé tant de grace envers vous de m'avoir enteriné ma demande,*

 que

(a) *page* 183.

(b) *Il veut dire* continué. *Mr. de Casenetve fait la même faute. Voyez le mot Clop dans ses Origines de la Langue Françoise.*

(c) *C'étoit Jeanne, Reine de Navarre, femme de Philippe le Bel.*

que la plus grande putain, de vôtre compagnie commence la première & me donne le premier coup. Cela dit, se trouverent toutes confuses, & le laisserent en sa liberté. (d) Mr. Menage, qui fait le même conte, le fait un peu diversement : mais tout revient à la même chose. Il faut démeurer d'acord que le tour dont se servit Jean de Meun pour se tirer des mains de ces Dames fut assez bien imaginé, mais il faut convenir en même temps qu'il eut à faire à des Dames bien peu rusées. Bien loin de se décontenancer elles devoient le fesser sans misericorde: car après tout, ce que Jean de Meun venoit de faire étoit mille fois plus offensant que les vers qui avoient mis leur Reine aux champs & dont elles se sentoient elles-mêmes si offensées ; les femmes sont plus dégourdies dans ce siécle.

Un habile homme, qui a été de son temps premier Historiographe de France, n'est pas éloigné de croire que cette avanture n'est qu'un conte que quelcun a fait pour se divertir. (e) *Il n'y a point de mal* dit-il, en parlant de Jean de Meun, *d'observer ici en passant, ce qu'on dit du danger où il se trouva lors que les Dames de la Cour le voulurent fouëtter, pour avoir médit des femmes dans son Roman de la Roze, où il dit :*

Tou-

(d) *Voyez la seconde Menagiana, page 264.*
(e) *Voyez la Bibliotheque Françoise de Sorel, page 247.*

Toutes êtes, serez, ou futes
D'effet ou de volonté putes.

C'est possible un conte fait à plaisir, puis qu'on y void peu de vraisemblance. Car si Jean de Meun demanda par grace que celle qui étoit la plus lubrique d'entre elles lui donnât le premier coup, elles pouvoient se moquer de sa priere, & le fouëtter toutes ensemble sans distinction. Il est plus croyable, que pour obtenir le pardon il leur dit seulement, que ce qu'il avoit écrit n'étoit que contre les méchantes femmes perduës d'effet & de reputation, tellement qu'il ne croyoit pas, que ce fût à elles à s'en ressentir. On peut s'imaginer, ajoûte-t-il, *que cela fut capable de les adoucir.* Peu de gens seront du sentiment de Sorel. En effet, outre qu'il connoissoit mal le caractére des femmes, sa conjecture suppose trop de choses. D'aillєurs elle n'a nulle force contre un fait qui peut passer pour être de notorieté publique. Mais ce n'est pas tout, les vers de Jean de Meun portoient sur toutes les femmes.

XVI.

Je suis surpris que Florimond de Raimond n'ait pas su ce que nous apprend Mr. Moreri, que Leon Jude, Ministre de Zurich avec Zuingle, étoit fils d'un Prêtre, qui l'avoit eu d'une Concubine. Cet homme

me, à qui tout étoit bon, n'eût pas manqué, je m'assure, de publier cette particularité, comme une note d'infamie à la personne de cet *Evangeliste de Zuingle*, comme il dit, qu'on l'appelloit. C'est une chose fort indifferente, je l'avouë, de savoir si Leon Jude étoit fils d'un Prêtre, ou s'il ne l'étoit-pas; les Protestans auroient tort de s'inscrire en faux sur ce point contre Moreri, qui peut avoir lu cette particularité quelque part: je dirai cependant là-dessus deux choses.

La premiére chose que je dirai, c'est qu'il y a apparence, que ce que dit Mr. Moreri est veritable. Le concubinage des Prêtres étoit si commun quand Leon Jude vint au monde, qu'il y avoit peu d'Ecclesiastiques qui n'eussent des Concubines, & peu même qui se contentassent de celles qu'ils entretenoient chez eux, sur tout en Suisse. On void dans un Château, qui est sur le bord du Lac de Genéve, un Procès que Mrs. de Lausane firent aux Chanoines de leur ville, où ces Mrs. se plaignent dans une Requête qu'il presentent aux Magistrats, que ces Chanoines ne se contentoient pas des femmes qu'ils avoient dans leurs maisons, mais qu'ils enlevoient tous les jours des filles dans les ruës. Cela posé, je crois avec Mr. Moreri, que Leon Jude, aussi bien qu'Erasme, étoit fils de Prêtre. Mais j'ajoûte, & c'est la seconde chose que je veux dire, que la naissance de ce Ministre ne doit pas ternir sa mémoire, comme, peut-être, Mr. Moreri l'a prétendu. Si Leon Jude

Jude ne nâquit pas d'un mariage legitime, ce ne fut pas sa faute, ce fût la faute du siécle. Quoi qu'il en soit, Leon Jude fut un homme qui se distingua par une bonne vie & par son savoir; il fut plus honnête homme & plus habile que son pere.

XVII.

Les Grecs, en parlant de Philon, avoient acoutumé de dire, *ou que Platon imitoit Philon, ou que Philon imitoit Platon.* C'est ce qu'un Poëte, qui vivoit sous le Régne de Louis XIII. exprima assez naturellement (a) dans une Ode sur les Oeuvres de ce Philosophe Juif. Le Poëte dit que Philon étoit sans pair en matiére d'Eloquence, après quoi il ajoûte:

Toutefois j'excepte Platon,
L'un comme l'autre s'éternise,
Platon Philonise, dit-on,
Autant que Philon Platonise.

Il est certain que Philon étoit Platonicien, & il imitoit même si bien le stile de Platon, qu'il a été appellé par quelques-uns (b) *le Platon Juif.*

Moreri, qui ordinairement copie les Auteurs, sans avoir examiné, si certains faits qu'ils

(a) *Le Blanc. Voyez cette Ode à la tête des Oeuvres de Philon traduites en François.*

(b) *Voyez la Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques par Mr. du Pin, Tome I. Dissert. Prelimin. page 62.*

qu'ils avancent sont faux, on véritables, dit qu'on assure, que dans le second voyage que Philon fit à Rome sous l'Empeur Claude, (a) il y trouva S. Pierre, & qu'il fit amitié avec lui. J'avouë que Moreri ne donne pas le fait pour certain, & qu'il paroît par son expression, que ce fait est pour le moins douteux. Mais il devoit parler net, & ne faire pas soupçonner qu'il panchoit pour un sentiment, qui est peut-être le plus absurde qu'aucun Historien ait jamais soutenu, il ne faut que lire les Actes des Apôtres. Lactance, qui doit être cru dans cette affaire, dit positivement, (b) que S. Pierre n'alla à Rome que sous l'Empire de Neron. Ainsi cette connoissance que Philon & S. Pierre firent à Rome s'en va en fumée, & ne peut servir qu'à grossir les fables d'une Legende.

(a) *Les Juifs envoyerént deux fois Philon en Ambassade à Rome, la premiére sous Caligula, la seconde sous Claude.*
(b) *Voyez l'Histoire de l'Eglise de Mr. Basnage. Tome I. page 348. Ce point d'Histoire y est très-bien developé.*

XVIII.

L'Argentiére est une petite Ile dans l'Archipel voisine de l'Ile du Millo ainsi appellée, parce qu'il y a eu autrefois une mine (a) d'argent. Cette Ile peut avoir vingt miles de circuit, ou environ. On n'y trouve

(a) *Baudran dans son Dictionnaire Geographique.*

ve en tout que deux méchans villages, dont le plus grand s'attribuë le nom de Ville, à cause qu'il est entouré de murailles. Elle ne sert presentement à rien qu'à loger une petite Republique de femmes, qui en sont maîtresses, & qui peuvent aller au nombre de quatre ou cinq cens. Pour des hommes, il y en a très-peu, à la reserve de sept, ou huit Papas, ou Prêtres Grecs, & quelques vieillards. Ces femmes se prostituent à tous venans, particulierement à tous les Matelots des Vaisseaux qui vont relâcher là pour y prendre langue & s'y mettre à l'abri du mauvais temps, & à tous les Corsaires de la Mediterannée. Quant aux enfans qu'elles ont, si ce sont des filles, elles font comme leurs meres, & si ce sont des garçons, elles les élevent jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, après quoi, elles les donnent au premier Vaisseau qui passe, pour servir de Moussi, ou de petit garçon de Navire.

Ceux qui nous ont donné des Relations de l'Amerique raportent quelque chose d'à peu près semblable, en parlant de certaines Iles. Jean de Lery nous dit, que les Sauvages du Bresil, (b) *avant que de marier leurs filles, ne font pas difficulté de les prostituer au premier venu.* Il n'en faut pas être surpris: l'impureté parmi les Americains, de même que parmi la plûpart des Nations Payennes, passe

(b) *Voyez l'Histoire de son Voyage en la Terre du Bresil, page 264.*

passe pour une chose indifferente. Mais voici des femmes Chrêtiennes à qui ce crime est défendu par leur Religion, qui ne laissent pas néanmoins de le commettre impunément. Mr Du Mont, qui m'a fourni cet Article, remarque, que l'ignorance & la pauvreté sont les sources de la corruption, qui regne parmi ces femmes Greques, (c) & il a raison. *Supposé que les hommes soient ignorans, ou peu instruits*, dit un habile homme, *on ne doit pas être surpris s'ils sont corrompus;* (d) *il faut nécessairement qu'ils le soient. L'ignorance produit la securité. Plus on est ignorant & moins on sent de remords dans la conscience, & plus on trouve de douceur à pécher. L'ombre du mal fait peur à un Chrêtien éclairé, mais le crime même n'arrête pas un ignorant; il ne ressent point ces allarmes, ces reproches, qui sont ou le preservatif, ou le remede contre le péché.* Pour ce qui regarde la pauvreté, je n'ai que ce mot à dire, *Turpia cogit egestas.* Mr. de la Bruyére qui l'a eu en vuë, dit (e) que la pauvreté est *la mere des crimes*: elle est certainement la mere de l'impureté à l'égard de la plûpart des femmes : *Meretrix corpore corpus alit.*

(c) *Dans le IV. Tome de ses Voyages. page 156.*
(d) *Voyez le Traité des Sources de la Corruption. I. Partie, page 2. & 27.*
(e) *Voyez ses Caractéres, Tome II. page 68.*

XIX.

XIX.

Un Evêque de Lausane appellé Amedée, ayant tenu le Siége pendant quatorze ans, tomba malade. Les Medecins lui conseillerent, s'il vouloit guerir, d'user d'un remede qui étoit contraire à son vœu de Celibat. Mais le Prélat ne voulant pas acheter sa vie par un crime, & ne croyant pas qu'il lui fût permis de rompre son vœu, répondit, (a) *qu'il ne rentreroit jamais dans le lieu d'où il étoit sorti.* L'expression est fort singuliére, mais l'action fut fort heroïque.

On raporte, à peu près, la même chose de Michel Verin, ce Poëte de Florence, dont nous avons de si beaux Distiques. Ce Florentin ayant preferé la continence à une longue vie, mourut à l'âge de dix-sept ans. Voici le Distique qu'il fit lui même en parlant de sa maladie.

Promittunt Medici Venerem mihi ferre salutem,
Non tanti vitæ sit mihi certa salus.

(a) *Voyez l'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique du Pays de Vaud, page 40.*

XX.

Un autre Evêque de Lausane appellé Guillaume de Menthonay, fit un réglement assez singulier au sujet des femmes de mauvaise vie. Il les chassa toutes de la Cité,

(a)

„ lui fit des menaces épouvantables. Tout „ cela ne fut pas néanmoins capable d'ébran- „ ler cette chaste femme. Elle lui refuse „ toute irritée sa demande. Le Moine re- „ double ses instances & la menace enfin, „ que si elle s'obstine à lui refuser ce qu'il „ souhaite, il la convaincra d'héréfie & la fe- „ ra condamner au feu. Le lendemain il „ fit venir chez lui cette femme en presen- „ ce de beaucoup de monde, (b) & lui ayant „ mis en même temps une de ses mains sur „ la tête, il lui demanda à haute voix: „ N'êtes-vous pas de la Secte des Héréti- „ ques? Elle répondit, j'en suis véritable- „ ment. Voulez-vous rentrer dans la Foi „ Catholique? Elle dit, je n'y veux point „ rentrer. Aimez-vous plûtôt être con- „ damnée à être brûlée, continua-t-il, qu'à „ renoncer à cette secte? Elle répondit, je „ l'aime mieux. Vous avez ouï, se prit-il „ alors à dire, comme cette femme a con- „ fessé sa turpitude. Sur quoi tous les as- „ sistans s'écrierent tous surpris, qu'ils n'a- „ voient jamais entendu de semblables cho- „ ses; elle fut conduite en prison.

„ Cette femme avoit un fils, qui se des- „ tinoit à l'Eglise, & qui étoit un jeune „ homme de fort bonnes mœurs. La dou- „ leur qu'il avoit de la destinée de sa mere „ fit qu'il consulta tout ce qu'il pouvoit avoir „ de parens & de bons amis, pour tâcher „ de la delivrer de la mort, & il en trouva

„ un

(b) *En qualité d'Inquisiteur.*

„ un enfin, qui connoissant fort familierement le Dominicain, lui dit, après lui „ avoir marqué la part qu'il prenoit à son „ infortune, qu'il savoit un moyen pour „ delivrer cette pauvre femme. Votre mere, lui dit-il, doit être encore examinée „ demain. Rendez vous dans l'Assemblée, „ où cet interrogatoire se doit faire publiquement. Mettez-vous tout proche d'elle; & lors que le Moine lui mettra la main „ sur la tête & l'interrogera touchant sa „ creance; comme vous êtes plus fort que „ lui, saisissez lui la main avec force; ôtez-lui un Billet qu'il ne manquera pas d'avoir; ne vous en dessaisissez point; & dites lui d'abord à haute voix, qu'il interroge votre mere touchant sa Foi. La „ chose fut excutée; & le jeune Ecclesiastique n'eut pas plûtôt ôté au Moine le „ Caractére qu'il tenoit en sa main, que la „ femme interrogée comme auparavant, „ jura en presence de tous, qu'elle n'avoit „ jamais ouï des paroles semblables; que „ le Predicateur ne l'avoit jamais interrogée; „ qu'elle ne lui avoit jamais répondu; & „ qu'elle n'avoit connu d'hérese, ni qu'elle „ n'en avoit jamais entendu parler. Le fils „ montra à tous le Caractére & lui fit voir „ comment par un art Diabolique en se servant de ce billet, il decevoit ceux qu'il „ vouloit, & les faisoit condamner à la mort. „ Le peuple n'eut pas plûtôt apris ces choses, qu'on eut de la peine à empêcher „ qu'il ne se jettât sur lui. Mais le jeune

„ Ecclesiastique l'ayant tiré des mains de la
„ populace, il fut enfermé pour toute sa
„ vie. Il acusa son pere & sa mere & plu-
„ sieurs autres tant innocens que coupables
„ d'avoir participé à ce Sortilege, afin d'ex-
„ cuser son crime en quelque maniere. Dieu
„ permit qu'une telle peine lui fût infligée
„ dans ce monde, pour lui donner lieu de
„ se convertir.

Je doute de la verité de cette histoire à l'égard de la principale des circonstances. Il faudroit être bien credule pour ajoûter foi à ce que dit Richer au sujet du Billet dont se servoit le Moine Dominicain pour faire parler à son plaisir quiconque il vouloit. Dom Luc, peut être, n'en croyoit rien non plus. Cependant il ne lui étoit pas permis de chatrer la Chronique de Richer, sauf à lui à se moquer de la credulité de son Auteur & de son Billet Magique. Mr. Calomiés a bien voulu croire, que Dom Luc Achery n'a pas obmis à dessein cette histoire: (a) mais tout le monde n'est pas de son avis. Il y a apparence, qu'il y a eu du dessein en son fait, le morceau est trop long, pour l'avoir oublié. Il a cru qu'il pouvoit passer pieusement sous silence l'histoire odieuse d'un Moine; & il n'est pas le seul qui en a usé de cette maniere. J'en pourrois trouver plusieurs exemples, si j'en cherchois, mais je me contenterai de parler d'une supercherie à peu près semblable.

Il

(a) *Voyez ses Opuscules, pag. 49.*

Il y a dans les Fables de Phedre une jolie Fable que celui qui les a traduites (a) n'a pas voulu traduire. C'est la troisiéme du troisiéme Livre. Un Paysan épouvanté de ce que ses brebis avoient de temps en temps une tête d'homme, *agnos humano capite*, consulta les Devins pour savoir d'où procedoit ce prodige, & ce qu'on devoit faire pour le faire cesser. Les Devins bien embarrassez ne s'accordent pas; les uns & les autres donnent à gauche:

Hic pertinere ad Domini respondet caput,
Et avertendum Victimâ periculum.
Ille vero affirmat conjugem esse adulteram,
Et insitivos significare liberos:
Sed expiari posse majori hostiâ.
Quid multa? Variis dissident sententiis,
Hominisque curam curâ majori aggravant.

Esope fut consulté, & il eut meilleur nez que les Devins: il dit nettement au Paysan, que s'il vouloit faire cesser le prodige, il n'avoit qu'à donner des femmes à ses pasteurs.

Si procurare vis ostentum, Rustice,
Uxores, inquit, da tuis Pastoribus.

Le Traducteur voyoit bien que la Fable pouvoit être appliquée, qu'elle pou-

 voit

(a) *Soit Dom Lancelot, Moine de S. Cyran, ou quelque autre.*

voit faire souvenir les gens de ce que disoit le Pape Pie II. (a) *que pour de grandes raisons on avoit ôté le mariage aux Prêtres, mais que pour de plus grandes il le leur faudroit rendre.* Je ne doute pas que ce ne soit par la même raison que Dom Luc Achery a retranché l'histoire du Moine Dominicain de Paris. Il appehendoit, que quelcun ne lui vint dire à l'oreille: Voulez-vous qu'on n'entende plus parler de pareilles histoires, *donnez des femmes à vos Moines.*

(a) *Voyez Platine sur la fin de la Vie de ce Pape.*

XXII.

Etienne Stoër, Curé de Liechtstal dans le Canton de Bâle se maria publiquement vers l'année 1525. & ne laissa point de continuer ses fonctions pastorales. (b) On cria contre lui, & on lui fit même plusieurs insultes, ce qui l'obliga de s'adresser au Senat de Bâle. Il dit d'abord, qu'il avoit suivi le conseil de S. Paul, qu'il avoit mieux aimé se marier que de bruler, & s'offrit en même temps à prouver qu'il avoit eu droit de prendre une femme. En effet, il fit des Thèses *De Conjugio*, qu'il soûtint avec tant de succès, que le Senat le renvoya avec honneur dans son Eglise, où il vêcut depuis fort en paix, sans

(b) *Voyez les Histoires & les Voyages de Suisse.*

sans que personne osât gloser sur son Mariage.

Le Celibat des Prêtres est certainement une ordonnance nouvelle. Cela paroît par les plaintes de plusieurs grands hommes. *Pareillement*, dit Henri Etienne, (a) *quant aux Ordonnances Papales, on trouve que nos predecesseurs aussi se sont opposez à quelques-unes tant qu'ils ont pu, & n'a tenu à bien crier à l'encontre, qu'ils ne les ayent abolies : mais ç'a été principalement contre l'Ordonnance qui commande aux Prêtres le Celibat. Contre laquelle en premier lieu nous trouvons ces vers faits à la bonne foi :*

O bone Calixte, nunc omnis Clerus odit te.
Olim Præsbiteri poterant uxoribus uti,
Hoc destruxisti quando Papa fuisti;
Ergo tuum Festum nunquam celebratur honestum.

Henri Etienne cite encore d'autres Vers, & un Passage d'Alain Chartier, qui est sanglant.

Le second Concile d'Erfort tenu l'an 1074. fit publier par ordre du Pape Gregoire VII. un Decret contre les Clercs Concubinaires, & un Auteur, qui vivoit de ce temps-là (b) nous apprend, que les

 Ec-

(a) *Traité preparatif à l'Apologie pour Herodote*, pag. 537. 538.

(b) *Voyez les Nouvelles de la République des Lettres par Mr. Bernard, Mai* 1699. *page* 494.

Ecclesiastiques traiterent ce Pape d'héretique & d'insensé ; qu'ils l'acuserent de n'entendre pas les Ecritures ; qu'ils lui réprocherent, *que par des ordres violens il vouloit obliger les hommes à vivre comme des Anges, & que s'opposant au cours de la nature, il lâchoit la bride à l'impureté, ajoûtant, que s'il persistoit dans son opinion, ils aimoient mieux renoncer à la Clericature, qu'au mariage, & qu'alors ce seroit à ce Pape, qui méprisoit si fort les hommes, à voir où il trouveroit des Anges pour conduire l'Eglise de Dieu.*

Je dois remarquer ici, que le Curé de Liechtstal n'est pas le seul Ecclesiastique Suisse, qui ait cru qu'il étoit permis aux Prêtres de se marier. On void un Monument à Zurich qui le prouve. C'est une Epitaphe qu'on lit dans le grand Temple de cette ville, qui avant la Réformation, étoit l'Eglise Cathédrale ; je la mets ici : *Anno Domini* 1450. *obiit D. Jacobus Schwarsmurer, Canonicus Capituli hujus Ecclesiæ. Item Agnes, uxor legitima prædicti Domini Jacobi.* Ce Chanoine, comme l'on void, fut enterré dans le même endroit, où sa femme fut enterrée : & apparemment ils moururent tous deux la même année. Quoi qu'il en soit, on ne faisoit pas de ce tems-là une affaire aux Prêtres de se marier, on les enterroit honnorablement, bien loin de se scandaliser de leur mariage on vouloit que la posterité le sût. Outre ce Chanoine de Zu-

Zurich, je trouve un Evêque de Lausane apellé Burcard, (a) fils d'un Comte d'Oltingen, qui se maria dans l'onziéme Siecle, & dont la femme étoit si devote, qu'elle fit bâtir plusieurs Eglises, qui subsistent encore.

Montons plus haut, & sortons de la Suisse, on en trouve un autre dans le cinquiéme Siecle, c'est Sidonius Apollinaris, Evêque de Clermont en Auvergne. Il avoit épousé la fille d'un Prefet des Gaules, qui avoit été élevé sur le Trône Imperial, après la mort de Maxime; & lorsqu'il fut élevé à l'Episcopat il ne se separa point de sa femme. Guy Patin en parlant de cet Evêque l'appelle (b) *Evêque marié* dans ses Lettres. *Il avoit une charité vrayment Pastorale pour les pauvres de son Diocese*, dit Mr. Du Pin, (c) *il leur distribuoit ce qu'il avoit, & vendoit même sa vaisselle d'argent pour les soûlager à l'insceu de sa femme, qui étoit obligée de la racheter.*

Le Celibat, au reste, est regardé dans l'Eglise Romaine, comme une affaire de Discipline. Je citerai les paroles d'un Moderne; c'est un Evêque célébre, qui parle ainsi: (d) *Le Ministére des Prêtres*

 est

(a) *Burcard II. de ce nom.* Voyez *l'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique du païs de Vaud*, page 30.

(b) *Lettre* 253.

(c) *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Tome IV. page* 250.

(d) *Mr. de Choiseul, Evêque de Tournai*, dans son vrai Systéme de la Religion Chrétienne & Catholique, page 124.

est si saint, qu'encore que le Mariage ait été institué de Dieu, néanmoins comme le Celibat est un état plus parfait, & que S. Paul le conseille à ceux qui veulent être plus attachez au Seigneur, l'Eglise a jugé à propos, au moins dans l'Occident, de n'admettre personne au Sacerdoce, qu'il n'embrasse le Celibat. Nous ne disons pas, ajoûte Mr. de Choiseul, *que Dieu ait attaché nécessairement le Celibat au Sacerdoce, & si les Grecs n'étoient d'ailleurs separez de nous par leurs erreurs, nous pourrions les tolerer, encore qu'ils n'ayent point embrassé cette Dicipline. Ce qui n'est que de pure Discipline*, continuë le Prelat, *peut être differemment pratiqué en differens lieux.*

Il est certain que quelques uns des Apôtres étoient mariez, les Docteurs de Rome en conviennent, mais les Controversistes prétendent que du moment qu'ils furent sacrez Prêtres ils delaisserent leurs femmes. Ils se fondent sur ce que S. Pierre, en parlant pour tout le Sacré Collége, dit à Jesus-Christ: (e) *Nous avons tout delaissé.* Si cette glose étoit valable, il suivroit de là naturellement, que dans les trois premiers Siécles de l'Eglise les Prêtres observoient tous le Celibat. Cependant dans le premier Concile de Nicée un illustre Evêque de la Thebaïde, c'est Paphnuce, soûtint en pleine assemblée la sainteté du maria-

(e) *Matthieu, 19. vers. 27.*

mariage des Ecclesiastiques contre ceux des Evêques, qui prétendoient l'abolir par un Canon exprès. C'est ce que nous apprennent Socrate & Sozomene, qui ajoûtent, que Paphnuce n'étoit point suspect, puis qu'il n'étoit point marié. Ajoûtons ici le temoignage de Mr. Du Pin dans l'Abregé qu'il donne de la Doctrine, de la Discipline & de la Morale des trois premiers Sécles de l'Eglise, il dit; (f) *qu'il étoit permis aux Prêtres de garder les femmes qu'ils avoient épousées, avant que d'être ordonnez, mais non pas d'en épouser, après leur ordination; que l'un & l'autre étoit permis aux Diacres.* C'est le sentiment des gens raisonnables de l'Eglise Romaine, & c'est le seul parti qu'ils avoient à prendre. En parlant comme Mr. de Choiseul & comme Mr. Du Pin, ils se tirent d'embarras, ils se delivrent de mille objections incommodes qui font suer leurs Missionnaires.

(f) *Voyez la Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Tome I. page 226.*

XXIII.

On trouve dans les Voyages de Mr. Misson une particularité assez singuliere (a) au sujet de la Citadelle d'Anvers. *Chappuys, a écrit une assez plaisante chose, que je ne puis*

(a) *Concluez Anvers dans ses Voyages.*

puis m'empêcher de dire ici. Lors que cette Citadelle fut mise par les Espagnols entre les mains du Duc d'Arscot l'an 1577. *le Duc mettant la main entre celles de celui qui recevoit son serment, prononça ces paroles :* Je jure par le nom de Dieu & de Ste. Marie, que je garderai fidellement cette Citadelle. *A quoi il lui fut répondu en cérémonie :* Si vous faites ainsi, Dieu vous soit en aide, si non que le Diable vous emporte en corps & en ame. *Et toute l'Assemblée dit, Amen.* Il seroit à souhaiter, qu'on eût marqué l'endroit, où Chappuys a dit cela.

L'Auteur des Voyages Historiques raporte quelque chose à peu près de ce caractére, Il dit en parlant des Genois (b) que les Génois ayant demandé par deux Députez la protection de Louïs XI. ces Députez n'eurent pas plûtôt levé la main & prêté le serment, que Louïs se prit à leur dire : *Vous vous êtes donnez à moi, & moi je vous donne de bon cœur à tous les Diables, car vous n'êtes que des traîtres, qui changez de Maître à tout bout de champ.* Il seroit encore à souhaiter, que cet Auteur eût cité l'endroit, d'où il a tiré cette particularité, qui a échappé à Philippe de Commines, & à bien d'autres Historiens. Lors qu'on raporte des Faits aussi singuliers que ceux qu'on vient de raporter ; il faut citer, & citer même d'une maniére qui ne soit point vague.

XXIV.

(b) *Cherchez Génes dans les Voyages Historiques.*

XXIV.

Noël Taillepied a été un Religieux de l'Ordre de S. François, qui a fait quelques Ouvrages. Mr. Moreri en parle. Mais il ne parle point d'un Traité de l'Apparition des Esprits, qui fut imprimé à Rouën, chez Romain de Beauvais l'an 1606. Dans ce Traité Noël Taillepied se qualifie Lecteur en Theologie, il étoit d'ailleurs Predicateur, comme il paroit par quelques endroits de son Livre; & dans l'Extrait du Privilége il est dit, qu'il étoit Religieux à Rouën, il l'avoit aussi été à Pontoise. Le Livre est dedié à Claude Groulard, Premier President en la Cour du Parlement de cette premiére ville. Comme ce Moine ne composa son Traité que pour insinuer que les ames reviennent, c'est un ramas de plusieurs contes qui divertissent. Ce qu'il y a toutefois de plus divertissant dans cet Ouvrage est un Sonnet qu'un Anonime fit en son honneur lors que le Traité fut mis au jour, je le mets ici pour sa singularité:

Ami, mon Taillepied, ce pied nombreux je taille,
Ce pied nombreux de vers, où les pieds de Thetis
N'ont aucun parangon, non tant par mes outis
Que pour ton docte pied, que sur ce pied j'entaille.

S'il advient que mon pied hors son orniére saille,
Ton pied aux Cieux taillé rend mes pieds garantis,
De cet hurt applané par tes filets subtis
Qui te tirent nos pieds, comme l'ambre la paille.

C'est ore à ton pied droit que la docte raison
Fera marcher les pieds de l'humaine maison,
Mais d'épouser tes pieds il n'est de consequence:

Car le pied Pegaside heureusement aîlé
Va guindant sur les Cieux ton pied aux Cieux moulé,
Laissant nos pieds humains danser l'humaine danse.

Il seroit bien difficile de penêtrer ce que ce plaisant Poëte à voulu dire, on ne peut guéres concevoir de Galimathias plus obscur.

XXV.

Le premier Predicateur qui recita la Salutation Angelique, après les Exordes de ses Sermons, est un Vincent Ferrier, qui vivoit l'an 1410. Il mettoit au devant de toutes ses Predications: *Salutetur B. Virgo.* C'est, dit Mr. Colomiés, (a) *ce que m'a appris un docte Theologien du Collége de S. Ambroise à Milan, nommé François Bernardin Ferrarius dans son Traité de l'ancienne maniére de prêcher, Livre I. Chap. II.*

C'est

(a) Voyez Rome Protestante, page 25.

C'eſt une particularité qu'Eraſme avoit ignorée. *Je ne ſai*, voici ſes paroles, (b) *d'où peut être venuë la coûtume de la plûpart des Prédicateurs qui après avoir fait leur Exorde, ſaluent la bienheureuſe Mere de Jeſus-Chriſt, avec plus de religion qu'ils n'invoquent Jeſus-Chriſt lui même, ou ſon S. Eſprit. Mon deſſein n'eſt pas de reprendre avec aigreur ce qui ſe fait à bonne intention & par un eſprit de ſimplicité. Je ſouhaiterois ſeulement que ceux qui preſſent trop cette coûtume ſe ſouvinſſent premiérement, qu'elle n'eſt nullement autoriſée de l'Ecriture; S. Jaques recommandant à celui qui a beſoin de ſageſſe de la demander non pas aux Saints, mais à Dieu: enſuite qu'elle va contre l'exemple de tous les Anciens, qu'il faloit plûtôt imiter que je ne ſai quelles gens, qui peut-être, pour plaire aux femmes, ont en cela ſuivi les Payens.* Il paroît par ce que dit Eraſme, que de ſon temps tous les Prédicateurs n'uſoient pas de cette ſalutation à la fin de leurs Exordes. Aujourd'hui cela a paſſé en coûtume; ou plûtôt a degeneré en regle; (c) tous les Predicateurs de l'Egliſe Romaine le font, (d) excepté un très-petit nombre. Les Moines ſur tout n'y manquent jamais, & ils y tombent preſque toûjours par quelque plainte puerile. Il eſt ſurprenant que dans un ſiecle auſſi éclairé que

 celui-ci

(b) *Livre II. de ſon Predicateur.*

[c] *Voyez le II. Tome du Tableau des differens de Religion, page I.*

(d) *Voyez les Penſées de Mr. Joli, & l'Année Evangelique de Mr. Lambert.*

l'un de ces moyens fut, que Henri fût instruit & cathechisé non par quelque Theologien bigot, ou superstitieux, qui lui eût, peut-être, rendu l'entrée des Eglises Catholiques semblables à celle de ces Portiques & Vestibules de qui le Poëte a dit: *Centauri in foribus stabulant Scyllaeque biformes:* mais que ce fut par René Benoît, Docteur en Theologie, & Curé de la Paroisse de S. Eustache, *lequel*, continuë-t-il, *si l'on en peut juger suivant le commun bruit, & ce qui se passa à l'article de sa mort, n'étoit ni Catholique trop zélé, ni Huguenot obstiné. D'où vient, que maniant dextrement la conscience du Roi, il lui fit seulement comprendre les principaux mistéres, ne lui exagerant point beaucoup de petites cérémonies & traditions, & conduisit plûtôt cette conversion en homme avisé & politique que non pas en scrupuleux & superstitieux Theologien.*

Je ne sai ce qui se passa à l'article de la mort de René Benoîst; l'Auteur des Considérations Politiques ne le dit point: Mais je sai bien que l'on peut être bon Catholique, & faire le manége qu'il fit auprès du Roi Henri IV. Les Convertisseurs ne sont pas des gens scrupuleux. Ils ne font nulle difficulté de déguiser leurs sentimens toutes les fois qu'ils croyent que par une telle supercherie ils peuvent venir à leurs ruses. Les Freres Wallenbourg, qui s'étoient mis en tête de convertir tous les Protestans, suivirent cette méthode, & ils masquérent si bien la Religion

Romaine

Romaine dans l'un de leurs Ouvrages, (a) qu'on y chercha Rome dans Rome ſans l'y trouver. Chacun ſait de quelle maniére les Jeſuites convertiſſent les Chinois. N'allons pas ſi loin. Chacun ſe reſſouvient encore de ce qui ſe paſſa en France, un peu avant la revocation de l'Edit de Nantes, & dans la ſuite au plus fort de la perſecution. Les Miſſionnaires ne parloient dans leurs Sermons ni de l'Invocation des *Saints*, ni du culte des Images, ni des Pelerinages, ni du Purgatoire: quelques uns même feignoient d'approuver les Pſeaumes de Marot & de Beze: & ce fut apparemment par leur avis, ou par l'avis de ceux qui les avoient envoyez dans les Provinces, qu'on fit imprimer à Paris (b) les Liturgies des Réformez & leurs Priéres Eccléſiaſtiques. Ce fut ainſi, ſans doute que s'y prit René Benoît pour perſuader Henri IV. & paſſa ſous ſilence ce que l'Egliſe Romaine a de plus choquant; & il ne lui fut pas difficile de tromper ce Prince, qui avoit bonne envie d'être trompé.

[a] *Cet Ouvrage avoit pour titre:* Appropinquatio Proteſtantium ad Doctrinam Catholicam.

(b) *Sous le titre de* Treſor des Priéres *avec privilege du Roi & approbation des Docteurs, en* 1686.

XXVII.

Alain de Solminihac, Evêque de Cahors, avoit été Religieux de l'Ordre des Chanoines Reguliers, & Abbé de la Chancelade,

qui

qui est une Abbaye dans un Village du Perigord * qui porte ce nom. Il rétablit la Réforme dans cette Abbaye, de même que dans quelques autres Maisons, dont il forma une Congrégation. Ayant été fait Evêque par la seule considération de son mérite, il ne relâcha rien de sa Pénitence, ne vivant même que de légumes. Sa mémoire est en bénédiction à Cahors. Cependant, il étoit intime ami de François Caulet, Evêque de Pamiers, c'est-à-dire, d'un Prelat qui passe dans l'Esprit d'une bonne partie des Catholiques, pour *un Heretique*, *un Hipocrite*, *un voluptueux*, *un rebelle opiniâtre*, *un seditieux & un damné.* On n'a qu'à lire un Ecrit dédié au Cardinal Cibo, au sujet de cet Evêque.

L'Evêque de Cahors, quelque temps avant sa mort, chargea l'Abbé du Ferrier de recommander expressément à Mr. de Pamiers de ne donner aucun emploi aux Jesuites dans son Diocèse; l'Abbé le fit. C'est ce qui paroit par une Lettre qu'il écrivit à ce Prelat le 22 Août 1659. *Au reste*, dit l'Abbé du Ferrier à Mr. de Pamiers, après avoir parlé d'autres choses, *Mr. de Cahors est tellement persuadé, que les P. P. Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise, qu'il croit, que vous, Monseigneur, & tous les Evêques qui vont solidement à Dieu, ne leur devez donner aucun emploi, ni même entrée chez vous; car cela les autorise, & fait que le commun du peuple croit que ce sont des gens*

* *Cancellata.*

gens d'une vie sainte & exemplaire, au lieu qu'ils ne sont que les Perturbateurs du genre humain, & les plus grands ennemis de l'Eglise Chrétienne. C'est ce qu'il m'a chargé de vous dire & à tous les Evêques qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Diocèses. Mr. de Pamiers avoit profité de l'avis. Il avoit donné l'Ecole de Philosophie aux Dominicains, & avoit interdit la Confession aux Jesuites.

L'Abbé du Ferrier, après la mort de l'Evêque de Cahors, fut fait Chanoine & Theologal d'Albi. C'étoit un Ecclesiastique, qui avoit de l'érudition & du mérite, & dont la conduite étoit fort réguliére; il étoit ami de Mr. de Pamiers, depuis soixante ans. Il n'en eût pas falu davantage aux Jesuites, pour le regarder coupable de tout, mais la Lettre qu'il avoit écrite à l'Evêque de Pamiers, & qu'on trouva apparemment parmi les Papiers de cet Evêque, le rendit entiérement criminel: Si bien que sans autre forme de justice, (a) il fut à l'âge de près de quatre-vingts ans exilé à Tonnerre en Bourgogne; il fut ensuite transferé à la Bastille, où il mourut; ce fut l'année 1685. On n'offense pas impunement les Jesuites.

(a) *Voyez un Livre intitulé:* L'Eglise de France affligée. *Par François Poitevin, pag.* 64.

XXVIII.

On lit sur le Tombeau de Jean Pic de la Mirande

Mirande dans l'Eglise de S. Marc à Florence cette Epitaphe :

Hic situs est Picus Mirandula : cætera norunt
Et Tagus & Ganges : forsan & Antipodes.

On ne sauroit mieux dire en moins de paroles, que ce Prince fut l'un des plus savans hommes de son siécle. Il l'étoit en effet : & ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il l'étoit à l'âge de vingt quatre ans, car à cet âge-là il soûtint à Rome des Thèses, *de omni Scibili.*

XXIX.

L'Abbé Cotin n'avoit pas grand bien de son Patrimoine, (b) mais il lui échut tout à coup deux ou trois successions, qui le rendirent riche. Il eut des procès à essuyer, & cela l'obligea à donner tout ce qu'il avoit à un de ses amis à certaines conditions. Ses Parens furent si fâchez de cette donation, qu'ils présentérent Requête pour lui faire créer un Curateur, & prétendirent le faire passer pour fou. L'Abbé, au lieu de comparoître, alla voir ses Juges, & les pria d'aller entendre quelcune des Prédications qu'il devoit faire pendant le Carême, les Juges le firent, & ils furent si satisfaits de ses Sermons, & si indignez de l'injustice de ses Parens, qu'ils les condamnérent & aux dépens & à une amende. N'en déplaise aux Juges

(b) *Voyez les Paralleles de Mr. Perrault, Edit. de Hollande, II. Part. pag. 174. & suiv.*

Juges de l'Abbé Cotin, leur jugement fut un peu précipité. Il y a de bons Prédicateurs, qui ne laissent pas d'avoir de petits grains de folie; on en void de temps en temps dans toutes les Communions. Un Lecteur, qui voudroit conclurre par quelques discours bien sensez que fait D. Guichote, que D. Guichote n'est pas visionnaire s'exposeroit à la risée publique. On peut dire la même chose à l'égard de Cyrano de Bergerac. Si ces Juges eussent fait cette réflexion, & que d'un autre côté ils eussent entendu discourir certains fous des petites Maisons, ils ne fussent pas allez si vîte en besogne. Mais quoi qu'il en soit de ce Jugement, ce qu'on vient de rapporter marque du moins que l'Abbé Cotin n'étoit pas un tout à fait méchant Prédicateur. Cependant Despreaux ne laisse pas de dire :

Qu'avant lui Juvenal avoit dit en Latin,
Qu'on est assis à l'aise aux Sermons de Cotin.

Cela est outré. Il est probable d'un côté, que l'Abbé Cotin n'a pas été des meilleurs Prédicateurs de son siécle, mais il est probable d'un autre qu'il n'a pas été des moindres. Qu'on dise tout ce que l'on voudra, quand ses Sermons n'auroient fait que le garantir de l'Hôpital des fous, où ses Parens avoient en vuë de le faire enfermer, les personnes raisonnables conclurront que ces Sermons n'étoient pas si méprisables que ses ennemis le prétendoient. D'ailleurs on peut dire, que ceux que Boileau attaquoit étoient ordinaire-

ment

ment des gens qui avoient quelque mérite. En effet, la plûpart de ceux dont il s'est moqué dans ses Satyres ont fait des Ouvrages qui seront toûjours estimez, quoi qu'on y puisse remarquer quelques défauts.

Despreaux ne fut pas le seul Auteur distingué qui maltraita l'Abbé Cotin. Moliére le fit d'une maniére sanglante. La Comedie des Femmes Savantes est une Satyre contre lui & contre quelques-unes de ses amies. Cette Piéce fut d'abord annoncée sous le titre: *L'Abbé Cotin*: & la premiére fois que l'on la joua, l'Abbé fut représenté avec un masque si ressemblant, que tout le Parterre le reconnut. C'est une particularité que tout Paris sait. Mr. Menage (a) ajoûte même que Moliére fit acheter un des habits de cet Abbé pour le faire mettre à celui qui faisoit le personnage de son Héros. L'Abbé se plaignit à la Cour. Alors le titre de la Piéce fut changé dans les Affiches en celui de *L'Abbé Tricotin*: & quand cette Comedie fut imprimée on se contenta de mettre *Mr. Tricotin*.

Mr. Baillet ne l'épargne pas dans ses Jugemens des Poëtes, on le verra par le Portrait qu'il en fait en parlant des Oeuvres galantes en Vers & en Prose de cet Abbé. [b] *Si l'on prétend*, dit-il, *le louër comme un Poëte des plus galans d'entre ceux qui ont lu & sçu par cœur la Legende des Ruelles, on est* en

(a) *Suite du Menagiana, pag.* 13.

(b) *Jugem. des Poëtes, Tome V. page* 244. 245.

en danger de confondre avec lui un célébre Prédicateur connu sous le nom de Mr. l'Abbé Cotin. Et dès qu'on aura trouvé dans un Abbé Seculier un sujet capable tout à la fois d'occuper la Chaire & le Parnasse, on se verra embarrassé par cette alliance extraordinaire qu'il a pu faire des delices de la Galanterie, avec la sévérité des Maximes de la Penitence, du renoncement à soi même, & des autres vertus Evangeliques. La raillerie est piquante, mais il n'y a personne qui puisse raisonnablement la blâmer. Un Ecclesiastique sort absolument de son caractére, & fait la chose du monde la plus absurde & la plus contradictoire, lors qu'il s'amuse à composer des Piéces galantes. Cependant, depuis Heliodore de Tricca en Thessalie, qui fit le Roman des Amours de Theagéne & de Cariclée, il y a eu une infinité de gens d'Eglise de tout ordre, qui sont tombez dans cette monstreuse irregularité. Mr. Menage nous en donne une liste assez longue (c) dans l'un de ses Ouvrages. Lui qui étoit une espéce d'Ecclesiastique, car il étoit Pensionnaire sur des Bénéfices, se trouvoit dans le cas; il avoit fait plusieurs Vers galans & il avoit dressé cette liste pour s'excuser par l'exemple d'un grand nombre d'Ecclesiastiques qui ont composé des Ouvrages & des Vers de galanteries. Mais il abandonne cette excuse dans la suite, & avouë, que Mr. Baillet

(c) *Voyez l'Anti-Baillet, Tom. II. pag. 334.*

Baillet, qui ne l'avoit pas plus épargné que l'Abbé Cotin, avoit raison de condamner (d) ces sortes de Vers dans les Ecrits des Poëtes Chrétiens. *Et je me repens serieusement*, dit-il, *d'en avoir fait. Et je prie Dieu de me pardonner ceux que j'ai faits. Et je lui promets de n'en plus faire. Et je convie les jeunes gens de faire leur profit de ma faute.* Mr. Menage avoit été piqué au vif, & on voit bien qu'il y a un peu de chagrin dans son fait. Je veux croire pourtant que sa conversion fut sincére, & cela étant ce fut un grand sacrifice qu'il fit à Dieu, car il étoit fort amoureux de ses productions.

[d] *Idem, pag.* 354.

XXX.

Il y a dans la Normandie une petite Ville appellée Vire, dont on dit :

Viria viripotens varia virtute virescit ;
A magnisque viris viria nomen habet.

La Riviére qui arrose cette Ville s'appelle *la Vire*, & le Païs voisin *Vau de Vire*. Olivier Bassalin, qui étoit un Foulon de Vire, inventa ces chansons qu'on appelle Vaudevilles, qui furent appellées d'abord Vaudevires, parce qu'on commença à les chanter au *Vau de Vire*. André du Chesne, après avoir parlé de ce Païs dans ses Antiquitez & Recherches des Villes de France, dit, que

d'icelui

d'icelui ont pris leur origine ces anciennes chanſons qu'on appelle communement Vaudevilles pour Vaudevires, desquelles, ajoute-t-il, fut Auteur un Olivier Baſſelin, ainſi que l'a remarqué Belleforeſt, au moyen de Charles de Bourgueville, vivant Lieutenant Général au Bailliage de Caën. Mr. Menage, qui a cité ces paroles, cite auſſi celles de Belleforeſt, qui ſe trouvent au premier volume de ſa Coſmographie, * & il conclut de ce Paſſage, & de quelques autres qu'il cite, que ceux-là ſe ſont trompez, qui ont cru, que ces chanſons ſont appellées Vaudevilles, parce que ce ſont des voix de villes, ou parce qu'elles vont de ville en ville. Dans ce premier ſentiment ont été Jean Chardavoine de Beaufort en Anjou, dans un Livre intitulé: *Recueil des plus belles & plus excellentes chanſons en forme de voix de ville*, & Pierre de S. Julien dans ſes Mélanges Hiſtoriques. Mr. de Cailleres eſt dans le ſecond ſentiment; car il fait dire à ſon Commandeur dans ſes *Mots à la mode*, † que les Eſpagnols appellent *Paſſecaille* une compoſition en Muſique, qui veut dire *Paſſe-ruë*, *comme*, dit-il, *nous appellons en France des Vaudevilles certaines chanſons qui courent dans le public*. Deſpreaux a dit dans ſon Art Poëtique, après avoir parlé de la Satire:

 D'un

* *Voyez ſes Origines de la Langue Françoiſe au mot Vaudeville.*

† *Page 114. Edition de la Haye.*

D'un trait de ce Poëme en bons mots si fertile,
Le François né malin forma le Vaudeville,
Agréable indiscret, qui conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche, & s'acroît en marchant.

On s'apperçoit bien que ce Poëte étoit de l'opinion de l'Auteur des Mots à la mode, mais ils se sont trompez aussi bien que Chardavoine de Beaufort & l'Auteur des Mélanges Historiques.

Vere a été la patrie de plusieurs Savans, comme le porte le Distique par où l'on a commencé cet Article: Mais je ne connois de tous ces Savans & grands hommes, que Robert & Antoine Chevaliers Sieurs d'Aigneaux (a) qui traduisirent en François, avec assez d'élegance pour leur temps, les Oeuvres d'Horace & de Virgile. Sorel ne les avoit pas connus; car outre qu'il n'en parle point dans un endroit, où il en devoit naturellement parler, s'il les eût connus, il dit en faisant mention des Oeuvres de Virgile & d'Horace, & de celles dequelques autres Poëtes Latins, (b) *que la plupart de ces Livres n'ayant jamais été traduits auparavant*, c'est à dire, avant que Mr. de Marolles les eût traduits, *on est fort obligé à un Auteur*, *qui*

(a) *Voyez les Antiquitez & Recherches des Villes de France, par A. du Chesne.*
(b) *Bibliotheque Françoise, page 228.*

qui a pris la peine de lés mettre en notre Langue.

XXXI.

Les Historiens ne s'acordent pas lors qu'ils parlent de la mort de Hebert II. Comte de Vermandois, si connu pour avoir trahi Charles le Simple, Roi de France, dont il étoit sujet.

Mezerai dit positivement, (c) qu'Hebert de Vermandois mourut à Peronne tourmenté d'un brûlant remords de sa trahison, & criant sans cesse dans l'agonie: *Nous étions douze, qui trahimes le Roi Charles.* Jean de Serres le fait mourrir à Laon, (d) & d'une mort ignominieuse. Il dit que Louïs d'Outremer lui rendit perfidie pour perfidie; qu'il lui fit mille promesses d'amitié, pour tâcher de l'avoir entre ses mains, afin de le perdre; & que *sur ce projet sa mal-veillance fut tant ingenieuse à bien enfiler la corde, qu'enfin il y pendit Hebert.* En un mot, selon cet Historien, Louïs attira ce Comte à Laon dans une Assemblée des Grands du Royaume, & l'ayant en son pouvoir il n'en sortit, que pour être conduit au supplice. Louïs dans cette Assemblée tirant une lettre de sa poche se prit à la lire, & en la lisant

(c) *Abrégé Chronologique. Tome II. page 423.*
(d) *Inventaire Général de l'Histoire de France sur l'an 952. 953.*

sant il s'écria; *on dit bien vrai, que les Anglois ne sont guéres sages.* „ Les grands „ Seigneurs, qui étoient près de lui, s'en- „ querans sur quel sujet il disoit cela, il fei- „ gnit que le Roi d'Angleterre lui deman- „ doit avis par cette lettre, *de ce qu'il avoit* „ *à faire d'un de ses Sujets, qui ayant ap-* „ *pellé son Seigneur en sa maison, sous om-* „ *bre de lui faire bonne chére, l'auroit saisi* „ *& fait mourir ignominieusement.* Hebert répond avec tous les autres, *qu'il devoit ignominieusement mourir.* Le Roi repliqua incontinent, *Tu es condamné de ta propre bouche, mauvais serviteur. Tu invitas mon pere en ta maison par beau semblant d'amitié; quand il y fut, tu l'as retenu & fait cruellement mourir.* L'Assemblée n'eut rien à repliquer; car, ajoûte l'Auteur de l'Inventaire, *l'information de la mort du Roi Charles le Simple étoit toute claire en la creance de tout le peuple. Ainsi à l'instant par le commandement absolu de Louïs, Hebert fut tiré de là, mis entre les mains du Bourreau, pendu & étranglé au vu & au sçu de tout le peuple.*

Quoi qu'il y ait une grande difference entre Mezerai & de Serres, il semble pourtant que dans cette ocasion le témoignage de de Serres est préferable à celui de Mezerai. Mezerai ne dit que deux mots de la mort du Comte Hebert, de Serres en fait une histoire circonstanciée: & ce qui prouve en sa faveur, c'est qu'il raporte une particularité qu'il ne pouvoit pas avoir inventée,

c'est

c'eſt que le lieu où le Comte de Vermandois fut executé, étoit encore de ſon temps appellé le *Mont-Hebert*. D'ailleurs Jean de Serres n'eſt pas le ſeul qui ait parlé & de cette execution & du lieu où elle ſe fit. Ecoutons l'Auteur d'un Recueil, qui certainement n'a pas copié l'Inventaire Général de l'Hiſtoire de France, comme il paroît par ſon recit & par la date de l'Impreſſion du Livre; car ce Recueil fut imprimé l'an 1570. Voici ſes paroles: (a) „Louis,
„ Roi de France, fils du Roi Charles le
„ Simple, affectant la vengeance de la mort
„ dudit Charles ſon pere, qui étoit trepaſ-
„ ſé au Château de Peronne, priſonnier par
„ Hebert, Comte de Vermandois ſon Su-
„ jet: étant à Laudun (b) avec grande aſ-
„ ſemblée de Seigneurs de France, qu'il
„ avoit reconciliez à lui, uſa de fiction,
„ faiſant ſuppoſer un homme vêtu à la mo-
„ de des Anglois, lequel bien inſtruit de ce
„ qu'il avoit à faire, arrivant en poſte, re-
„ quit inſtamment d'entrer au Conſeil du
„ Roi, pour lui bailler lettres de la part du
„ Roi d'Angleterre. Etant entré dans la Salle
„ preſenta les lettres au Secretaire, lut à
„ baſſe voix, le Roi ſe print à ſouſrire,
„ auquel les Princes & Seigneurs deman-
„ derent l'occaſion. J'ai, dit le Roi, *co-*
„ *gneu à preſent que les Anglois ne ſont pas*

 „ *bien*

(a) *Propos memorables des Nobles & Illuſtres hommes de la Chrêtienté.*

(b) *Il veut dire Laon: ce qui l'a trompé c'eſt que Laon en Latin eſt Laudunum.*

„ *bien sages: Car nôtre Cousin* (c) *Harmant,*
„ *Roi d'Angleterre, m'écrit ici, qu'il y a un*
„ *Laboureur en son Païs lequel ayant invi-*
„ *té son Maitre à disner en sa maison l'a*
„ *occis, & demande l'advis de vous, Mes-*
„ *sieurs, quelle punition il a meritée.* Thi-
„ baut Comte de Blois, homme prudent,
„ sententia le premier. . . qu'il devoit
„ être pendu & étranglé en un gibet. A
„ cette Sentence tous les Seigneurs consen-
„ tirent, & mesmement le Comte Hebert
„ de Vermandois: lequel n'eut pas plutôt
„ mis fin à sa parole qu'il fut empoigné par
„ les Sergens Royaux illec apostez, lui disant
„ le Roi: *Hebert, tu es le méchant Labou-*
„ *reur, qui as fait mourir ton Maitre le Roi*
„ *Charles mon pere. Reçoi maintenant la*
„ *punition par toi meritée, & en laquelle*
„ *toi-mesme t'es condamné.* Cela dit, fut
„ Hebert pendu à une potence sur une
„ montagne près de Laudun, qu'on appel-
„ le encores le *Mont-Hebert.* Après ce
temoignage, & vu le caractére de Louïs, qui étoit cruel & vindicatif, on ne peut guéres revoquer en doute ce que dit l'Auteur de l'Inventaire Général de l'Histoire de France. Ajoûtez à cela, que Du Verdier raporte ce fait à peu près de la même maniere, excepté qu'il ne parle pas du *Mont-Hebert.*

XXXII.

(c) *Il y a ici quelque méprise.*

XXXII.

L'an 1630. le nommé Tanquerel fit imprimer à Rouën une Table Chronologique où il mit au nombre des Hérétiques Pierre de Cugnieres, Avocat au Parlement de Paris, grand defenseur des Droits des Souverains contre les Ecclesiastiques. Le Parlement de Rouën ne s'en fut pas plûtôt apperceu, qu'il défendit d'exposer en vente cette Table, où l'on outrageoit la memoire de cet Avocat, qui n'étoit traité d'Hérétique, que parce qu'il avoit défendu avec zele les Droits des Princes contre les entreprises des Gens d'Eglise & leurs Juges. On peut voir là-dessus le Plaidoyé de Mr. le Gerchois inseré dans le Mercure François. Tanquerel fut traité trop doucement. S'il eût été châtié comme le meritoit son impudence, il y a certaines gens en France qui seroient plus sages qu'il ne sont.

XXXIII.

On void à Payerne, Ville du Païs de Vaud, deux Eglises que la Reine Berthe fit bâtir; elles sont vis à vis l'une de l'autre.

Charles Patin a cru, (a) que cette Berthe étoit une Reine de France: *cette Berthe*, dit-il, *dont le Proverbe est si commun: Du*

(a) *Voyez ses Relations Historiques*, pag. 169.

temps que Berthe filoit. Charles Parin n'y avoit pas fait reflexion: *aliquando bonus dormitat Homerus.*

Je savois en gros, il y a long temps, que cette Berthe étoit la veuve de Rodolphe II. Roi de Bourgogne. Mais comme j'ignorois l'Histoire de la Maison de Stratlingen & de Rodolphe I. de ce nom, qui fut la tige de la seconde Race des Rois de Bourgogne, qui dura près d'un siecle & demi sous quatre Rois, je n'en étois pas plus savant. Ce qui m'embarrassoit est ce que j'avois lu dans le Dictionaire de Moreri, que (b) Rodolphe fils de Conrard II. Comte de Paris se fit déclarer en 888. Roi de Bourgogne. Or comme aucun Historien ne nous apprend que ce Rodolphe ait été jamais marié à aucune Princesse apellée Berthe, j'avois beaucoup de penchant à croire que cette Berthe n'avoit jamais été, & qu'on se trompoit à Payerne, où l'on a toûjours assuré, que c'étoit la Veuve de Rodolphe II. Roi de la Bourgogne Transjurane. On ne s'y trompoit point, & voici ce que c'est. Mr. Ruchat, qui a puisé dans les sources, explique une Enigme, qui a fait suer plus d'un Voyageur, je m'assure. Il dit, (c) que Rodolf de Stralingen, qui étoit Gouverneur du Païs pour l'Empereur, profitant de la confusion qui troubloit l'Empire, l'an 888. se fit couronner

(b) *Dans l'Article, où il est parlé de Bourgogne Transjurane, ou d'Arles.*

(c) *Voyez son Abregé de l'Hist. Eccles. du Païs de Vaud, pag. 21, 23, 24. 25.*

ronner Roi de Bourgogne dans une Assemblée d'Evêques & de grands Seigneurs, qu'il avoit ramassez à S. Mauris dans le Bas-Valais. Rodolf mourut l'an 911. & Rodolf II. son fils lui succeda. *Celui-ci*, ajoûte Mr. Ruchat, *fit la guerre à Burcard, Duc de Souabe, mais il eut du pire. Ne pouvant donc mieux, il fit la paix avec lui, & pour la rendre plus ferme, il épousa la fille du Duc, nommée Berthe. C'est cette Reine Berthe, si célébre encore aujourd'hui dans la mémoire de nos peuples. Rodolf II. mourut l'an 937. & vingt-quatre ans après, la Reine Berthe pour le remede de son ame & de celle de tous ses parens, fonda l'Abbaye de Payerne... Elle bâtit une Eglise, où l'on croit qu'elle est ensevelie.*

On void encore à Payerne une Selle qu'on prétend avoir servi à Cesar. Elle est exposée sur la ruë vis à vis de la Maison de ville, avec un éperon & un fer de cheval: autrefois il y avoit même des étriers. C'est Charles Patin qui le dit, & qui fait voir que les étriers sont assurément d'invention moderne. (d) Mrs. de Payerne profiterent de ce que Charles Patin avoit dit, car il est constant, qu'en 1685. cette Selle étoit exposée sans étriers. Bien des gens ont cru, que Charles Patin avoit voulu rire. Mais il n'y a nulle apparence qu'il eût assuré qu'il avoit vu des étriers avec

 cette

(d) *C'est ce que fait voir aussi fort amplement Mr. de Caseneuve dans ses Origines Françoises, au mot Etrieu.*

cette Selle, s'il n'y en avoit point remarqué; car outre que c'étoit un Ecrivain grave, quoi qu'un peu enjoué, il écrivoit à un Prince qui pouvoit savoir la chose; c'étoit à un Duc de Brunswic & de Lunebourg; on ne se jouë pas ainsi des Princes.

XXXIV.

Après que Christine Reine de Suéde, eut renoncé à la Royauté, elle se retira à Rome comme chacun sait, & elle passa par la France, où elle fit un coup fort hardi; car elle fit mourir à Fontainebleau le Marquis Monaldeschi, son Grand-Ecuyer.

Le P. le Bel, Ministre de l'Ordre de la Sainte Trinité du Couvent de Fontainebleau, a fait la Relation de la mort de ce Marquis, & il en pouvoit parler savamment; car la Reine de Suéde le choisit pour lui annoncer la mort, & pour le confesser: En un mot, il fut témoin de l'execution, que cette Princesse avoit commise à trois de ses Estafiers, qui le massacrerent à coups d'épée dans la Galerie des Cerfs.

Le Maturin eut beau interceder pour le Marquis, Christine avoit prononcé l'Arrêt de mort, elle ne voulut jamais se retracter, alleguant coup sur coup, qu'elle l'avoit convaincu de la plus noire des trahisons; que ce qu'elle faisoit n'étoit pas sans exemple; qu'elle étoit maitresse de ses volontez pour rendre & faire justice à ses Domestiques en tous lieux

&

& en tout temps; qu'enfin, elle ne devoit répondre de ses actions qu'à Dieu seul.

Le P. le Bel dit, dès le commencement de sa Relation, que ce que venoit de faire la Reine de Suéde fit que bien des gens mirent en question, si un Souverain hors de ses Etats, a droit de faire punir ses Domestiques de son autorité. Après quoi il ajoûte, que quoi que la consideration que la France avoit toûjours euë pour la Suéde, eût empêché que cette dispute eût été portée plus loin, le silence du Roi dans cette ocasion fit croire, que la Royauté étoit un caractére indelebile, que son pouvoir & son autorité acompagnoient par tout la personne qui en avoit été revêtuë; & qu'ainsi en quelque endroit qu'elle se trouvât, elle conservoit toûjours le droit de Souveraineté sur tous ceux de sa suite, soit Domestiques, soit autres, qui ne sont point Sujets des Princes dans les Etats desquels cet autre Prince est retiré. Si Grotius eût decidé cette question, il n'eût pas decidé en faveur de la Reine Christine; car il soûtient, (a) qu'un Roi qui quitte sa Couronne devient personne privée. Je ne sai même s'il n'eût pas condamné l'action de cette Princesse, quand même elle eût été veritablement Reine. Je suis persuadé que le Roi de France y trouva à redire: mais si d'un côté l'action lui parut nouvelle & hardie, d'un autre les flateurs la lui firent re-

(a) *Droit de la Guerre & de la Paix, Livre I, Chapitre 4. Paragraphe 9.*

garder comme un exemple nécessaire pour démontrer aux incredules, que les Sujets ne sont à proprement parler que des esclaves, & que les Rois sont maîtres de leurs vies. On lit dans l'Histoire de France, que l'Empereur Sigismond exerça des actes de Souveraineté en presence de Charles VI. dans la Capitale même de son Royaume. Il prit seance au Parlement, il tint Tribunal durant l'Audience, & il y créa un Chevalier. Sur quoi Mezerai dit, (b) que le Roi voulut bien qu'il tint sa place dans le Parlement, mais que cependant on ne trouva pas bon qu'il eût pris l'autorité d'y donner par ocasion l'Ordre de Chevalerie à un Gentilhomme. Que n'eût-on pas dit si Sigismond eût entrepris de faire quelque chose d'aprochant de ce que fit la Reine Christine?

Mr. Moreri dit qu'on a accusé cette Princesse de n'avoir pas beaucoup de Religion. Il a voulu dire, je m'assure, qu'elle n'étoit pas fort bonne Catholique, & en cela je croi qu'il avoit raison. Comme elle n'avoit embrassé la Religion Romaine què par les vuës que tout le monde sait, elle ne pouvoit s'empêcher de parler un peu librement de son culte. Elle le fit, dès le premier jour qu'elle eut abjuré son Lutheranisme: chacun a lu les *Chevræana.* (c) Disons quelque chose de plus que Mr. Moreri. Christine n'étoit ni Catholique, ni Protestante, elle croyoit qu'on

(b) *Abrégé Chronologique. Tome III. page 196.*
(c) *Tome I. page 24. 250.*

qu'on pouvoit se sauver dans toutes les Sectes Chrêtiennes; peut-être lui faisons-nous grace.

XXXV.

Un Poëte, en parlant de Catherine de Medicis, a dit, qu'elle pouvoit passer pour la quatriéme furie des Enfers. Il est allé plus loin encore; on n'a qu'à lire cette Epigramme:

Tres Erebi Furias post hac ne credite, vates;
Addita nam quarta est his Catharina tribus.
Quod si tres furias de se dimiserit Orcus,
Hac Catharina tamen pro tribus una foret.

L'exageration est terrible, mais cette Princesse étoit si méchante, que le Poëte, en parlant d'elle, ne pouvoit trop exagerer.

XXXVI.

Le merite de Daniel Chamier lui attira bien des injures, de la part des Missionnaires contre lesquels il avoit disputé, ou qui avoient lu ses Ecrits. Le P. Garasse fut l'un de ceux qui s'emporterent le plus contre ce grand homme, mais ces injures étoient fort insipides. (b) Il l'apelle *homme de grosse corpulence*; & en parlant d'un libelle intitulé; *Le desespoir de Chamier*, il dit, que Timo-

(b) Voyez le Rabelais Reformé, page 181.

thée de Ste. Foi, qui en eſt l'Auteur, avoit ramaſſé tant d'impertinences & tant d'ignorances de certains Miniſtres, dont il parle; *qu'il s'en pourroit faire un Volume quaſi auſſi gros que le ventre de Chamier.*

Comme perſonne ne m'a jamais fait le portrait de ce Profeſſeur Proteſtant, je veux croire, puis que le P. Garaſſe le dit, qu'il étoit tel qu'il le deſigne, mais je ne vois point qu'il y ait là ſujet à plaiſanter. Combien void-on de Moines & autres Eccleſiaſtiques Romains d'une corpulence effroyable? Cependant perſonne ne s'aviſe de les tourner en ridicules ſur les gros ventres, ou ſur ce qu'ils n'ont pas une taille auſſi dégagée que ces Abbez, dont Moliere & le Theatre Italien ſe ſont moquez pendant ſi long-temps. C'eſt une groſſiereté & une impoliteſſe des plus baſſes de railler des défauts du corps, parce que ceux qui les ont ne ſauroient s'en défaire, comme l'a très-bien remarqué Mademoiſelle de Scuderi dans ſa Converſation de la Raillerie. On void bien que la grande vuë du P. Garaſſe étoit de divertir ſon Lecteur. On lui pardonneroit s'il l'avoit fait avec autant d'eſprit que le fait Cirano de Bergerac dans ſa Lettre contre un gros homme. (a) Un Bouffon doit faire rire: *Buffone fa mi ridere*, c'eſt ce que diſoit un jour un Noble Venitién à un mauvais Plaiſant, en lui jettant en même temps à la tête une orange qu'il tenoit entre ſes

(a) *C'eſt la X. du I. Tome de ſes Oeuvres.*

ses mains. C'est ce que Chamier eût pu dire au P. Garasse, s'il eût daigné répondre à sa fade plaisanterie.

Le P. Garasse n'en demeure pas là, il accuse ce Ministre d'aimer la bonne chere. (b) *Et remarquez*, dit-il, *que lors qu'il prêcha dans Bordeaux ces années passées, & prêcha aux fidelles de Begle, il cita trois ou quatre fois l'Edition de Vatable corrompuë par les Ministres, d'où quelqu'un des Catholiques tiré par curiosité d'entendre le premier Ministre de France, à ce que l'on assuroit, sortit mal édifié, voyant un gros homme assez mal fait, qui n'avoit autres Auteurs en bouche que Vatable & Calvin; & là-dessus composa ce Huitain:*

Je ne m'étonne si Chamier
Aime la Bible de Vatable;
C'est, dit-on, son gros coûtumier,
Car ce mot se termine en table.
Après Vatable, suit Calvin,
Qu'il aime d'amour indivise,
Car ce mot se termine en vin,
Or table & vin c'est sa Devise.

Le Poëte a un peu plus d'esprit que le Jesuite: son Epigramme a quelque sel, quelque puerile qu'elle soit.

XXXVII.

(b) *Rabelais Reformé, page 190.*

XXXVII

François Auguste de Thou eut la tête tranchée à Lion pour n'avoir pas revelé la conspiration du Comte de Cinq-Mars, meditée contre le Cardinal de Richelieu, que Cinq-Mars lui avoit découverte. C'est ce qui donna lieu à deux beaux Distiques. On trouve le premier dans le Dictionnaire de Mr. Bayle dans l'Article de Louis XI. Là il est attribué à Grotius, (a) & on cite Mr. Menage. Cependant Mr. Menage l'attribuë à Mr. Huygens; voici ses propres paroles: (b) *Constantin Huygens de Zutlichem, pere de Mr. Huygens, Inventeur de la pendule, étoit un petit homme. Il n'y a de bon dans le Livre de ses Poësies, que ce Distique qu'il fit sur la mort de Mr. de Thou, qui perit pour n'avoir pas voulu trahir son bon ami Mr. de Cinq-Mars, en revelant la conspiration qu'il faisoit contre Mr. le Cardinal de Richelieu.*

O Legum subtile nefas, quibus inter amicos,
Nolle fidem frustra prodere, proditio est.

Il faut que Mr. Menage se soit contredit, si la citation de Mr. Bayle est fidelle, ou que Mr. Bayle se soit trompé. Je vais rapporter le second Distique.

Morte

(a) *Voyez le Tome II. page* 1883.

(b) *Menagiana. Tome I. page* 143, *de l'impression de Pierre de Coup, à Amsterdam* 1713.

Morte pari periere duo, sed dispari causa;
Fit reus iste tacens, fit reus ille loquens.

J'ai de la peine à croire ce que raporte le même Mr. Menage. Il dit que le Cardinal de Richelieu étant mort, & ayant été enterré dans l'Eglise de la Sorbonne, Madame la Presidente de Pontac, sœur de Mr. de Thou se trouvant un jour dans cette Eglise, s'écria en s'adressant à ce Cardinal: *Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus.* Ce sont les paroles que la sœur de Lazare dit à Jesus-Christ: *Seigneur, si tu eusses été ici, mon frere ne fût point mort.* Comme il n'y avoit que deux ou trois mois que Mr. de Thou avoit été executé, lorsque le Cardinal mourut, la sœur de cet illustre mort devoit, ce me semble, être plus occupée à pleurer qu'à faire des pointes; le conte paroît fort apocriphe.

Mr. de Thou mourut fort chrêtiennement, tous ceux qui ont parlé de sa mort en conviennent. Il composa le jour qu'il mourut une petite Inscription Latine, qui devoit être mise dans une Chapelle qu'il avoit fait vœu de fonder. L'Inscription étoit pieuse, elle étoit conceuë en ces termes: *A Jesus-Christ, Liberateur: François Auguste de Thou, sur le point d'être delivré de la prison de son corps, s'aquite du vœu qu'il avoit fait, pour obtenir sa liberté.* Je ne suis pas étonné qu'on ait pris cette Inscription pour une Epitaphe, j'avouë qu'elle en a un peu l'air.

Mais

Mais je suis surpris, que pour avoir fait cette maniére d'Epitaphe le jour qu'il fut conduit au supplice, on ait osé le mettre du nombre de ceux qui ont badiné avec la mort

XXXVIII.

La plupart des gens croyent que l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris, où l'on entretient quinze-vingts aveugles, fut fondé par S. Louïs en mémoire de trois cens Gentilshommes qui l'avoient accompagné dans son Voyage de la Terre Sainte, ausquels les Infidelles firent crever les yeux. Du Verdier dit dans son abrégé de l'Histoire de France, (a) que S. Louïs, après avoir pris Damiette, & avoir gagné trois grandes Batailles contre Meledin, Sultan d'Egypte, en voulut hazarder une quatriéme contre Malaxala, fils de Meledin. Il ajoûte, que la victoire se déclara contre lui; que Robert son frere y fut tué; qu'il fut pris lui-même, & trois cens Gentilshommes de commandement avec lui, du nombre desquels furent Alphonse & Charles les autres freres. *Sa qualité fit que Malaxala le mit à rançon & ses freres encore avec lui.* Mais, continuë l'Historien, *ce Prince Infidelle n'eut pas une pareille indulgence pour le reste des autres prisonniers, il leur fit crever les yeux, pour les rendre inutiles à la guerre. Cette cruauté fut si sensible à Louïs*, c'est toûjours l'Historien

(a) *Tome I. page 522.*

torien qui parle, *qu'il institua peu de temps après son retour, un Hôpital pour entretenir trois cens aveugles à Paris, afin de perpetuer la mémoire de ceux qui perdirent alors la vuë pour la querelle de Jesus-Christ.* Mezerai n'est pas de cet avis, voici comme il parle. * *On a voulu dire, que les Barbares creverent les yeux à trois cens Gentilshommes, & que ce fut en memoire de ces nobles Martyrs que S. Louïs, à quelques années de là, fonda l'Hôpital des Quinze-Vingts à Paris. Mais cette clause n'est nullement marquée dans les Lettres de fondation; & je trouve long-temps auparavant, qu'un Duc de Normandie en fit à Roüen une toute pareille, sinon qu'elle n'étoit que de cent Aveugles.* J'entre dans le sentiment de Mezerai; & ce qui m'y confirme, c'est qu'André du Chesne qui en parlant des fondations des principaux Hôpitaux de Paris, marque le temps precis de leur fondation, ne le fait pas à l'égard de celui des Quinze-Vingts. J'avouë qu'il semble donner dans l'erreur populaire; car il dit, que le Roi S. Louïs fonda cet Hôpital pour les trois cens Chevaliers Chrêtiens, ausquels les Infidelles avoient crevé les yeux, mais il renverse en même temps cette erreur; car il insinuë que le fait est pour le moins douteux, en se contentant de dire, (a) que cet Hôpital est *de fondation Royale &*

* *Abregé Chronologique. Tome II. page 728.*

[a] *Voyez les Antiquitez & Recherches des Villes de France, impression de Paris en 1637. page 82.*

& antique : tout le monde void la consequence qu'on peut tirer de ces derniéres paroles.

Alexandre le Grand, au raport de Quinte-Curse † fit pour quatre mille Grecs, que les Perses avoient affligez de divers supplices, ce qu'on prétend que S. Louïs fit pour ces trois cens Gentilshommes Chrêtiens.

† *Livre V.*

XXXIX.

L'Hôpital de Beaune, Ville de Bourgogne, qui semble plûtôt un Palais, qu'une retraite de pauvres, fut fondé par Nicolas Rolin, Chancelier d'un Duc de Bourgogne. L'Auteur des *Propos memorables des Nobles & Illustres Hommes de la Chrêtienté*, * dit ceci, en parlant de Louïs XI. *Ayant ouï reciter, que Nicolas Raulin, Chancelier du Duc de Bourgogne, avoit fondé à Beaune un Hôpital excellent en édifice, & en meubles, il dit* : „ C'est raison que le Chancelier de Bourgogne, qui en son temps a fait plusieurs pauvres, fasse à la fin de ses jours un Hôpital pour les nourrir & loger.

Un Auteur moderne, qui a fait des réfléxions sur la fondation de cet Hôpital, (a) dit

* *Page 65.*

(a) *Remarques ou Réfléxions Critiques, Morales & Historiques sur les plus belles pensées des Auteurs anciens & modernes, imprimées à Lion chez Hilaire Baritel,* 1693. *page* 195.

dit que les Prédicateurs prêchent tous les jours contre ces ſangſuës du peuple, qui, après avoit reduit par leur cruelle avarice tant de familles dans la pauvreté & la mire, s'imaginent, qu'en faiſant quelque Fondation conſiderable, ils n'ont rien à craindre des jugemens de l'autre monde. *Mais*, ajoûte-t-il, *on ſe trompe; car de bonne foi, j'ai de la peine à me perſuader qu'ils croyent être par cette précaution en ſureté de conſcience, je m'imagine plutôt que ce qu'ils en font n'eſt que pour impoſer au peuple par ces éclatantes œuvres de charité.* Je croi que l'Auteur moderne ſe trompe lui même. Ceux qui ont ravi les biens des autres ſe perſuadent certainement, que ces ſortes de fondations ſont des reſtitutions ſuffiſantes pour l'expiation de leur peché. Ils en ſont auſſi aſſurez, qu'un Portugais qui a acheté les Bulles de la Croiſade, eſt aſſuré qu'après avoir payé à un Commiſſaire Apoſtolique une portion des biens qu'il a ravis, il peut retenir le reſte impunement & en toute ſureté de conſcience. Ces ſortes de gens ont vêcu, à peu près, comme des Athées, c'eſt à dire, ſans croire ni Paradis ni Enfer. Lors qu'ils approchent de la mort ils commencent à croire qu'il y a une autre vie après celle-ci. Ils ſentent en un mot des remords qui les déchirent. La crainte les fait agir: & alors ils ſacrifient de bon cœur une partie des biens qu'ils ont ravis, ſe perſuadant que Dieu n'en demande pas davantage, n'ayant jamais fait réflexion ſur les devoirs

de

de la Religion, & moins encore sur leur étenduë. Je trouve donc que les Prédicateurs ont raison, lors qu'ils disent que ces sortes de fondations sont inutiles par raport à ceux qui les font, parce que ce ne sont pour l'ordinaire que des restitutions imparfaites, & que d'ailleurs, elles ne se font pas en faveur de ceux qu'on a reduits à la mendicité. Il seroit à souhaiter qu'on pût dire de ceux qui dirigent la consciences de ces Fondateurs d'Hôpitaux, ou de Maisons Religieuses, ce qu'on vient de dire des Prédicateurs. Mais chacun sait que la plupart des Directeurs sont des gens fort commodes, lors qu'ils ont intérêt aux fondations. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces Directeurs interessez ne se contentent pas d'insinuer à ces ravisseurs du bien d'autrui, que tous leurs péchez leur sont pardonnez en vuë de ces restitutions imparfaites & mal appliquées, ils les beatifient même, après leur mort. Peu de gens ignorent quel étoit le caractére d'Alphonse II. Roi de Naples. Philippe de Commines, après avoir fait une énumeration affreuse de ses cruautez, dit, (a) *qu'aucun homme n'avoit été plus cruel que lui, ni plus mauvais, ni plus vicieux, ni plus infect.* Cependant les Moines du Mont Olivet, où il s'étoit retiré, après son abdication, lui dresserent un tombeau dans leur Eglise, où ils le traiterent de Roi très-pieux envers Dieu: & dans une Inscription qu'on lit encore dans leur Re-

fec-

(a) *Livre VII. de ses Mémoires, chapitre II.*

fectoire il eſt appellé Roi très-juſte, & cela, portent l'Epitaphe & l'Inſcription, parce qu'il avoit fait de très-grands biens à leur Monaſtére. Les deſordres de Marguerittе de Valois qui fut mariée à Henri IV. ſont connus de tout le monde. Mais comme elle avoit fait des liberalitez à pluſieurs Maiſons Religieuſes, les Moines la louërent comme ſi c'eût été une Sainte. Tout cela fait pitié, mais qu'y faire; il n'en ſera pas autrement, tandis qu'on fera entrevoir aux hommes, ou tandis qu'ils pourront conclurre, qu'on peut ſe ſauver en ne reſtituant qu'une partie des biens qu'on a ravis, pourvu que l'Egliſe en profite.

XL

On a vu des Eccleſiaſtiques dans l'Egliſe Romaine, qui ont commandé des armées. C'eſt ce qu'on a vu en France ſous le Regne de Louïs XIII. Ce Prince fit le Cardinal de Richelieu ſon Généraliſſime en Italie.

Il n'eſt pas ſurprenant, qu'un Prince du caractére de Louïs XIII. jettât les yeux ſur ce Cardinal pour le mettre à la tête de ſes troupes, mais il eſt ſurprenant que ce Cardinal acceptât l'emploi. Cela prouve manifeſtement que le Cardinal de Richelieu étoit un véritable Comedien, qui voulut par là ſe donner du relief auprès d'un Monarque, de la foibleſſe duquel il abuſa pendant tout ſon Miniſtére. Cependant il ſe trouva des Hiſtoriens qui ne laiſſerent pas de louër cette Eminence par cet endroit ridicule.

le. L'Auteur de la vie du Cardinal d'Amboise, (b) qui est du nombre de ces Historiens, pour faire voir que ce n'étoit pas une chose extraordinaire de voir un Cardinal élevé au premier Emploi militaire, dit (c) que Louis XI. Roi de France donna le Commandement de ses Armées en Guyenne au Cardinal d'Alby contre le Comte d'Armagnac; que Philippe II. Roi d'Espagne, envoya le Cardinal d'Autriche assieger des Places en France, & se presenter à la tête d'une armée contre Henri le Grand, pour lui empêcher, s'il eût pu, la prise d'Amiens. *Et si l'on passe plus avant dans la conduite d'Espagne*, ajoûte-t-il, *on y verra un Archevêque de Tolède, Albornos, sous un très-vaillant Roi, Alphonse II. communier son Maître, & puis prendre ses armes le jour même d'une des plus memorables batailles qui se soit jamais donnée, contre près de cinq cens mille Maures, & sans le perdre de vue dans cette forêt épaisse d'ennemis, il fut toûjours combattant à ses côtez, jusqu'à ce que par un carnage de deux cens mille hommes il eût obtenu la victoire, qui fit lever le siége de Tarisse. Depuis ayant quitté l'Espagne, pour éviter la fureur du Roi Pierre le Cruel, il se retira en Avignon, où ayant été fait Cardinal par Clement VI. il fit la guerre l'espace de quinze ans, commandant les*

(b) *Le P. Joseph, Capucin sous le nom emprunté du Sieur des Montagnes.*

(c) *Voyez cette Vie, page 85.*

les armées d'Innocent VI. & d'Urbain V. Souverains Pontifes, contre les Tyrans d'Italie, qui sous la faveur de Louïs de Bavières, Empereur, excommunié par cinq Papes, avoient occupé tout le Patrimoine de l'Eglise, jusques dans les portes de Rome. Il n'oublie pas le Cardinal Ximenès; & comme les flateurs parlent pour l'ordinaire sans jugement, il fait mention des rodomontades de ce Cordelier, qui fut fait deux fois Gouverneur d'Espagne & Inquisiteur Général, & qui du vivant de Gonsalve, le plus grand Capitaine de son siécle, se fit Chef de l'entreprise d'Oran Les Grands d'Espagne murmurerent: quelques uns même, qui regardoient comme une chose honteuse d'obeïr à un Ecclesiastique, dirent hautement, qu'ils ne reconnoissoient en ce monde que Dieu & le Roi. Mais le Cardinal répondit fierement, que comme Inquisiteur il representoit Dieu, & le Roi comme Gouverneur; & prenant son Cordon à la main il les menaça de les mettre à la raison. Voilà ce que nous apprend le P. Joseph.

On ne s'inscrit pas en faux contre ces exemples, & contre quelques autres qu'on pourroit alleguer. Mais ces exemples ne prouvent pas, que l'Emploi de Général d'Armée convint au Cardinal de Richelieu, dans le temps qu'il y avoit en France tant de braves gens pour commander les troupes de Louïs XIII. Les gens du mêtier n'en convenoient pas, ils se moquoient du Cardinal & de son habillement guerrier qu'ils

traitoient de mascarade; il ne faut que lire les Memoires de ce temps-là.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'on reproche aux Protestans d'avoir eu aussi des Ministres guerriers: on met de ce nombre Zuingle & Chamier.

A l'égard de Zuingle, Moreri dit, que dans la guerre civile qu'il y eut en Suisse au sujet de la Religion, Zuingle fut le premier à prendre les armes, & l'Auteur du suplement de son Dictionnaire, qui a copié ce que dit Maimbourg dans son Histoire du Calvinisme, assure qu'il fut tué sur la place, *combattant très-vaillamment à la tête d'un Bataillon.* Florimond de Raymond (a) dit à peu près la même chose. Quant à Chamier, il y a des Historiens qui ont avancé qu'il étoit mort les armes à la main; & celui du Regne de Louïs XIII est de ce nombre. Il dit que ce Ministre non content de donner des avis, exposoit même sa personne au siege de Montauban, & qu'un coup de canon l'emporta. (b) *Fin peu convenable*, ajoûte Mr. le Vassor, *à un homme de son caractére. Ceux que Dieu appelle à la Predication de l'Evangile ne doivent point se mêler des affaires politiques, encore moins de celles de la guerre. L'exemple de certains Prêtres, ou Moines, qui se mettent à la tête des Escadrons & des Bataillons ne peut pas justi-*

(a) *Voyez son Histoire de la Naissance &c. de l'Hérésie, page* 286.
(b) *Regne de Louïs XIII. Tome IV. page* 249.

justifier la conduite de Chamier. Il y a d'ordinaire plus d'emportement & de fanatisme que de véritable Religion dans ces Ecclesiastiques Harangueurs, qui prétendent se signaller en animant les soldats au combat.

Voila, dira-t-on, les Catholiques & les Réformez à deux de jeu, ils n'ont rien à se reprocher. J'en conviendrois si ce qu'on raporte de Zuingle & de Chamier étoit fortifié de bonnes preuves. Mais il est certain, que ni Florimond de Raymond, ni Maimbourg, ni Mr. le Vassor n'ont parlé que par ouï-dire, ou sur des memoires suspects.

A l'égard de Zuingle, Theodore de Beze assure, qu'il fut tué en exerçant les fonctions de son Ministere: & Florimond de Raymond est contraint d'avouër que Sleidan dit: *qu'il faut, suivant la coûtume de ceux de Zurich, que le principal Ministre soit en la troupe, quand ils marchent en bataille*, & cela, comme on le pratique encore, non pas pour se battre, mais pour exercer la Charge de Pasteur. Ce sont deux témoins qui n'ont avancé que ce qu'ils savoient, & qui au fond n'avoient pas grand intérêt à déguiser la vérité dans cette rencontre, puisque la Religion Protestante n'en seroit pas plus mauvaise, quand Zuingle, qui fut tué en faisant la priére, auroit été tué l'épée à la main. Je défie tous les Florimonds de Raymond & tous les Maimbourgs du monde d'en rien conclurre de raisonnable au prejudice des Protestans, quand leur témoignage seroit aussi valable que celui de Sleidan

& de Beze. A l'égard de Chamier les véritables Relations du siége de Montauban portent, qu'il fut tué en se rendant sur un bastion, où il devoit faire la priére. Je ne sai, si Mr. le Vassor n'a point retracté ce qu'il a raporté de ce Ministre, mais je sai bien qu'on lui envoya des Piéces justificatives à ce sujet, dès que son IV. Tome du Regne de Louïs XIII. eut paru. Quoi qu'il en soit, ce qu'il a dit de Chamier, parce qu'il l'a cru, marque l'équité & la sincérité de cet Historien, & prouve en même temps qu'il a une véritable idée du Christianisme, qui à peine permet aux particuliers de prendre les armes, bien loin de le permettre aux Gens d'Eglise.

On auroit de la peine à justifier l'action d'un Ministre des Vallées de Piémont, qui dans les derniéres guerres de ce Païs-là se mit à la tête des troupes Vaudoises: ainsi on le livre à la reflexion assommante de Mr. le Vassor.

Pour revenir au Généralat de Richelieu, le P. Joseph ne prit pas garde qu'en voulant louër ce Cardinal par raport à cet Emploi, il faisoit tomber le plus beau fleuron de la couronne de plusieurs Saints qui ont mieux aimé souffrir le martyre, ou s'y exposer, que de porter les armes. Tels ont été S. Victrice, Evêque de Rouën, & S. Maximilien. (c) Si l'action du Cardinal de Richelieu est louable, la cause

(c) *Voyez les Vies des Saints de Mr. Baillet.*

cause des souffrances de ces Saints ne l'est guéres. Cependant c'est ce qui fait l'un des beaux endroits de la vie de S. Victrice, & tout le merite de S. Maximilien, qui ne souffrit le martyre, que parce qu'il soûtint avec fermeté devant un Proconsul d'Afrique, qu'il ne lui étoit pas permis d'être soldat parce qu'il étoit Chrêtien. Mais comme les flateurs ne raisonnent que rarement, le Capucin n'eut garde de prevoir une consequence qui le rendra aussi ridicule à la postérité, que le Cardinal l'étoit, lors qu'il marchoit avec son plumet, & revêtu d'une cuirasse par dessus un habit feuille-morte, enrichi d'une broderie d'or.

X L I.

Leon X. étoit un Pape qu'il n'étoit pas facile de tromper. Un nommé Augurel lui ayant presenté un livre, qui avoit pour titre la *Crysopée*, l'Art de faire de l'or, ce Pontife lui fit donner pour recompense une grande bourse de satin, en disant, que puis qu'il savoit la maniére de faire de l'or, il n'avoit besoin que de sacs pour le mettre. C'est de cette maniére qu'il faudroit traiter tous ces prétendus faiseurs d'or, dont tant de Princes ont été les dupes; car la plûpart ne sont que des Charlatans & des fourbes, tel que celui qui est si bien dépeint dans les Avantures d'Euphormion. J'avouë qu'il s'est trouvé des gens qui ont cherché la Pierre Philo-

sophale de bonne foi. On peut dire d'eux néanmoins ce qu'on a dit de Raymond Lulle, qui, tout grand homme qu'il étoit, s'étoit amusé à la chercher :

Dum lapidem quæris, Lulli, quem quærere nulli
Profuit, haud Lullus, sed mihi nullus eris.

XLII.

Un Marquis de Brandebourg, appellé Waldemarus, (a) passa pour mort l'an 1321. On fit ses obseques dans toutes les formes, & tout le monde crut qu'il avoit été véritablement enterré. Cependant on le vid reparoitre l'an 1350. Ce Marquis soûtint que pour se dérober au monde, il avoit fait faire ses propres funerailles, en supposant un cadavre en sa place; que depuis il avoit erré par toute la tere, pour laisser à la Marquise de Brandebourg sa femme la liberté de se remarier. Quoi qu'il y eût vingt-neuf ans que Waldemarus avoit disparu, & que ce qu'il disoit parût incroyable, il fut reconnu par l'Empereur, & par une partie de ses Sujets. L'autre demeura dans le parti de son héritier, qui lui soutint toûjours qu'il n'étoit point du tout ce qu'il prétendoit être, ou qu'il

(a) *Voyez l'Extrait qu'a fait Mr. de Bauval, du Recueil de l'Histoire d'Allemagne, par Henri Meibomius, qui a pour titre :* Rerum Germanicarum Tom. III. *Ouvrages des Savans, Juillet 1688. page 229.*

qu'il étoit un phantôme, qui sortoit du tombeau, pour venir troubler le repos des vivans. Cette contestation allumaune guerre civile; & comme les Ecclesiastiques se prevalent de tout, l'Evêque de Magdebourg se prevalut avantageusement des troubles que cette avanture bizarre avoit fait naître. Ce Prelat, qui vid bien que Waldemarus étoit le plus fort, puis que l'Empereur le reconnoissoit, ne balança point à lui prêter ses forces pour tâcher de le remettre en possession de ses Etats. Mais, comme je l'ai insinué, il avoit ses vuës. Il profita du débat. Il se fit donner des terres qui grossirent ses revenus pour se dédommager des pertes qu'il avoit faites. Les Memoires dont Mr. Meibomius s'est servi, & d'où il a tiré cette histoire portent, que ce fut *in recompensam expensarum in guerra ab eo factarum.*

L'histoire de ce Marquis de Brandebourg me fait ressouvenir de ce qui se passa à Toulouse l'an 1303. Mr. de la Faille raconte, (b) qu'il y eut un Capitoul de cette ville, qui au milieu de sa plus vigoureuse santé voulut qu'on fit ses funerailles. La bizarrerie de ce Capitoul procedoit d'un principe un peu moins raisonnable, que celle de Waldemarus. Quoi qu'il en soit, à cause de la ressemblance de ces deux histoires je mettrai ici celle du Capitoul de Toulouse, & pour le dire agreablement je copierai l'Extrait

(b) *Dans ses Annales de Toulouse.*

trait qu'en a fait le Journaliste que j'ai déja cité. *Un des Capitouls*, dit Mr. de Bauval, (c) *voulut être témoin lui-même de la cérémonie de ses propres funerailles. Toute la ville fut priée d'assister au convoi. Pour lui, il se fit mettre dans un cereueil dans l'équipage mortuaire, & on le porta à l'Eglise avec tout l'appareil d'une pompe funebre. Le Service fut fait, & la Messe célebrée, dans toutes les cérémonies acoutumées. Le Capitoul posé dans sa biére, & contrefaisant très-bien le mort fut encensé à la maniére ordinaire; & au lieu de le porter en terre, on le plaça derriére l'Autel, d'où il se tira un moment après & alla regaler magnifiquement tous ceux qui avoient assisté à son enterrement. L'Archevêque fit d'abord assembler un Concile pour prononcer sur cette action. Les Jacobins, qui en avoient tiré le profit, qui en esperoient de plus grands, s'il prenoit envie aux gens de se faire enterrer souvent, ne manquerent pas de soûtenir que c'étoit une action pieuse & salutaire, parce qu'elle excitoit vivement le souvenir de la mort. D'autres la condamnoient comme une superstition qui tendoit à rendre les cérémonies funèbres le jouët des particuliers. Le Concile, après une contestation de trois seances, decida contre les esperances des Jacobins.* Ces Moines pouvoient bien s'y attendre, le gain d'un service mortuaire leur avoit fait

(c) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Septembre 1688. page 15.*

fait imaginer cette comedie, le Concile s'en apperçut bien, & les traita comme ils meritoient, en les censurant & leur défendant de jouër à l'avenir de semblables scènes.

Pour ce qui regarde ce Capitoul, ce ne devoit pas être un homme de fort bon sens: ou c'étoit un bigot à qui les Jacobins avoient gâté l'esprit, ou un homme chargé de crimes, qu'il crut expier par cette farce; il seroit bien difficile de définir un tel fou. On pourroit excuser l'action de Waldemarus, mais on ne sauroit alleguer rien de raisonnable pour excuser la sienne; il ne faut que faire attention aux motifs qui les firent agir l'un & l'autre.

XLIII.

L'Ile de Ponce (a) est une Ile de la Mer Mediterrannée; dont les anciens Geographes font mention. Il y avoit dans cette Ile une petite ville, & une Colonie qui y fut envoyée l'an de Rome 441. Cette petite Ville fut détruite dans la suite du temps, & l'Ile demeura deserte: mais depuis un peu plus d'un siécle, on y a bâti un petit bourg, & une tour.

On ne sait pas encore de quelle dépendance est cette Ile. Sous le Pontificat de Paul III. le petit-fils de ce Pape, Octavien Farnèse, fils de Pierre Louïs, en fut investi, à la charge de l'ameliorer, & de la faire

(a) *Pontia, La Ponza.*

faire habiter; & de là nâquit un different, savoir, si l'Ile dépendoit du Royaume de Naples, ou de la Campagne de Rome, comme étant justement vis à vis des confins de cette Province, & de la Terre de Labour, c'est à dire, vis à vis de Terracine, & de *Monte Circello*. Charles-Quint en prétendoit la Souveraineté, comme Roi de Naples, & Paul III. la prétendoit, comme dépendante de l'Etat Ecclesiastique: mais il fut accordé entre ces deux prétendans, que le petit-fils du Pape, qui étoit dévenu dans le même temps gendre de l'Empereur, joüiroit du Domaine utile de l'Ile, mais que pour le Domaine direct, & de Souveraineté, il demeureroit en surseance, jusqu'à ce qu'on eût vu s'il appartenoit au Roi de Naples, ou à l'Etat de l'Eglise. Depuis ce temps-là, le Duc de Parme, s'est toûjours maintenu en possession, sans que le different ait été jamais décidé.

Cette Ile, au reste, ne releve pas du Duché de Castro, comme quelques-uns le prétendent: elle releve par Amphytheose d'une Abbaye appellée Ste. Marie de Gayette au Royaume de Naples, à laquelle elle paye une rente annuelle de quelques livres de cire, sous peine de devolution, ou réünion au Domaine de l'Abbaye, faute de payement

Ce fut dans cette Ile que Caligula relegua ses sœurs, après avoir commis inceste avec elles, & les avoir prostituées à d'autres, comme

me le dit Suetone (b) dans la Vie de cet Empereur. Ce fut dans la même Ile, où furent releguez plusieurs Chrêtiens. Le Pape Sylverius y mourut en exil, s'il faut ajoûter foi à ce que dit Baudrand dans son Dictionnaire Geographique. *In ea*, dit-il, en parlant de Pontia, *obiit S. Sylverius Papa*, *anno* 540. Mais on ne peut pas compter sur son témoignage, parce qu'il dit la même chose, & en mêmes termes en parlant de l'Ile de Palmes, que les Latins appelloient *Palmaria*, & que les Italiens appellent aujourd'hui *la Palmaruola*. Laissons là la contradiction. Où mourut donc Sylverius? Ce fut dans l'Ile de Palmes effectivement, c'est le sentiment de presque tous ceux qui ont écrit les Vies des Papes, & de l'Auteur des *Fleurs des Vies des Saints*, qui donne sur ce point d'Histoire tous les éclaircissemens nécessaires. Il dit, que Theodore, femme de Justinien fit envoyer le Saint en exil dans l'Ile de Ponce, & que quelque temps après, ses ennemis l'ayant rencontré dans l'Ile de Palmes, *proche de l'Ile Poncie*, ils le maltraiterent avec tant de barbarie, qu'ils le firent mourir de faim.

(a) *Paragraphe* 24. *&* 29.

XLIV.

La fin de François de Almeida a quelque chose d'extremement triste. Il fit naufrage au port, comme l'on parle; il perit malheu-

heureusement dans le tems qu'il se voyoit à la veille d'être comblé d'honneurs & de récompenses.

Ce Général Portugais s'étoit signalé en plusieurs occasions, & s'étoit exposé à une infinité de perils dans le voyage qu'il fit aux Indes Orientales. Il fut blessé deux fois, & perdit son fils, sans que ce malheur lui fit perdre le courage. Enfin, après avoir brûlé la Flote du Roi d'Onor, & pris Dabul, il fut rappellé à Lisbonne. Almeida comblé de gloire alloit rendre compte à Emanuel Roi de Portugal, de ce qui s'étoit passé pendant sa Viceroyauté aux Indes, & il étoit sur le point de doubler le Cap de Bonne Esperance, lors qu'il détacha des gens de sa Flote pour acheter des vivres dont il avoit besoin. Les Sauvages à qui les soldats s'adresserent, crurent qu'on vouloit enlever leurs bestiaux sans les payer, & ils vinrent en si grand nombre, que le Général se crut obligé de descendre de son bord, pour appaiser le tumulte, ou pour secourir les siens. Les Sauvages chargerent les Portugais, & Almeida fut tué à coups de flêches. Almeida eut tort sans doute de s'exposer dans cette rencontre, & les Sauvages ne sauroient être blâmez; car après tout, ils vouloient défendre leurs biens, que les Portugais étoient, depuis long-temps, en possession de leur ravir. On tira sur eux. Ils tirerent de leur côté sur des gens, qui vraisemblablement n'étoient descendus de leurs Vaisseaux que pour les piller: il y eut des

des morts de part & d'autre, & le Général Portugais, qui étoit digne d'un meilleur sort, eut le malheur d'être du nombre. Almeida devoit laisser escarmoucher ses soldats, ne point faire le brave à contretemps, & se mettre à l'écart. Il ne le fit pas : les plus grands hommes sont quelquefois ceux qui font les plus grandes fautes.

XLV.

Il y a des crimes qu'on n'oseroit condamner, & sur lesquels on est obligé de garder un charitable silence. Sous les persécutions des Empereurs Romains une femme appellée Domnine, & deux filles qu'elle avoit, étant poursuivies, & se trouvant arrêtées dans leur fuite par la rencontre d'une riviére, aimérent mieux se jetter dans cette riviére que d'être exposées à la violence & à la brutalité des soldats qui les poursuivoient. L'Eglise Romaine loin de condamner l'action de Domnine & de ses filles, les a mises au nombre des Saintes & des Martyres. L'Eglise Romaine ne risquoit rien: elle a une infinité de Saints & de Saintes, dont la sainteté n'approche pas de la resolution heroïque de ces femmes Chrêtiennes.

XLVI.

Arias Montanus n'étoit pas né à Seville, comme la plûpart des gens le croyent. Il

est vrai qu'il s'en dit lui-même, mais c'est parce qu'il y avoit été élevé, dès sa plus tendre jeunesse. Il étoit né à *Frexenal de la Sierra*, & comme *Sierra* en Espagnol signifie montagne, c'est pour cette raison (a) qu'il fut surnommé *Montanus*.

Ce grand homme étoit grand ennemi des Jesuites. C'est ce qu'on peut voir par une lettre qu'il écrivit à Philippe II. touchant la conduite que le Gouverneur des Païs-bas devoit garder à l'égard de ces Peres.

La lettre fut écrite d'Anvers le 18. Fevrier 1571. Elle fut publiée en Latin, il y a long-temps, & elle a été traduite en François sur une copie de l'Espagnol, qui en est la langue originale, avec ce titre: *Lettre du Docteur Arias Montanus, Chevalier de l'Ordre de S. Jaques, Bibliothequaire de la célébre Bibliotheque de l'Escurial, au Roi d'Espagne Philippe II.* La voici:

„ Pour satisfaire, Sire, autant qu'il est „ en moi, à l'obligation que j'ai, comme „ un bon sujet, & un fidele serviteur, de „ prendre part, avec la simplicité Chrétien„ne & avec le zéle que je dois avoir pour „ tout ce qui est du service de Dieu & de „ Votre Majesté, & du bon gouvernement „ de ses Etats, je crois la devoir avertir, „ qu'une des choses qu'il est à propos qu'el„le ordonne plus expressément à son Gou„verneur des Pays-bas, & aux Ministres

„ qu'el-

(a) *Voyez les Opuscules de Colomiés, page 75.*

„ qu'elle a dans cet Etat, & qu'elle y aura à l'avenir, est qu'ils se gardent bien „ d'avoir aucune liaison particuliére avec „ les Jesuites, ni de leur donner aucune „ connoissance des affaires, ou d'augmenter en aucune maniére ce qu'ils ont de „ crédit & de richesses en ces Provinces: „ & en particulier, que le Gouverneur du „ Pays-bas ne prenne jamais aucun d'eux „ pour Prédicateur, ou pour Confesseur. „ Car, Sire, j'appelle Dieu & ma conscience à témoin, comme en ayant une „ connoissance certaine, que rien n'est plus „ de l'intérêt des affaires de Votre Majesté, „ ni plus nécessaire pour l'accomplissement „ de ses bons desseins dans l'administration „ de ses Provinces. Elle peut s'assurer, „ qu'il y a peu de personnes dans toute l'Espagne, hors les Jesuites mêmes, qui connoissent par des preuves plus convainquantes & en plus grand nombre que moi, quels „ sont leurs desseins & leurs prétentions, „ à quoi ils buttent, avec combien d'adresse & par quels moyens ils travaillent pour „ arriver à leurs fins. Je ne suis pas informé avec moins de certitude de beaucoup „ d'affaires particuliéres qui les regardent, „ par le soin & l'application que j'ai apporté pour en avoir connoissance, non depuis peu, mais depuis quinze ans. Je „ sai que le Duc d'Albe ne s'est pas montré fort ardent à les favoriser dans leurs „ entreprises pendant le temps qu'il a été „ Gouverneur; & je ne doute point, qu'il

„ n'ait

„ n'ait eu, pour en user ainsi, des raisons „ importantes pour le service de Votre Majesté. Ils n'ont pas manqué d'en faire de „ grandes plaintes, premiérement en particulier, & ensuite tout publiquement. „ Presentement on les void triompher sur „ la nouvelle qui est arrivée de la venue d'un autre Gouverneur, & ils se vantent avec beaucoup d'ostentation, qu'ils „ auront auprès de lui plus de crédit & „ d'autorité qu'ils ne voudront. *Car il est tout à nous*, disent-ils, selon leur maniére de parler ordinaire; & je ne doute „ point en effet, qu'ils ne remuent ciel & „ terre pour venir à bout de leurs desseins. „ J'ai cru, Sire, qu'il étoit de mon devoir „ de donner cet avis à Votre Majesté par „ une lettre secrette que j'ai confiée au „ Sr. Martin Gastelu, quoi que je ne lui „ aye rien dit de ce qu'elle contient. Car „ je n'ignore pas qu'ils ont par tout des espions, pour pouvoir être informez de tout „ ce qui se passe, tant à leur égard, qu'à „ l'égard des autres, & qu'ils ne manquent „ pas de faire des affaires aux gens qui „ n'ont pas beaucoup d'apui, & de garder „ contre eux une secrete inimitié, quand „ ils viennent à savoir, qu'on s'est mêlé de „ leurs affaires d'une maniére qui ne leur „ plaît pas. Ce seroit ennuyer Votre Majesté que de descendre ici dans le détail „ des faits particuliers. Tout ce qui me „ reste à lui dire est, que je n'ai point d'autre desir, ni d'autre prétention en tout

„ ceci,

„ ceci, que de rendre ſervice à Votre Ma-
„ jeſté, ni d'autre crainte que de lui faire
„ de la peine : mes vœux les plus ardens
„ étant qu'il plaiſe à Dieu de conſerver lon-
„ gues années votre Perſonne Royale, &
„ de combler de proſperitez votre Couron-
„ ne pour la gloire de ſon ſaint Nom.

De V. S. M. C.

Le très-humble & très-obéïſſant
Sujet & Chapelain.

Ben. Arias Montanus.

On void très-clairement par cette lettre quel étoit le ſentiment qu'Arias Montanus avoit des Jéſuites. Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où il ſe ſoit expliqué à leur ſujet. Il en parle ſans les nommer dans les Préliminaires de ſa Bible Royale d'Anvers en ces termes: *Certaines gens, qui ſe flatent d'avoir ſeuls la ſageſſe & la vertu, d'être plus que tous les autres de la ſuite & de la compagnie de Jeſus, & qui ſe glorifient de cette profeſſion, ſe ſont aviſez de me haïr, ſans que je leur en aye donné aucun ſujet, moi qui ne ſuis rien dans le monde qu'un très petit & inutile Diſciple de Jeſus-Chriſt. Comme ils n'oſent mal parler ouvertement de ceux qui ont quelque réputation, & qui ſont en quelque eſtime, ils engagent ſous main d'autres perſonnes à le faire en corrompant leur*

leur esprit, & en abusant de leur nom pour ce dessein. Je connois leurs artifices, & il n'est pas nécessaire que je marque ici ni leur Institut, ni le nom qu'ils se donnent. Ce sont des gens qui font leurs affaires avec un secret mystérieux & impénétrable, mais que démêlent aisément ceux qui font profession d'agir avec simplicité & avec candeur : & avant qu'il se passe beaucoup d'années, ce mystére sera enfin connu de tout le monde, par la puissance de celui qui portera la lumiére dans le fond des cœurs, & qui produira au grand jour ce qui est caché dans les ténébres. Alors chacun recevra la louange qui est duë à ses œuvres.

XLVII.

Adrien Turnebe, Professeur Royal dans l'Université de Paris, n'étoit pas non plus ami des Jesuites. Un peu, avant sa mort, il fit un petit Poëme Latin sur la liberalité captieuse de ces Peres, sous ce titre: *In Sotericum gratis docentem.* Les Jesuites, pour se maintenir à Paris, & pour attirer dans leur Collège beaucoup d'Écoliers, publierent, qu'il n'en couteroit rien absolument à ceux qui iroient faire chez eux leurs études, alleguant qu'ils étoient obligez par leur Régle d'exercer toutes leurs fonctions purement pour la gloire de Dieu, & de donner gratuitement ce qu'ils avoient reçu gratuitement; que cela faisoit une partie de la pauvreté volontaire qu'ils avoient embrassée.

sée. Comme ceux qui les connoissoient virent bien quelles étoient leurs vuës, Turnebe fit le Poëme dont on a parlé. La Piéce fut d'abord imprimée & traduite en François vers pour vers. Les ennemis des Jesuites en rirent, & les Jesuites les laisserent rire, prévoyant bien qu'à l'avenir ils auroient les rieurs de leur côté. En effet, cette Politique leur réüssit. *Les Principaux & Regens* de l'Université de Paris, *au milieu de leur noble avarice sont demeurez pauvres*, disoit Etienne Pasquier, (a) *& les Jesuites au milieu de leur liberalité captieuse, se sont faits très-riches.* C'est ce que dit aussi, à peu près, Pierre de la Martelierre dans le Plaidoyé, (b) auquel Jaques de Montholon répondit.

Quelques-uns ont cru que Turnebe mourut Protestant. Cela pourroit bien être, car les habiles gens de son siécle avoient assez de panchant pour le Protestantisme. S'il faut s'en raporter pourtant à ce que dit le Religieux Genébrard, Archevêque d'Aix, qui avoit appris le Grec chez lui, il mourut fort bon Catholique. C'est ainsi qu'il en parle dans sa Chronographie: *Adrianus Turnebus, in Græcis Præceptor meus, Professor Regius, natus annos 53. obiit Lutetiæ prid. Id. Junii 1565. Catholicus, etsi Hæretici contrarium spargere conati sunt.* L'Archevêque n'en savoit rien, le zéle le faisoit parler.

(a) *Catechisme des Jesuites, Livre 2. chapitre 5.*
(b) *Voyez la vingt-huitiéme Opposition de ce Plaidoyé.*

XLVIII.

Ceux qui inspirerent à Frere Jaques Clement l'execrable dessein d'assassiner Henri III. lui apliquerent ce qui est dit d'Eleasar dans les Maccabées, (a) *qu'il s'abandonna pour delivrer son peuple, & pour aquerir un renom perpetuel.* Ils dirent, que ce Jacobin, vrai Jacob, supplantateur d'Esaü, jetta Holoferne par terre, l'Octave de S. Jaques, le jour de S. Pierre aux liens, auquel on fait memoire des Maccabées, afin que celui qui méprisoit les liens & les clefs de S. Pierre, sentît la force & la puissance du glaive de S. Paul, par un Religieux, qui n'étoit pas moins zélé que le pouvoient être les Maccabées. Ils le comparerent à Jahel, qui tua Sisara; & à Samson; & entre les Payens à un Codrus, à un Horace, à un Curtius, & lui firent dire :

> (b) *Victima haud nulla amplior*
> *Potest, magisque opima mactari Jovi*
> *Quam Rex iniquus.*

Il y a dans tous les Etats Catholiques des Societez qui sont dans l'horrible principe des Apologistes de Jaques Clement. Chacun est surpris que ces Sociétez subsistent. On ne doit point l'être néanmoins, lors qu'on vient à

(a) *Livre I. Chapitre 6. vs. 44.*
(b) *Senec, in Herc. furent.*

à faire reflexion, que les Princes ſont faits comme les autres hommes. Ils craignent le fer & le poiſon, il n'y en a aucun qui ſoit à l'abri de cette crainte, je n'en excepte pas mêmes les plus intrepides, à moins qu'ils ne croyent une Predeſtination auſſi groſſiére que celle que croyent les Mahometans. Lors qu'on diſoit à Henri IV. pourquoi il ne chaſſoit pas de France les Jeſuites, il répondoit en tremblant, *qu'on lui répondît de ſa vie.*

XLIX.

S'il faut s'en rapporter à ce que dit Mr. Colomiés, Gabriel Naudé fit ſes *Conſiderations Politiques ſur les Coups d'Etat*, par le commandement de Mr. d'Emery, Surintendant des Finances, & non par celui du Cardinal de Bagny, (qui étoit mort, & à qui il parle cependant dans l'Ouvrage, pour ſe mieux cacher. Mr. Colomiés ſe trompoit, ou plûtôt le P. Jacob, (a) dont il tenoit cette particularité. Selon toutes les apparences, il y avoit long-temps que les *Conſiderations Politiques* étoient manuſcrites entre les mains du Cardinal de Bagni, & qu'après la mort du Cardinal, Mr. d'Emeri qui en avoit une copie, les fit imprimer. Si Naudé eût voulu ſe cacher, comme le croyoit le P. Jacob, il n'eût pas adreſſé ſon livre à un Cardinal, auprès duquel il avoit été à Rome

(a) *P. Colomſ. Opuſcula, page 123. Impreſſion d'Utrecht.*

Rome pendant douze ans; cela ſeul étoit capable de le découvrir: & ſi le Surintendant ne vouloit pas qu'on ſût, que c'étoit à lui que Naudé parloit, il n'avoit qu'à lui faire adreſſer ſon diſcours à un Anonime: jamais avec cette précaution on n'eût deterré l'Auteur du Livre & moins encore celui auquel il étoit adreſſé. Le P. Jacob, tout grand homme qu'il étoit, debitoit ſouvent des contes, (a) un peu apocriphes. Si nous n'avons d'autre témoignage que le ſien pour nous convaincre que Naudé eſt l'Auteur des *Conſiderations Politiques*, ç'eſt un fait qui n'eſt pas trop ſeur.

Il y a dans ce Livre des Maximes ſi étranges, que l'Auteur, quel qu'il ſoit, s'apperçoit bien, qu'elles épouvanteront le Cardinal de Bagny. Auſſi lui dit-il preſque dès l'entrée de ſon Diſcours,

(b) *Illud in his rebus vereor, ne forte rearis Impia te rationis inire elementa, viamque Indugredi ſceleris.*

Il avoit raiſon, il poſe des principes ſur leſquels les Princes peuvent commettre impunement les actions les plus odieuſes. Il n'y a rien de ſacré, ſelon lui, qu'ils ne puiſſent violer par maxime d'Etat; loix, nature, tout doit être oublié en certaines rencontres. Romulus dans cette vuë devoit faire mourir Remus, un

(a) *Voyez les mêmes Opuſcules, page 97.*
(b) *Lucret. Lib. I.*

un Prince Ottoman, tous ses freres, & Louïs XIII. envoyer en exil la Reine sa mere. En un mot, selon lui, la bonne foi ne doit pas être l'Evangile des Souverains. *Plût à Dieu*, dit-il, (c) *que ce grand Empereur Charles-Quint, qui avoit fait tant d'autres Coups d'Etat, ne fût pas demeuré court en celui qu'il faloit pratiquer sur la personne de Luther, lors qu'il comparut à la Conference d'Ausbourg, où il étoit venu de bonne foi, pour conferer & s'acorder, s'il étoit possible, avec les Catholiques. L'une des fautes qu'on fit fut de n'avoir pas recours à un Coup d'Etat, lors qu'on vid qu'il prenoit le frein aux dents, & qu'il regimboit à bon escient contre le zéle indiscret du Legat*: c'étoit le Cardinal Cajetan, qui au lieu d'accepter les offres que Luther lui fit de ne plus rien dire, ni écrire sur la matiére dont il s'agissoit, pourveu que reciproquement on imposât silence à Ecchius & à ses autres adversaires, prétendoit qu'il chantât la palinodie, qu'il se dedît publiquement. *Car* ajoûte-t-il, *il lui faloit jetter quelque os en bouche. . . C'est à dire, qu'il le faloit gagner par quelque bon Bénéfice, ou Pension.... Que si l'on ne pouvoit venir à bout de Luther par ce moyen-là, il faloit en pratiquer un autre, & faire en sorte de le mettre en lieu de sureté, ou passer outre, & l'expedier sourdement, ou publiquement & par forme de justice, comme les Peres du Concile de Constance*

(c) *Considerations Politiques*, page 198. 201. 203.

stance avoient fait Jean Hus & Jerôme de Prague. Après ce qu'on vient de lire, on ne doit pas être surpris, s'il met au nombre des Coups d'Etat les cruautez des Espagnols dans l'Amerique, & les Vêpres Siciliennes, & s'il fait le Panegyrique du Massacre de la S. Barthelemi.

Un Prelat de France (d) parlant de cette triste Journée, s'écrie: *Action execrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plait à Dieu, jamais de semblable.* Ce n'est pas de cet œil que l'Auteur des *Considerations Politiques* la regarde. Il n'y trouve à redire qu'une chose, c'est qu'elle fut mal executée. *Certes pour moi,* ce sont ses paroles, (e) *encore que la S. Barthelemi soit à cette heure également condamnée par les Protestans & par les Catholiques, & que Mr. de Thou nous en ait raporté l'opinion que son pere & lui avoient par ces vers de Stace:*

Occidat illa dies ævo, neu postera credant
Sæcula; nos certè taceamus, & obruta multa
Nocte, tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Je ne craindrai point toutefois de dire, que ce fut une action très-remarquable, & dont la cause étoit plus que legitime, quoi que les effets en ayent été bien dan-

(d) *Mr. de Perefixe, Evêque de Rodez, dans l'Histoire de Henri le Grand.*

(e) *Considerations Politiques, page 169.*

dangereux & extraordinaires. Il dit dans la suite, qu'il y avoit un grand sujet de louër ce Massacre, si l'on n'eût point manqué à l'Axiome de Cardan qui dit: *Nunquam tentabis, ut non perficias;* qu'il ne faut jamais rien entreprendre, si on ne le veut achever. *Il faloit*, dit-il, *imiter les Chirurgiens experts, qui pendant que la veine est ouverte, tirent du sang jusqu'aux défaillances, pour nettoyer les corps cacochimes de leurs mauvaises humeurs.* Ce n'est rien de bien partir, *si l'on ne fournit la carriére: le prix est au bout de la lice, & la fin régle toûjours le commencement.*

La maniére dont Charles IX. s'y prit pour faire réüssir ce Massacre fut la plus lâche des perfidies: Mezerai, Mr. de Pefixe & tous les Catholiques raisonnables en conviennent. Mais l'Auteur des *Considérations* n'est pas de cet avis. Il prétend, qu'en matiére de Coups d'Etat les perfidies les plus noires sont permises, & qu'outre que la Religion que Charles IX. professoit a pour pratique, qu'il ne faut par garder la foi aux Héretiques, il faut se souvenir avec Platon au cinquiéme Livre de sa Republique: *Que ceux qui commandent, c'est à dire, les Souverains, peuvent quelquefois fourber & mentir, quand il en doit arriver un bien notable* (f) *à leurs Sujets.* En un mot, il soûtient que le Massacre de la S. Barthelemi fut une action des plus justes, & des plus nécessai-

 res;

(f) *Considérations Politiques, page 172, 173, 176, 177.*

res ; qu'elle fut legitime & raisonnable. Ne faloit-il pas que Naudé fût le plus infame de tous les hommes ?

Disons quelque chose de la maniére d'écrire de cet Auteur. On ne sauroit disconvenir, que son stile ne soit vif, qu'il ne soit même brillant, & quelquefois très-naturel. Mais son discours est herissé de tant de citations Greques, Latines, Italiennes ; & ces citations rompent si souvent le fil de sa narration, qu'on peut dire que c'est pure Pedanterie. C'est certainement ce qu'il ne croyoit pas qu'on pût dire de lui un jour. *Le Pedantisme*, dit-il, (g) *a bien pu gagner quelque chose pendant sept ou huit ans que j'ai demeuré dans les Colléges, sur mon corps & façons de faire, exterieures, mais je me puis vanter assurément, qu'il n'a rien empieté sur mon esprit.* Deux Auteurs vont nous convaincre qu'il se trompoit, & qu'il ne savoit point ce que c'est que Pedantisme. Le premier qui lui fait son procès est le P. Mallebranche dans sa Recherche de la Vérite en parlant des Essais de Montagne. Ce Pere, (h) après avoir dit, qu'un trait d'Histoire ne prouve pas, qu'un petit conte ne démontre pas, que deux vers d'Horace, qu'un apophtegme de Cleomenes, ou de César ne doivent pas persuader des gens raisonnables ; & que cependant ces Essais ne sont qu'un tissu de traits d'Histoire, de petits contes, de bons mots, de distiques & d'apo-

(g) *Idem, page* 37. (h) *Tom. I. pag.* 519.

d'apophtegmes, il ajoûte (i) *Il me semble, que les plus grands admirateurs de Montagne le louënt d'un certain caractére d'Auteur judicieux, & éloigné du Pedantisme*; après quoi il prouve que Montagne, tout Cavalier qu'il est, ne laisse pas d'être aussi pedant qu'un autre homme, & voici sa preuve. „ Ce terme „ *Pedant* est fort équivoque, mais il me „ semble que l'usage, & même la raison „ veulent, que l'on appelle Pedans ceux, „ qui pour faire parade de leur fausse scien„ ce, citent à tors & à travers toutes sortes „ d'Auteurs, qui parlent simplement pour „ parler, & pour se faire admirer des sots, „ qui amassent sans jugement & sans discer„ nement des apophtegmes, des traits d'Hi„ stoire, pour prouver, ou pour faire-sem„ blant de prouver des choses qui ne se peu„ vent bien prouver que par des raisons. Le second Auteur que j'ai promis d'alleguer est celui qui nous a donné des Réflexions sur l'usage present de la Langue Françoise. Voyons ce qu'il dit dans l'Article du Stile Pedantesque. *Ce stile consiste à parler toûjours avec emphase, à se servir sans cesse de termes de Sciences, à faire parade de certains mots que tout le monde n'entend pas... Il consiste encore à avoir toûjours en bouche quelques vers d'Horace, ou de Virgile, à citer sans cesse Platon & Aristote, en parlant même des choses les plus ordinaires.* Les Auteurs que je viens de citer ont trop bon goût pour desaprouver toutes sortes de cita-

 tions;

(i) *Ibid. page.* 522.

tions, & de dire de tous les livres ce que Mr. Bayle a dit de celui de Mr. Zuinger *de la Fête du Corps* de Christ, (k) *qu'il y en a tant dans cet Ouvrage, qu'il ne sait, si on ne pourroit pas dire qu'elles empêchent de le voir, comme on raporte, qu'un Provincial se plaignoit un jour, qu'il étoit sorti de Paris sans l'avoir vu, les maisons l'en ayant empêché.* Les citations sont bonnes & nécessaires lors qu'elles servent de preuves. Mais lors qu'on ne les employe que pour l'ornement; si elles sont trop frequentes, elles dérangent le discours; elles l'obscurcissent, elles le défigurent, bien loin de l'orner. Sur ce pied-là l'Auteur des *Considerations Politiques sur les Coups d'Etat* est convaincu de Pedanterie, avec plus de raison, je m'assure, que Costar, dont on a dit, que *c'étoit le Pedant le plus galant, & le Galant le plus pedant qu'on eût jamais vu.*

L.

Il faut demeurer d'acord, que Maître Adam, Menuisier de Nevers, avoit l'imagination vive & belle. Il a été loué par les plus habiles hommes de son temps, mais il faut avouër aussi, que quelques-uns l'ont fait d'une maniére fort outrée. Benserade disoit un jour, (a) que Maître Adam avoit porté

(k) *Nouvelles de la République des Lettres, Janvier,* 1680. *page* 150.

[a] *Voyez la suite du Menagiana, page* 55.

porté si loin la Poësie, qu'aucun Poëte ne l'avoit pu imiter; qu'en un mot, *il avoit tiré l'échelle après lui*, ce furent ses paroles. C'est une exageration, que ceux qui ont lu les Ouvrages de ce fameux Menuisier, & ceux des Poëtes de son sicle ne lui passeront pas. Quelques louanges que merite ce Poëte, il est ridicule de le mettre audessus des Malherbes, des Gombauts, des Brebeufs, & des autres qu'on pourroit nommer. Celui qui l'a loué le plus finement est S. Amant. Ce qu'il dit est rempli d'esprit, & ne fait nul tort à son jugement. Il dit, que ce Menuisier *s'entendoit à faire des vers, comme il s'entendoit à faire un coffre.*

L I.

Quinault adressa des vers à Louïs XIV. sous le titre d'*Opera difficile*, où il fait sentir qu'il n'étoit point riche, bien qu'il le fût de plus de cent mille écus, lors qu'il mourut. Quoi que la Piece soit commune je ne laisserai pas de la mettre ici.

Ce n'est pas l'Opera que je fais pour le Roi,
Qui m'empêche d'être tranquile:
Tout ce qu'on fait pour lui paroît toûjours facile.
La grande peine, où je me voi,
C'est d'avoir cinq filles chez moi,
Dont la moins âgée est nubile.
Je dois les établir, & voudrois le pouvoir,
Mais à suivre Apollon on ne s'enrichit guere,

C'est avec peu de bien un terrible devoir,
De se sentir pressé d'être cinq fois Beaupere.
Quoi! cinq Actes devant Notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir,
O Ciel! peut-on jamais avoir
Opera plus fâcheux à faire?

Mr. Menage, qui étoit grand ami de Quinault, dit qu'il ne fit cette Piece * que pour se divertir. Mais comme Mr. Menage est contraint d'avouër, que Quinault étoit naturellement ménager, on pourroit bien conclurre de là, qu'il étoit avare: or qui ne sait que les avares croyent être pauvres, comme ils le sont effectivement en un certain sens: *Semper avarus eget.* Quoi qu'il en soit, Mr. Menage ne dissuadera jamais ceux qui liront *l'Opera difficile*, que Quinault n'ait eu en vuë de persuader à son Prince, qu'il n'étoit pas en état de marier ses cinq filles, & qu'il avoit recours à sa liberalité royale. Ce qu'on ne sauroit refuser à Quinault, c'est qu'on doit convenir que sa demande est adroite & pleine d'esprit. Celle de Scarron à Anne d'Autriche, qui a fait tant de bruit, n'est rien en comparaison: elle est plaisante, & puis c'est tout:

O grande Reine, Anne d'Autriche,
Il court un méchant bruit de moi,
On dit que je ne suis pas riche,
On dit si vrai, que je le croi.

Pour

* *Voyez la suite du Menagiana, page 156.*

Pour faire qu'un tel bruit finisse,
Donnez-moi quelque Bénéfice.

L I I.

Jamais Ouvrage n'a attiré tant de tempêtes sur un Auteur que la *Critique sur les Lotteries* en attira à Mr. Leti. On se déchaîna contre lui d'une maniére impitoyable. Cependant cet Ouvrage ne devoit que faire rire tout au plus. En effet, ceux qui s'en choquerent véritablement firent pitié aux gens de bon sens. Mr. Bayle disoit que ce Livre étoit admirable en son genre; & si Mr. Leti ne se fût pas mis en tête mal à propos de le croire Auteur des Considerations sur cette Critique, tous les bons endroits de son Livre, qui sont en assez bon nombre, seroient répandus dans son Dictionnaire: & c'eût été sans doute la meilleure réponse qu'on eût pu faire à Mr. Ricotier, qui certainement est l'Auteur des Considerations.

La seule chose qui pouvoit choquer dans l'Ouvrage de Mr. Leti, c'est certaines expressions imprudentes qu'il avoit employées en parlant de la Religion. Ce furent ces expressions qui donnerent lieu à une lettre en vers qu'un de ses amis lui écrivit, lors qu'on faisoit contre lui le plus de vacarmes: on sera bien aise de la voir.

Blâme qui voudra ta Critique,
Je le confesse, quant à moi,
J'en trouve tout fort bon, le grave, le comique,
L'Historique, le Politique,
Ce que tu dis sans fard du Berger & du Roi:
J'aime en un mot qu'on plaise, à mesure qu'on pique,
Et c'est ce que je trouve en toi.
Un seul point m'y déplaît, je n'en fais point mistére,
C'est les Articles de ta Foi,
Je te parle en ami sincére:
Mais ce point excepté, je croi,
Qu'il faut être sans goût, avoir l'ame vulgaire,
Pour ne pas applaudir à ces discours naïfs,
Où des défauts humains par une noble audace,
Tu nous fais des portraits si vifs;
Qu'on peut dire à ce coup que ta main se surpasse.
Ces portraits cependant par tout si ressemblans
Seuls contre ton Ouvrage ont acharné les gens.
L'homme, à parler en gros, eut un Lot misérable,
Tu l'as bien dit. En général,
L'homme est un chetif animal.
Animal pourtant raisonnable,
Dira quelcun. Ah! qu'il s'en faut:
A ton Simbole près, souffre encore ce mot,

Il

Il trouveroit ta Critique admirable,
Si la raison étoit son Lot.

LIII.

L'Auteur du premier Suplement du Dictionnaire de Moreri louë beaucoup François Faure, Evêque d'Amiens. Il dit entre autres choses, que ce fut par ses excellentes Prédications qu'il fut élevé à l'Episcopat. C'étoit néanmoins un méchant Predicateur. Gui Patin assure, (a) que ce Moine gagna son Evêché *par des Sermons comiques & baladins.*

Ce que dit Mr. Patin est assez vraisemblable. Dans le mauvais goût, où sont bien des François, depuis très long-temps, en matiére de Prédications, le P. Faure ne pouvoit que faire fortune. Un Predicateur, pour se faire admirer en France, n'a besoin ni de justesse, ni de bons sens, il n'a qu'à reciter hardiment, qu'à se servir de quelque expression nouvelle, qu'à bien crier & gesticuler, qu'à se donner des airs de Maître, lors qu'il avance quelque puérilité, il s'attirera les aplaudissemens de son Auditoire, qui à un fort petit nombre près, n'est composé que du peuple, qui n'est charmé que de ce qu'il n'entend pas, & de quelques demi-connoisseurs, qui prennent le clinquant pour de l'or, & un pompeux galimathias pour la pensée du monde la mieux tournée.

(a) *Lettre* 393.

Le P. Mallebranche nous dit, (b) qu'un Predicateur, tel que je viens de le dépeindre, a raison dans tout ce qu'il avance, & qu'il n'y a pas jusqu'à son colet & à ses manchetes qui ne prouvent quelque chose. Mais si un Predicateur a des qualitez opposées, le P. Mallebranche ajoûte, qu'il aura beau démontrer, & dire les plus belles choses du monde, qu'il parlera inutilement, parce que les yeux & les oreilles des Auditeurs jugent de la vérité, & non pas la raison, dans les choses mêmes, qui ne dépendent que de la raison, les hommes ne s'appliquant qu'au sensible & aux maniéres agréables.

Tel étant le caractére du plus grand nombre des Auditeurs le meilleur qu'il y ait à Paris, s'il n'a pas quelque exterieur pour le moins, rampera, prêchera au desert, & sera regardé comme indigne d'occuper le moindre poste considerable. Le Declamateur au contraire sera prôné, ceux qui donnent les Bénéfices, & qui les peuvent faire donner, seront, peut-être, du nombre des prôneurs; le voila du moment en place.

Si ces Predicateurs étoient bien conseillez, ils se contenteroient d'avoir attrapé un Bénéfice, & ne feroient pas imprimer leurs Sermons: mais comme ils ne consultent que des gens de leur goût, ils ne manquent gueres de leur faire voir le jour. C'est ce que

(b) *Voyez la Recherche de la Vérité, Tome I, Livre I. Chapitre 18.*

que fit l'Evêque d'Amiens. (c) Il avoit prononcé un Sermon funébre sur la mort de la Reine Anne d'Autriche, il le fit d'abord imprimer, & il s'attira cette sanglante Epigramme.

Ce Cordelier mitré, qui promettoit merveilles.
Des hauts faits de la Reine Orateur ennuyeux,
Ne s'est pas contenté de lasser nos oreilles;
Il veut encor lasser nos yeux.

Il paroît par cette Epigramme, que le Sermon de l'Evêque d'Amiens ne plut ni à ses Auditeurs, ni à ses Lecteurs. Mais je ne crois pas tout-à-fait ce que dit Gui Patin, il étoit un peu suspect lors qu'il parloit des Moines, car il les méprisoit souverainement. Je crois que le P. Faure, sur le portrait qu'en fait Gui Patin lui-même, plut au gros de son Auditoire, lors qu'il le recita. Un Sermon paroît toûjours beau au peuple & aux demi-savans, lors qu'il est prononcé de la maniére dont un Acteur prononce ordinairement les endroits touchans d'une Tragedie. Mais ce n'est plus cela, lors que la Piéce est imprimée, rien ne lui donne du relief, on en void les défauts à nud. C'est une Reine de Theatre, dont on apperçoit les rides, & toute la laideur, dès qu'elle a passé le mouchoir sur son plâtre, & qu'elle n'a plus ses affiquets. Il en fut,

[c] *Lettres de Patin*, 394. 404.

en un mot, du discours imprimé du P. Faure comme des vers de S. Amand, dont Gombaud disoit, qu'ils n'étoient beaux que lors qu'il les lisoit lui-même.

Tes vers sont beaux quand tu les dis,
Mais ce n'est rien quand je les lis :
Tu ne peux pas toûjours en dire,
Fais-en donc que je puisse lire.

La Reine dont l'Evêque d'Amiens fit l'Oraison funébre, étoit fille, mere, femme, & sœur de Roi, c'est ce qui est exprimé dans ces deux vers, qui valent mieux, je m'assure, que toute l'Oraison du Prelat.

Et Soror, & Conjux, & Mater, Nataque Regum,
Nulla unquam tanto sanguine digna fuit.

Jusques ici je n'ai parlé que des Predicateurs François Catholiques Romains, parlons des Predicateurs François Protestans.

Ces derniers s'étoient distinguez pendant fort long-temps par une maniére de prêcher Apostolique. Ce n'est plus cela. Aujourd'hui, si l'on en excepte un petit nombre, ils donnent dans la Declamation; & si les Sinodes n'y prennent garde, c'en est fait du culte exterieur de la Religion Reformée, qui consiste principalement à prêcher. (d) Un bon

(d) *Il faut excepter quelques Eglises d'Angleterre, & quelques-unes de Suisse, où l'on a substitué des Priéres Communes en la place d'un certain nombre de Sermons qu'on a retranchez.*

bon Reglement remedieroit à ce deſordre. Un Etudiant, qui ſe conſacre au Miniſtére, devroit ſavoir la Geometrie, & poſſeder parfaitement l'Art de penſer, & la nouvelle Logique de M. de Crouſaz. Et quelque ſage Miniſtre, devroit compoſer un Art de prêcher, ſur lequel les Aſpirans devroient être examinez dans les Academies & dans les Egliſes où ils propoſent. On rameneroit par ce moyen cette maniere ſimple d'expliquer la Parole de Dieu que l'Antiquité a conſacrée, & que S. Paul recommande ſi expreſſement aux Predicateurs Evangeliques. En effet, l'expoſition de la Parole de Dieu doit ſe ſentir de la ſimplicité de cette Parole. Il eſt certain que lors qu'on la veut trop orner on riſque de lui faire perdre une partie de ſa force. Le choix trop affecté des expreſſions énerve le diſcours, & fait prendre le change à l'Auditeur, en le détournant de l'attention qu'il devroit avoir pour les véritez & les devoirs qu'on lui explique. *Il y auroit diverſes conſidérations à faire ſur la maniére de prêcher*, dit un Auteur très-judicieux, (e) *mais je crois que ce qu'il y a de plus eſſentiel revient à ceci, que l'on ne prêche pas d'une maniére aſſez naturelle & aſſez ſimple.* Il poſe cette vérité, que la maniére de prêcher doit répondre au but de la Religion & de la Predication, qui eſt d'éclairer l'eſprit, & de tou-

(e) *Voyez le Traité des Sources de la Corruption, II. Partie, Source III.*

il ne laissa pas de s'opposer quelquefois à ses desseins. On raconte, que l'on proposa un jour dans le Consistoire deux Princes pour être Cardinaux, quoi qu'ils n'eussent pas l'âge prescrit par les Canons. Paul IV. avoit ses raisons pour y donner les mains. Mais le Cardinal Alexandrin dit sans detour au Pontife; *que l'Eglise n'avoit pas besoin d'enfans, qu'il lui faloit des hommes pour la conduire.* Le Cardinal Alexandrin eût eu raison sans doute, si les Cardinaux faisoient quelques fonctions pastorales. Mais comme ils ne servent que pour l'ornement & la pompe de la Cour de Rome, il est indifferent qu'ils soient vieux, ou qu'ils soient jeunes. Il y eut donc de la mauvaise humeur dans son fait & une sévérité fondée sur une fausse supposition, savoir, que les Cardinaux conduisent l'Eglise. Paul IV. savoit fort bien qu'il n'y avoit rien moins que cela. Le Cardinal Alexandrin s'opposa donc sans raison au Pontife.

Un autre exemple qui fait voir, que ce Cardinal n'étoit pas toûjours fondé lors qu'il s'opposoit à Paul IV. c'est ce qu'on raconte encore de lui au sujet du Celibat des Ecclesiastiques. L'Empereur Maximilien à la tête des Princes d'Allemagne, demanda au Souverain Pontife, qu'on permît aux Prêtres de se marier à l'exemple des Prêtres Grecs & des Ministres Protestans, *afin d'éviter par là plusieurs dissolutions & plusieurs scandales.* Le Cardinal Alexandrin regarda cette demande comme scandaleuse. Il

ne

ne pouvoit pas ignorer pourtant deux choses, la premiére, que la plûpart des Ecclesiastiques vivoient dans un desordre que le mariage eût pu faire cesser, & la seconde que le Celibat des Ecclesiastiques est une afaire de Discipline. N'importe. Le Pape ne put jamais lui faire entendre raison là-dessus. *Il fit voir*, dit un de ses Panegyristes, (a) *qu'on ne doit jamais commettre un mal pour faire un bien, sur tout lors que ce bien prétendu est incertain; & que les saintes loix de la Tradition doivent l'emporter sur les dangereuses maximes de la Politique, qui pense plus à contenter l'erreur, qu'à empêcher le desordre.* Chacun peut voir le peu de solidité de ce raisonnement. On peut remedier aux desordres d'une impureté, qui a fait gémir tous les siécles en donnant des femmes aux Ecclesiastiques. Il n'en faut néanmoins rien faire, quoi que l'Eglise en ait le pouvoir: il vaut mieux que les Ecclesiastiques soient Concubinaires, & qu'on leur puisse donner tous les noms que leur donnent Olivier Maillard & Menot dans leurs Sermons, que de donner aux Schismatiques & aux Hérétiques cet avantage, qu'on puisse dire d'eux, qu'ils ont quelque chose de bon. Voila à quoi se reduit le raisonnement du Cardinal.

On peut dire, que Pie V. contribua beaucoup à la victoire que les Chrêtiens rem-

(a) *Le P. La Planche dans un Ecrit intitulé*: Le Triomphe de S. Pie. *page* 15.

remporterent sur les Turcs à la Bataille de Lepanthe. Ce fut à l'instante poursuite de ce Pape, qu'il s'étoit conclu une Ligue entre lui, l'Espagne, & les Venitiens. Aussi, après cette fameuse Bataille, Pie institua une solemnité particuliére en l'honneur de la Ste. Vierge, sous le nom de Nôtre-Dame-de la Victoire, que tout l'Ordre des Dominicains célébre tous les ans le premier Dimanche d'Octobre.

Ce Pape mourut en odeur de sainteté, & on fit dès qu'il fut mort ce Distique:

Papa Pius Quintus moritur, res mira tot inter
Pontifices tantum quinque fuisse pios.

Son corps fut mis en dépôt dans la Chapelle de S. André de l'Eglise de S. Pierre, en attendant qu'il fut porté à Bosco, le Bourg, où il étoit né, pour y être inhumé dans un Couvent qu'il y avoit fait bâtir pour les Religieux de son Ordre. On attacha à son tombeau, une maniére d'Epitaphe, qui étoit un abregé de sa vie. Sixte V. ne pouvant souffrir, que le corps de Pie fût transporté hors de Rome, ni qu'il demeurât dans un mediocre tombeau, lui en fit bâtir un magnifique dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, pour donner au Public une marque autentique de sa reconnoissance pour tous les bienfaits qu'il en avoit receus; car Pie V. l'avoit fait

Général

Général de son Ordre, Evêque de S. Agathe & Cardinal: de plus il l'avoit employé dans plusieurs affaires importantes & honorables. Sixte y fit transporter le Corps de Pie, & il fit graver sur ce Mausolée une Epitaphe, qui renferme éloquemment un precis des vertus & des actions de ce Pape, qui fut beatifié par Clement X. & enfin canonisé par Clement XI. le 22. de Mai 1712.

On a un volume de lettres Latines de ce Pape. C'est un petit volume *in quarto*, qui a pour titre: *Apostolicarum Pii Quinti, Pont. Max. Epistolarum Libri quinque.* Ces lettres furent imprimées à Anvers en 1640. (b) par les soins de François Goubau. Elles furent dediées à Ferdinand d'Autriche, Infant d'Espagne, Viceroi des Païs-Bas. Il paroît par ces lettres que Pie V. avoit une haine mortelle pour les Heretiques. Il y en a quelques-unes écrites à Charles IX. dans lesquelles il exhorte ce Prince à exterminer sans misericorde tous ceux qui étoient dans son Royaume: & sur cela il lui allegue l'exemple d'un Roi d'Israël, qui fut puni rigoureusement, (c) pour n'avoir pas fait main basse sur les Amalekites. Le Massacre de tous les Huguenots lui tenoit si fort au cœur, qu'il allegue le même exemple du Roi Saül (d)

(b) *Ex Officina Plantiniana Balt. Moreti.*
(c) *Voyez la X. Lettre du III. Livre.*

TAYLOR INSTITUTION UNIVERSITY 7 JUN 1973 OF OXFORD LIBRARY

(d) à Catherine de Medicis, après lui avoir dit dans une autre lettre, (e) qu'il n'y avoit que ce seul moyen pour apaiser la colere de Dieu : les paroles du Pontife sont remarquables. *Nullo modo*, dit-il, *nullisque de causis hostibus Dei parcendum est, sed severè cum illis agendum. . . Neque enim aliter Deus placari potest, nisi ipsius injurias justâ ultione vindicaveris. Quod si Majestas tua, quemadmodum hucusque fecit, recto animi sui sensu, simplicique corde, honorem Omnipotentis Dei quæsiverit, & Catholicæ Religionis hostes* apertè ac liberè ad internecionem usque oppugnaverit, *pro certo habeat, nunquam sibi divinum defuturum esse auxilium.* Il paroît avec évidence par ces deux letres écrites à Charles IX. & à Catherine de Medicis, par d'autres écrites au Duc d'Anjou, qui se lisent dans le même volume, & par le témoignage d'Antoine Gabutius, qui a écrit la vie de ce Pape, & qui dit la même chose, (f) & plus au long & plus clairement, il paroît, dis-je, avec évidence, que le Massacre de la S. Barthelemi se meditoit, depuis deux ou trois ans, (g) à Rome, & que jusqu'au jour que Pie mourut, c'est à dire, (h) trois ou quatre mois avant le Massacre, ce Pape, ou par ses letres, ou par ses Legats, ou par les Emis-

(d) *La XII. du même Livre.*
(e) *La XI.*
(f) *Livre II. Chapitre VIII.*
(g) *Ces lettres sont dattées de l'année 1569.*
(h) *Pie V. mourut le 1. Mai 1572. & le massacre se fit le 24. Août de la même année.*

Emissaires qu'il avoit à la Cour de France, mettoit tout en œuvre pour l'execution de cette horrible entreprise. Après une si grande action ne meritoit-il pas une place dans le Calendrier ?

S'il faut ajoûter foi à ce quedit un Auteur moderne, (i) Pie V. n'avoit pas grande estime pour le Papat. Après avoir dit, comme l'avoit dit, avant lui, Pierre de Blois, que la Chaire des Papes est une Chaire de pestilence dans laquelle les plus gens de bien sont en danger de se corrompre, il ajoûte ces mots: *C'est ce qui a fait dire à Marcellin II. qu'il ne croyoit pas qu'un Pape se pût sauver ; & à Pie V. que lors qu'il étoit Religieux il avoit eu assez bonne esperance de son salut, qu'étant Cardinal il avoit commencé à craindre beaucoup, mais qu'étant Pape il en desesperoit absolument.*

(i) *L'Auteur des Moyens Seurs & Honnêtes, page* 157.

L V.

C'étoit un terrible homme que Henri VIII. Roi d'Angleterre. Catherine d'Aragon, sa premiere femme, lui écrivit, deux jours avant sa mort, une lettre pleine de tendresse. Tout farouche qu'il étoit, cette lettre le fit pleurer. Cependant il la fit enterrer dans la Cathedrale de Peterboroug sans aucune pompe, comme si elle n'eût été qu'une simple Demoiselle. Jean Second fit une Epigramme où il fait dire à cette Princesse, qu'elle se meurt, & que ce n'a été

que

que par cet endroit qu'elle a su plaire une seule fois à son époux :

Illa ego quæ poteram Regi placuisse marito,
Et formâ & castis moribus & genere :
Postquam me Thalamis exclusit adultera pactis,
Emorior, solo funere grata viro.

LVI.

Tous les Historiens Catholiques s'accordent à dire, (a) que Charles II. Roi de la Grande Bretagne, mourut Catholique, & ils disent la vérité. Ce Prince, en montant sur le Trône, déclara bien que sa Religion étoit la Protestante, il fit même toutes les fonctions d'un bon Protestant, il n'étoit néanmoins rien moins que cela, & il mourut dans la Communion du Pape. Comme le Duc d'York son frere & lui avoient été contraints, après l'infortune de leur pere, de s'aller refugier dans des Cours Catholiques, ils alloient ouvertement à la Messe ; il ne faut qu'avoir lu les Relations de ceux qui les avoient connus à Cologne, en Flandres, & en France, pour s'en convaincre entiérement. Ceux qui ont lu les Memoires de Ludlow y ont pu voir une lettre que ce Prince, étant encore Prince de Galles, écrivit

(a) *Le P. Bonanni dans ses Medailles des Papes, Moreri, l'Auteur de la Methode pour apprendre l'Histoire d'Angleterre.*

écrivit au Pape, dans laquelle il lui marquoit, que son intention étoit de reduire tous les Chrêtiens à une même Communion, & qu'il ne feroit jamais rien qui marquât la moindre aversion contre la Religion Romaine. Dès qu'il fut rétabli sur le Trône de ses Ancêtres, il donna tous ses soins à l'établissement du Papisme & du Pouvoir Despotique, sur les ruines de la Religion Réformée & de la liberté des Anglois. (b) Le desir de vanger la mort de son pere, & les maux particuliers qu'il avoit soufferts, étoufferent dans son cœur toute la tendresse qu'il devoit avoir pour ses peuples. Il fut confirmé dans le dessein de se rendre maître absolu par l'exemple des Princes étrangers : & étant entré dans le sein de l'Eglise Romaine par l'autorité de sa mere, & par l'importunité des Prêtres, il joignit au projet du Pouvoir Despotique celui du rétablissement du Papisme. Il y eut peu de la Noblesse & des Ecclesiastiques qui l'accompagnerent dans son exil qui eurent part au secret de son changement : les plus éclairez d'entre le peuple en eurent pourtant de violens soupçons, mais il ne jugea à propos de lever le masque, qu'à l'heure de sa mort, lors que cette dissimulation qu'il avoit cru nécessaire durant sa vie, ne lui parut plus utile. J'ai ouï dire très-souvent, que l'Ambassadeur de Portugal ayant presenté à Char-

(b) *Voyez l'Art de gouverner par Partis, & l'extrait qu'en a fait Mr. Bernard dans ses Nouvelles de la Republ. des Lettres, Août 1701. page 201.*

Charles les portraits de ces sept Jesuites, qui furent exécutez à Londres, pour avoir trempé dans la Conspiration, dont tout le monde a entendu parler, le Prince prit ces tableaux, & que s'étant adressé à ces Jesuites comme à des Saints, il se prit à dire: *Je vous demande pardon, mes Peres, de ce que j'ai signé votre Arrêt de mort, je vous prie d'interceder pour moi.* Cela est assez vraisemblable. Mais quoi qu'il en soit, on n'a que trop de preuves, que Charles II. dissimula sa Religion toute sa vie, & pour convaincre en même temps les Anglois, que les Papes, & les Jesuites, pour la plus grande gloire de Dieu, permettent toujours à un Roi d'Angleterre de faire semblant d'être Protestant, quoi qu'il soit Catholique Romain.

LVII.

Sophie, Electrice & Duchesse de Hannover, fille de Frederic V Electeur Palatin, & d'Elisabeth, fille de Jaques Premier, Roi de la Grande Bretagne, nâquit à la Haye le 13. d'Octobre 1630. & fut mariée l'an 1655. à Ernest Auguste, lors qu'il n'étoit encore qu'Evêque d'Osnabrug. Elle eut de ce mariage George Louïs, Roi de la Grande Brétagne & Electeur de Hannover, né le 20. Mai 1660. & plusieurs autres enfans.

Par un Acte du Parlement d'Angleterre passé le 22. de Mars 1701. la succession à la

la Couronne des Royaumes Britanniques fut réglée en faveur de Sophie. Cet acte porte: *Que la très-Excellente Princesse Sophie, Electrice & Duchesse Donairiére de Hannover, fille de feuë très Excellente Princesse Elisabeth, Reine de Bohême, fille du Roi Jaques d'heureuse memoire, est déclarée être la plus prochaine à la succession dans la Ligne Protestante à la Couronne & Dignité des Royaumes d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande, & des Dominations qui en dépendent, après sa Majesté, & la Princesse Anne de Dannemark, & à défaut respectivement de Lignée de ladite Princesse Anne & de Sa Majesté; que dès & après le decès de sadite Majesté & de son Altesse Royale la Princesse Anne, & à défaut respectivement de Lignée de ladite Princesse & de Sa Majesté, la Couronne & le Gouvernement Royal desdits Royaumes & de la Dignité Royale, sera, restera, & continuera à ladite très-Exellente Princesse, & aux Héritiers issus d'elle étant Protestans.* L'Acte fut renouvellé dans tous les Parlemens, jusqu'à sa mort, qui arriva le 8 de Juin 1714.

Le Papisme fut surpris de cet Acte, en vertu du quel le Roi George est monté sur le Trône; il cria hautement à l'injustice, mais ce fut sans raison. Si c'est une injustice du côté des Anglois, qui sont Protestans, de faire des Loix pour n'avoir que des Rois Protestans, c'est une injustice du côté des Etats Catholiques Romains de faire des Loix pour n'avoir que des Rois Catholiques Ro-

 mains.

mains. Car de dire, que la Religion Romaine a des droits & des priviléges que la Protestante n'a point, parce que la Catholique est la véritable, & que la Protestante est herétique, c'est une pensée si absurde qu'à peine le plus ignorant Missionnaire oseroit l'avancer.

LVIII.

Le Pape Sixte V. fit bâtir une riche & superbe Chapelle en l'honneur de la Crêche de nôtre Seigneur dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, à Rome. *Il entreprit cet Ouvrage*, dit l'Historien de ce Pape, (a) *par la devotion qu'il portoit à ce sacré Berceau, que l'on conservoit, depuis long-temps dans un lieu proche du nouvel Edifice.* Je ne sai ni de quelle maniére, ni en quel temps cette Crêche fut transportée à Rome; je n'ai point lu de Legende là-dessus. Mais s'il faut ajoûter foi à un Ministre, elle ne subsistoit plus du temps de S. Jerôme, quoi que S. Jerôme assure, qu'il l'avoit vuë à Bethleem de ses propres yeux. Ce fut ce dementi qui attira à ce Ministre cette plaisante Epigramme:

Loques, Ministre suffisant,
Nie en son Livre & en son Prêche,
Que S. Hierôme ait vu la Crêche,
Où Jesus-Christ étoit gisant.

Car,

(a) *Histoire de Sixte V. Livre VII.*

Car, dit-il, est-il vraisemblable,
Que la Crêche ait duré, après
Quatre cens cinquante ans, ou près?
Toutefois il est veritable,
Que S. Hierôme même dit,
Que de ses yeux la Crêche il vid.
Mais cette raison peremptoire
Empêchera chacun de croire
A ce bon Saint, dont je crains fort,
Que son nom recevra grand brêche,
Au moins, si l'on croit le raport
D'un Ane en matiére de Crêche.

L I X.

L'Ordre des Humiliez, qui ne subsiste plus, depuis long-temps, paroissoit si saint, que le Cardinal Borromée en voulut prendre la protection. Ce Prelat voyant dans la suite, que ces faux Humiliez vivoient laplûpart dans un afreux desordre forma le dessein de les réformer. Cette Réforme ne les acomoda point; & comme ils crurent qu'il ne leur seroit pas possible de parer le coup, ils resolurent de se défaire du Cardinal. Le Gardien du Prieuré de S. Christophle de Verceil, appellé Jerôme Lignana, se chargea de l'execution de cette affaire, avec deux ou trois Religieux de son Ordre, qui après plusieurs manéges gagnerent un Humilié, homme hardi & determiné, appelle Jerôme Donat Fazia, (a) qui promit de

(a) *C'est ainsi qu'il est appellé dans la Bulle de leur suppression.*

de delivrer l'Ordre de leur incommode Réformateur. Il l'entreprit en effet, car un jour que le Cardinal Borromée prioit Dieu dans une Chapelle, Fazia lui tira un coup de pistolet, mais le coup ne porta que sur sa robe. Peu de temps après, Lignana & lui furent pris, on les pendit, & tout l'Ordre des Humiliez fut supprimé à Rome en plein Consistoire par Pie V. La Bulle en fut expediée au mois de Fevrier de l'année 1572.

Mr. Moreri, en parlant des Humiliez, dit qu'ils s'étoient relâchez extremement; que quatre vingts & dix de leurs Monastéres n'avoient qu'environ cent soixante & dix Religieux, & que leurs Superieurs, nommez Prevôts, usoient de leurs Bénéfices, quoi que Reguliers, comme s'ils eussent été Bénéfices simples. Il en faloit dire davantage pour donner le veritable portrait de ces Moines dans le temps que le Cardinal Borromée résolut de les reformer. François des Montagnes dit, (b) *qu'ils étoient déréglez, revêches, imperieux & incorrigibles :* & un autre Jesuite ajoûte, *qu'ils étoient gens abandonnez de tous points, sans Lettres, sans régle, sans discipline, mondains, dissolus, scandaleux, dont les maisons étoient des Palais de Princes, les chambres aux lambris dorez, cabinets de Rois, les Cloitres & galeries pleines de peintures lascives, leur Prevôt tenant garce publique, & tous les inferieurs*

pression, & non comme dit Moreri : Jerôme Donat surnommé Farina.

(b) *Voyez le Catechisme des Jesuites. Livre III. Chap. 23.*

rieurs semblables à leur Prevôt en humeurs & mœurs. On doit ajoûter, que la Bulle de Pie V. porte, que les Humiliez fouloient aux pieds les Instituts de leur Régle, qu'ils s'étoient débordez en voluptez, & que par leurs brigues & menées ils excitoient les troubles & les seditions entre les Princes. Etienne Pasquier les represente comme *diffamez pour les paillardises ausquelles ils s'étoient débordez.* (c) Surquoi il fait une réflexion fort singuliére. *Cette faute*, dit-il, *ores que bien grande, ne les eût pas fait supprimer. C'est un vice que la nature humaine fait aisément glisser en toutes sortes de personnes, tant lui a été & lui est agreable la multiplication du genre humain. Tellement que qui se voudroit heurter contre les Ordres de Religions, où ce mal quelquefois abonde, même en celles qui sont aux champs, aux bois, ou sur les bords des riviéres éloignées de la vuë du peuple, nous pourrions dire ce que disoit le sage Tacite*: Ut antea vitiis, ita tum demum legibus laboraremus. *Et y auroit, peut-être plus de scandale en les supprimant, que connivant à tels vices.* Voila une morale bien relâchée pour un ennemi des Jesuites.

L X.

Polidore Virgile s'est rendu recommandable par divers Ouvrages; je ne parlerai que de celui qui a pour titre: *De Inventoribus Rerum*, & de son Histoire d'Angleterre.

(c) *La même.*

Le premier de ces Ouvrages est une maniére de rapsodie qui a été fort estimée, & qui trouva d'abord des Traducteurs en Italie & en Allemagne. François de Belleforest en voulut faire part à son tour à ceux de sa Nation sous le titre de *Memoires & Histoire de l'origine, invention, & auteurs des choses.* Ces Memoires furent imprimez à Paris avec Privilége du Roi l'an 1582. Comme Polidore Virgile avoit beaucoup lu, on trouve dans cet Ouvrage une infinité de choses curieuses, qui peuvent être d'un fort grand secours pour toutes sortes de personnes. Baronius en parlant de cet Auteur, ayant en vuë ce livre, le compare *à un Scribe bien appris, qui tire de son tresor des choses vieilles & nouvelles.* En effet, il cite sur les matiéres qu'il traite, tout ce qu'en ont dit les Poëtes Grecs & Latins, les anciens Philosophes, & les Auteurs de son temps. L'Ouvrage n'est divisé qu'en huit Livres, mais ce sont des livres si remplis, qu'on y compte plus de six-vingts Chapitres sur des matiéres toutes differentes.

Quant à son Histoire d'Angleterre, cette Histoire qu'il écrivit en Latin, est écrite avec tant d'élegance & de pureté, qu'à cet égard elle a été generalement estimée. Il n'en a pas été de même à l'égard de certains faits qu'il a avancez. Mr. Moreri dit, que *les Anglois mêmes avouënt qu'il est peu fidelle.* Il est certain qu'on s'est plaint qu'il n'a pas toûjours dit la verité. Antonius Thysius, qui eut soin de l'Edition de cette Histoire

toire qui fut imprimée à Leide en 1649. * confesse qu'on lui a fait ce reproche, mais il le justifie dans son Epitre Dedicatoire. Il fait sentir qu'à l'égard des Anglois ils pourroient bien avoir parlé par envie, que cependant s'il y a quelques petits défauts dans son Histoire, ce sont des défauts qui ne la défigurent point, que ce sont comme des mouches sur un beau visage, qui en relevent l'éclat & la beauté. Mais quant aux faits historiques qui sont essentiels, il soûtient qu'ils sont véritables. *Si quæ tamen sunt in hoc Autore labes, non magis dehonestant totum opus, quàm verruca una aut altera formosissimam elegantissimamque faciem... Si falsa inserta existiment, ostendant certiora atque meliora ;* ce sont les paroles de Thysius.

Cette habile homme étoit Ecclesiastique, mais il n'étoit rien moins que bigot. Il étoit du nombre de ceux qui croyoient que l'Eglise avoit besoin de Réformation, & il disoit sans detour, & appuyé sur de bonnes preuves, que le plus grand nombre des Céremonies Romaines a été pris de celles des Payens.

* *Chez Jean Maire.*

L X I.

Il y a des Prêtres parmi les Turcs, appellez Talismans, qui peuvent être très-bien comparez aux Prêtres de l'Eglise Romaine. Ils recitent l'Office, chantent les Hymnes à la Mosquée, prêchent rarement. Enfin leur plus sublime savoir consiste à entendre la Langue Arabe, en laquelle l'Alcoran est écrit. L'application n'est pas difficile à faire. La seule difference qu'il y a, c'est que les Talismans entendent très-bien la Langue Arabe, & que la plûpart des Prêtres de l'Eglise Romaine n'entendent que le Latin de leur Breviaire, encore tous ne l'entendent-ils pas bien. C'étoit bien pis autrefois, il y en avoit qui ne l'entendoient nullement, & qui en administrant le Baptême prononçoient tout autre chose que les paroles de l'Institution. Henri Etienne en allegue un exemple memorable, * dont il est fait mention dans le Droit Canon.

* *Traité preparatif à l'Apologie pour Herodote, page 774.*

L X I I.

Quelques-uns ont cru que Pierre Lombard, appellé communement le Maître des Sentences, étoit frere de Pierre Comestor & de Gratien, mais ils ont avancé cela sans preuves. Tous les bons Auteurs, qui jusqu'en nos jours ont écrit l'Histoire des Auteurs Ecclesiastiques, traitent cela de fable.

Il

Il n'y a pourtant que très-peu de temps, qu'un Moine debita serieusement cette fable, pour établir un Dogme, qui renverseroit, s'il étoit véritable, tout ce que l'on a dit dans toutes les Sectes Chrêtiennes sur la nécessité qu'il y a d'avoir une véritable douleur de ses pêchez, pour en obtenir le pardon. Ce Moine est un Recolet, appellé le P. Barnabé Saladin Predicateur, ancien Gardien des Recolets de la Province de S. André, & Confesseur des pauvres Clarisses à Lille, dans un Livre intitulé: *Le Confesseur charitable de l'ame timide, en forme de Dialogue entre lui & sa Penitente*, je citerai l'endroit. Sa Penitente lui ayant témoigné la peine où elle se trouvoit au sujet de la douleur de ses péchez passez par cette exclamation: *O qui seroit assuré d'avoir au moins une bonne attrition !* le Confesseur charitable lui répond de cette maniére: (a) *Si vous ne la pouvez reconnoître en vous, voire si vous reconnoissez probablement que vous ne l'avez pas, au moins soyez marrie de ne l'avoir pas, & de ne la ressentir comme vous voudriez, & cela suffit... En confirmation de quoi*, ajoûte-t-il, *le sçavant Pepin de l'Ordre de S. Dominique, & Professeur en la Sacrée Theologie de la Faculté de Paris en son petit Ouvrage sur* le Confiteor, (b) *raporte une très-belle histoire d'une certaine femme, qui ayant par adultére con-*

(a) *Voyez le Livre dont on a donné le titre, page 50, 51.*
(b) *Traité III, Chapitre 7.*

eu & engendré trois enfans très-célébres & renommez par leur grand ſavoir, dont le premier s'appelloit Pierre Lombart, qui a mis en lumiére les quatres Livres de Sentences, le ſecond Pierre Comeſtor, qui a composé l'Hiſtoire Scholaſtique, & le troiſiéme Gratian, qui a fait (c) *les Decretales, ne pouvoit à la mort avoir de la douleur & de la répentence de ſon crime; à raiſon, diſoit-elle, du grand bien qui étoit provenu à l'Egliſe par le moyen de ces trois fils qu'elle avoit mis au monde. Ne pouvant donc avoir cette douleur, ſon Confeſſeur lui dit, ſoyez au moins marrie de ce que vous ne pouvez pas avoir cette douleur, car la douleur de ne pouvoir pas avoir de la douleur ſuffit pour la remiſſion des pêchez, après quoi elle mourut.* Le P. Saladin dit enſuite, qu'elle n'eut pas plûtôt rendu l'ame qu'elle s'aparut à ſon Confeſſeur, & qu'après l'avoir remercié du ſalutaire avis qu'il lui avoit donné, elle l'aſſura qu'elle étoit ſauvée, & qu'elle alloit jouïr du repos éternel. *Ainſi donc, ma fille*, continuë le Recolet, *ſi vous ne pouvez pas avoir cette douleur néceſſaire au Sacrement de Penitence, ſoyez au moins marrie de n'avoir pas cette douleur: & cette douleur ſuffira pour la remiſſion de vos offences.* Un Eccleſiaſtique, qui a fait des reflexions ſur ce Livre, (d) refute

(c) *Il a voulu dire, qui a compilé les Décretales.*

(d) *Lettre d'un Eccleſiaſtique ſur un Livre intitulé:* Le Confeſſeur charitable, *imprimé à Liege chez [illegible] du Puis*, pag. 17, 18.

refute ce Dogme en deux mots: mais comme il me paroît Augustinien, il eût été un peu embarrassé, si le Recolet eût dit en faisant le conte du Dominicain à sa penitente, qu'il y a des fautes heureuses, & qu'il eût allegué là dessus la saillie de S. Augustin, qui en parlant des avantages que Jesus-Christ a procurez aux veritables Fideles s'écrie: *O heureuse faute d'Adam qui nous a aquis un tel Redempteur*. Mais comme le Recolet n'eut pas cette précaution, il se laisse battre, & l'Ecclesiastique pour achever de le convaincre, qu'il n'a employé une fable que pour établir une erreur, oppose au savant Pepin un plus habile homme que le Dominicain, c'est le Cardinal Bellarmin, qui dit dans son Histoire des Ecrivains Ecclesiastiques, que Pierre Lombard, Pierre le Mangeur & Gratien étoient tous trois de differens Païs, savoir, Pierre Lombard d'un Village proche de Novare en Lombardie, Pierre le Mangeur de Troyes en Champagne, & Gratien de Chiusi en Toscane.

LXIII.

On a rendu témoignage à Mr. Conrart, qu'il aimoit sa Religion. Mr. Menage, qui le connoissoit dit, (a) *qu'il seroit mort de douleur, s'il avoit vêcu jusqu'à la revolution de sa Secte;* il veut parler de la revocation de

(a) *Menagiana*, Tome I. page 151.

de l'Edit de Nantes & de ses suites. Outre le témoignage de Mr. Menage, on pourroit citer quelques endroits des Letres de Balzac, & de celles que Mr. du Bosc, Ministre de Caën, & lui s'écrivoient : on seroit convaincu pleinement que sa Religion lui tenoit au cœur. Mais l'un des meilleurs témoignages qu'on puisse alleguer là-dessus, est le soin qu'il prit de retoucher les Pseaumes de Clement Marot & de Theodore de Beze. Cette version des Pseaumes en vers, dont se servoient les Protestans en France & dans toutes les Eglises Françoises dans les Païs Etrangers, étoit devenuë inintelligible à l'égard d'un très-grand nombre de Pseaumes, par les changemens que le temps & l'usage ont apportez à la Langue Françoise. Plusieurs expressions, qui étoient fort bonnes lors que cette version se fit, étoient devenuës tout-à-fait choquantes. C'est ce qu'ont reproché une infinité de fois aux Réformez ceux de la Communion Romaine, c'est le triomphe de leurs Missionnaires. Comme Mr. Conrart étoit convaincu du tort que l'ancienne version des Pseaumes faisoit par accident aux Protestans François, il voulut par un pur amour pour sa Religion retoucher cette version ancienne.

Son premier dessein étoit seulement de changer les mots surannez, les phrases inintelligibles & celles qui peuvent recevoir un mauvais sens, il vouloit menager les anciennes rimes, & s'en tenir à toutes les idées de l'ancien Pseautier, mais il trouva que la

chose

chose étoit impraticable. En effet il eût échoué, comme il arriva à bien d'autres, dont les changemens qu'ils firent sur ce plan, furent généralement desaprouvez. Mr. Conrart ne pouvant donc faire ce qu'il avoit projetté d'abord, pensa à une revision totale, & il la commença heureusement. Approuvé par le Synode de sa Province, & sollicité par tout ce qu'il y avoit à Paris de Réformez raisonnables, il se consacra à ce penible travail, qui certainement alteroit sa santé: & depuis qu'il eut formé cette resolution il en fit son ocupation ordinaire. Une de ses derniéres paroles fut, *qu'il n'eût souhaité que Dieu lui eût donné encore quelques années de vie, que pour les employer à la revision des Pseaumes, telle qu'il se la proposoit;* c'est ce que je lis dans l'Avertissement des Pseaumes imprimez à Berlin l'an 1701.

Ce que fit Mr. Conrart à l'égard des Pseaumes de Marot & de Beze, Mr. Pelisson le fit à l'égard des Hymnes du Breviaire Romain, dont quelques-unes étoient de la derniere barbarie. Ecoutons un Savant, qui n'est point suspect, c'est Hadrien de Valois: (b) *Que nos Hymnes anciennes sont mal bâties*, ce sont ses paroles. *Ceux qui les ont faites n'avoient pas la moindre ombre de bon sens.* Excepté sept *ou huit*, *comme* Salvete Flores Martyrum, *& quelques autres des Peres de l'Eglise, tout le reste fait pitié.*

 Dans

(a) *Valesiana, page 23.*

Dans les exemples qu'il cite il fait voir qu'il y a des expressions tout à fait obscenes, & du galimathias si original, qu'il faloit que ceux qui les composerent eussent perdu l'esprit. Ecoutons encore Mr. de Santeuil dans une lettre qu'il écrivit à l'Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans l'an 1690. *Il y a long temps*, dit-il, *que l'Eglise gémissoit sous l'ignorance des anciennes Hymnes, où les Moines avoient souverainement presidé. Tout le Latin étoit corrompu. Leurs reveries, sous pretexte de pieté, s'étoient glissées dans nos Hymnes, & il n'y avoit ni quantité, ni Latin. L'Hymne de S. Bernard, qu'on chante dans tout l'Ordre de Cîteaux & de Clairvaux, est une turlupinade perpetuelle; les plus serieux auroient même de la peine d'en soûtenir la lecture sans éclater de rire.* Il ajoûte en parlant du Breviaire de Clugny, qu'il réforma par ordre de M. Pelisson, que c'est *l'asile du Latin baragouin & le repertoire de toutes les reveries Monachales.*

Concluons de ce qu'on vient de dire, que les Catholiques Romains n'ont pas moins d'obligation à Mr. Pelisson, que les Protestans François en ont à Mr. Conrart, & que ceux qui dans l'une & l'autre Communion regardent l'entreprise de ces deux Mrs. comme une variation & une innovation dangereuse, n'y entendent rien.

LXIV.

LXIV.

On fait mille contes semblables à celui qu'on a fait d'Eschyle, à qui l'on avoit predit, qu'il mourroit de la chute d'une maison. On se moque de ces sortes de contes, & on a raison de le faire. Il ne faut qu'avoir un peu de bon sens, & quelques lumiéres des plus communes pour se convaincre, que l'Astrologie Judiciaire ne sauroit aller jusques-là que de predire le genre de mort d'un particulier. Aussi la plûpart de ces predictions n'ont été faites qu'après coup. Il en fut ainsi de celle d'Eschyle, & il n'est pas difficile de comprendre ce qui donna lieu à cette fable. Ce seroit dommage pourtant qu'elle n'eût pas été debitée; nous n'aurions pas ces jolis vers de la Fontaine, où la mort de ce Poëte Grec est si bien décrite.

Quelque Devin le menaça, dit-on,
De la chûte d'une maison.
Aussi tôt il quitta la ville,
Mit son lit en plein champ, loin des toicts, sous les cieux.
Une aigle qui portoit en l'air une tortuë,
Passa par là, vid l'homme, & sur sa tête nuë,
Qui parut un morceau de rocher à ses yeux,
Etant de cheveux dépourvuë,
Laissa tomber sa proye afin de la casser:

Le

Le pauvre Eschyle ainsi sur ses jours avancer.

LXV.

Bien des gens assurent, que les Lapons font lever les vents sur la mer, & qu'ils les vendent aux Marchands qui sont retenus sur leurs côtes; on n'a qu'à lire l'Histoire de la Laponie de Scheffer. (a) Celui qui a écrit les Voyages de Mr. des Hayes en Dannemark remarque dès le commencement de sa Relation, que depuis le 6. de Juin, jusqu'au 14. le vent fut toûjours au Nordest, & voici la raison qu'il en allegue. *La raison*, dit-il, (b) *pourquoi le vent demeura si long-temps au Nordest, c'est que les Lapes alloient en ce temps-là à la Foire à Adrenten en Norvegue. Ces gens-là*, continuë-t-il, *sont maîtres des vents, car ils sont tous Sorciers.* L'Auteur de cette Relation ne parle que du pouvoir que les peuples de la Laponie ont sur les vents: mais voici un autre Voyageur qui dit qu'ils les vendent; c'est Mr. de la Martiniére dans son Voyage dans les Païs Septentrionnaux. Il raconte, (c) qu'étant sur les côtes de la mer de Finnie, (d) & qu'un grand calme l'ayant pris là, il fit mettre une chaloupe en mer, pour aller acheter du vent à un village proche.

(a) *Chapitre XI.*
(b) *Lisez ces Voyages, page 4.*
(c) *Chapitre 9. page 25.*
(d) *C'est la Finlande.*

che. Ceux de la chaloupe s'adresserent au principal Negromancien du lieu. Ils lui dirent où ils vouloient aller, & ils lui demanderent en même tems s'il ne leur en pourroit pas fournir jusqu'à un endroit qu'ils nommerent. Le Negromancien répondit que non, que son pouvoir ne s'étendoit que jusqu'à certains Promontoires. On le pria, dès-lors, d'aller sur le Vaisseau, il s'y rendit lui troisieme sur un esquif de pêcheur; & pour environ vingt livres de France, & une livre de tabac. Mr. de la Martiniere acheta du vent pour le conduire jusqu'aux Promontoires, dont le Finlandois avoit parlé. *Et pour nôtre argent & tabac*, dit le Voyageur, *ces trois hommes attacherent à un coin de notre voile du mast d'avant un lambeau de toile de longueur d'un tiers d'aulne, large de quatre doigts, auquel il y avoit trois nœuds], puis se retirerent dans leur esquif pour s'en retourner.* L'Auteur du Voyage dit ensuite, que dès qu'on eut défait le premier nœud, il se leva un vent le plus agreable du monde, qui poussa les vaisseaux à plus de trente lieuës au delà de *Maelstroom*, qui est un tournant d'eau le plus grand de toute la mer de Norvege, & où les navires perissent lors qu'on en approche de trop près. Le vent commençant à varier & à se tourner au Nord, le Patron denoua le second nœud, ce qui fit que le vent fut favorable jusqu'à l'endroit où le Negromancien avoit dit, qu'il avoit le pouvoir de les faire arriver. Le troisiéme nœud fut enfin dé-

dénoué peu de temps après: & d'abord il ſe leva un vent ſi furieux, & qui excita une ſi horrible tempête, que Mr. de la Martiniére reconnut que Dieu l'avoit envoyé par une juſte vangeance de la faute d'avoir eu recours à des Sorciers.

Comme pluſieurs Hiſtoriens (b) ont fait depuis long-temps de pareils contes, Bodin ne manque pas de les alleguer dans ſa Demonomanie; & pour les appuyer, & faire voir que ceux qui s'adonnent aux Arts Magiques ont eu de tout temps pouvoir ſur les vents, il parle de ces Sorciers, (c) qui ſelon le témoignage d'Herodote, appaiſerent une tempête, qui avoit déja enfoncé plus de quatre cens navires de Xerxès.

Je ſuis perſuadé que ce qu'on vient de dire trouvera des incredules. On eſt plus difficile dans ce ſiécle qu'on ne l'étoit au bon vieux temps. On eſt convaincu aujourd'hui, que les Hiſtoriens ſe plaiſent à raconter des choſes extraordinaires; que les premiers qui les rapportent n'en parlent le plus ſouvent que par ouï-dire; que ceux qui viennent après eux les copient; & pour ce qui regarde les Voyageurs, ce ſont pour la plûpart des gens fort ſuſpects.

(b) *Voyez l'Hiſtoire de la Laponie, ci deſſus.*
(c) *Livre II. de la Demonom. page 261.*

LXVI.

LXVI.

Il y a des femmes, qui grondent éternellement leurs domestiques. La femme d'Etienne Pasquier étoit de ce nombre. Pasquier s'en plaint dans l'une de ses Epigrammes Latines (a) Pour vivre en paix & en union avec cette femme incommode, il étoit obligé de gronder comme elle, quoi que ce fût une chose qu'il detestoit. C'étoit le plus plaisant charivari du monde, & ce qui achevoit la comedie, c'est que les domestiques les laissoient criailler, sans se soucier de leurs criailleries. Mr. Fleuri, qui avoit en vuë ces Maîtres fâcheux, qui semblables à la femme de Pasquier, n'ouvrent la bouche que pour quereller ceux qui sont à leur service, fait là-dessus une réflexion qui tend à faire voir qu'on ne gagne rien à gronder, & que cela n'aboutit qu'à se faire mépriser de ceux qu'on gronde. *Ceux*, dit-il, (b) *qui se mettent aisément en colere peuvent se faire craindre, mais ils ne se font point respecter, & n'ont point de véritable autorité, les domestiques regardent leur mauvaise humeur comme un coup de vent, ou une tempête qu'il faut laisser passer.* Il fait sentir ailleurs, qu'un Maître ne doit gronder ses domestiques que pour les corriger. C'a été

(a) *Livre I.*
(b) *Voyez les Devoirs des Maîtres & des Domestiques, page 24. impression d'Amsterdam.*

été le sentiment d'une femme d'un caractére de la femme de Pasquier; c'est la Demoiselle de Chervé. Voici comme elle parle dans une lettre qu'elle écrivit à une de ses parentes nouvellement mariée au sujet de la maniére dont elle se devoit conduire dans son menage. Que s'il advient „ qu'il faille admonêter, ou reprendre au- „ cuns de votre famille, faites que vos com- „ mandemens, ni vos corrections ne soient „ point criards ni petulans: & * les disposez „ de si douce maniére, que qui aura obeï, „ ou s'est amendé d'une faute, les puisse „ facilement & agreablement souffrir & re- „ cevoir, ne vous amusant point tant au „ propre vice, qu'aux remédes d'en preve- „ nir l'occasion, & l'humeur de la matiére „ peccante. Car comme j'ai ouï dire... les „ instructions & les admonêtemens doivent „ être semblables à l'Ellebore, qui combien „ qu'il soit naturellement de singuliére effi- „ cace, les Medecins toutefois défendent „ qu'il ne soit usé par les vieux, ni par les „ enfans, ni aussi par trop debiles malades, „ mais par ceux qui le peuvent validement „ souffrir. Ainsi on doit composer avec „ telle mediocrité la reprehension des fau- „ tes, qu'elle ne passe pas le moyen, qu'el- „ le soit sans violence, seulement suffisan- „ te pour le reméde, & pour la guerison „ qui y est nécessaire. Tout cela est bon &

* *Voyez les Lettres Missives & Familieres d'Etienne du Tronchet, page 201.*

& beau. Mais comme il y a certaines femmes qui n'entendent pas raison là-dessus, le meilleur parti qu'un mari puisse prendre, c'est de laisser crier sa femme, comme Socrate (d) laissoit crier la sienne, & c'étoit une foiblesse à Etienne Pasquier de faire le personnage le plus ridicule qu'un homme puisse faire pour ne pas irriter sa Xantipe, ou pour lui complaire: il faloit user du rémede dont parle la Demoiselle de Chervé, il faloit lui donner un peu d'Ellebore.

LXVII.

On void à la tête des *Juvenilia* de Theodore de Beze, imprimez à Paris l'an 1548. le portrait de ce grand homme, qui n'avoit pas encore trente ans, tenant une couronne de laurier à la main, avec ce distique, où sa modestie est heureusement exprimée:

Vos Docti, docta præcingite tempora lauro;
Mi satis est illam vel tetigisse manu.

Les ennemis de Beze, qui ne voulurent pas que tous ses portraits parussent avec des éloges, y donnérent bon ordre, comme il paroît par ces vers Leonins, qui se lisent dans les Bigarrures du Seigneur des Accords avec ce titre: *In effigiem Theodori Bezæ ter magni Ministri, Gallicè,* Très-grand Ministre:

En

(d) *Apopht. des Anciens.*

En tibi in hac bella Theodora Beza tabella,
Qui cunctos inter bene dicitur esse Minister:
Maluit ille mori quam non serviret amori,
Demissis Missis servivit postea mensis.
Tum voto ex isto dixit se vivere Christo:
Ex his ergo ter magnus fuit ille Minister.

Je ne ferai qu'une remarque sur ces Vers. Théodore de Beze y est appellé Ministre deux ou trois fois, & il est certain que ce nom ne lui est donné que par derision, & comme un titre injurieux. L'Auteur de ces vers n'est pas le seul, qui a regardé ce nom comme une injure. Le P. Garasse dit en autant de paroles, (e) que *le nom de Ministre est toûjours odieux & ridicule dans l'Ecriture, & honteux parmi les profanes.* J'aurois honte d'alleguer ses preuves. On ne croiroit jamais, si on ne le voyoit de ses propres yeux, qu'un Ecclesiastique Romain, pour diffamer les Ecclesiastiques Protestans, ait en même temps diffamé les Rois, & leurs principaux Conseillers, les Sacrificateurs de l'ancienne Loi, les Prêtres de l'Eglise Romaine, les Anges, les Apôtres, Jesus-Christ lui-même.

Je ne sai si Mr. du Moulin, contre lequel le livre fut écrit, ne releva pas cet endroit; mais je sai bien que le livre n'eut pas plûtôt

(e) *Voyez le Rabelais Reformé par les Ministres, page* 4h

tôt paru, qu'un Maturin (f) fit cette Epigramme:

Vous avez bravement drapé les Prédicans,
Mais degrace, de grace,
Mon Reverend Pere Garasse,
N'allez plus les draper ainsi à nos dépens.
Apprenez, que Ministre est un nom vénérable,
S. Paul nous écrivant à nous Romains l'a pris:
Mais je vous tiens pour excusable,
Vous n'avez pas lu ses Ecrits.

LXVIII.

On ne sauroit concevoir rien de plus extravagant que les flagellations de S. Dominique l'Encuirassé, qui vivoit vers le milieu de l'onziéme siécle. Il se fouëtoit continuellement pendant qu'il récitoit le Pseautier, & il le recitoit tous les jours deux fois de suite. Cela n'étoit rien néanmoins en comparaison du redoublement de discipline qu'il faisoit dans le temps de la Penitence de cent ans; c'étoit bien autre chose que les trois mille six cens coups que devoit se donner Sancho Pança pour desenchanter Dulcinée. Expliquons ce que c'étoit que cette Penitence.

Trois mille coups de fouët dans le langage des Flagellans faisoient un an de Peni-

(f) *Le Superieur des Maturins, ou Trinitaires est appellé le P. Ministre.*

nitence. Les Flagellans se donnoient mille coups, pendant qu'on recitoit dix Pseaumes: or comme le Pseautier est de cent cinquante Pseaumes, il portoit quinze mille coups. Il faloit donc vingt Pseautiers, & trois cens mille coups de fouët, pour faire la Penitence de cent ans. Dominique acomplissoit cette Penitence pour l'ordinaire en moins de six jours: & ce qu'il y avoit de singulier, il agissoit également des deux mains tout à la fois sans compter ce double coup pour deux. Il fit ainsi en un seul Carême une Penitence de mille ans par la permission de Pierre de Damien, qui étoit son Directeur, & qui devoit avoir pour le moins l'esprit aussi dérangé qui lui.

Dominique s'étant apperçu dans les derniéres années de sa vie, que son corps s'acoûtumoit enfin aux verges, y donna ordre, il les changea en une discipline de cuir herissée de pointes de fer. Ce qui arriva de ce changement fut, qu'il rendit son corps tout livide, après l'avoir eu toûjours ensanglanté les premieres années. Cependant au lieu de le ruïner, ces coups ne firent que le dessecher, l'endurcir, & le noircir, jusqu'à lui rendre la peau semblable à celle d'un Ethiopien. On s'est moqué des Flagellans & de leurs flagellations jusqu'en nos jours. (a) Tout cela n'empêche pas qu'il ne s'en trouve

(a) *Voyez Mezerai, Abregé Chron. Tome II. page 736. Mr. Baillet dans ses Vies des Saints, Mr. Boileau dans son Histoire des Flagellans.*

ve encore en Espagne & en quelques endroits d'Allemagne. Ceux qui se sont trouvez à Spire le Vendredi Saint en peuvent dire des nouvelles. On void dans une Procession qui se fait ce jour-là (b) pour representer la Passion, une compagnie de Penitens, qui se fouëttent si cruellement, qu'on les void tout en sang jusqu'aux pieds. Polydore Virgile fait voir, (c) que ces flagellations tirent leur origine des Romains & des Egyptiens; & Minutius Felix disoit aux Payens, (d) en leur reprochant qu'ils faisoient à leurs Dieux des effusions de leur propre sang, & qu'ils les supplioient par la bouche de leurs playes, qu'il vaudroit mieux qu'ils fussent profanes, que d'être devots de cette maniére. *Qui ne void*, leur dit-il, *que ceux qui font ces folies n'ont pas le sens bien rassis.* Je ne sai ce que pourroient dire là-dessus certains Moines qui ont mis en régle l'exercice des flagellations, & Mr. l'Evêque de Spire.

(b) *On fait de semblables Processions en quelques endroits de France & des Pays-bas.*

(c) *Livre VII. Chapitre 7. de son Histoire* de Inventoribus Rerum.

(c) *Voyez son Octavius, page 77. impression de Paris, 1664.*

LXIX.

Il y a eu peu de François qui ayent eu un genie aussi beau pour les vers Latins que Mr. de Santeuil, Chanoine Regulier de S. Victor à Paris. Il y en a un Recueil imprimé, qui en fait foi. Cet habile Poëte mourut à Dijon au mois de Juillet de l'année 1697. où il avoit acompagné le Duc de Bourbon, qui y tenoit les Etats de la Province de Bourgogne. Mr. de Noisi lui fit cette Epitaphe.

Hic jacet illustris Vatum Santolius Heros.
Tantane tam tristi debebatur victima letho?
Exilio à longo quas ille reduxit artes,
Has moriens traxit secum conditque sepulcro.

La pensée de Mr. de Noisi n'est pas nouvelle, le Poëte Nævius l'avoit euë, avant lui; on n'a qu'à lire son Epitaphe, qu'il avoit faite lui-même.

Immortales mortalem si foret fas flere,
Flerent diræ Camenæ Nævium Poetam,
Itaque postquam est Orcio traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ lingua Latina loquier.

Depuis ce temps-là nos Poëtes se sont servis du même tour; c'est ce qu'a fait fort heureusement l'Auteur d'une Epitaphe de Moliére, où il dit, que Moliére, Plaute & Terence gisent dans le même tombeau.

Ils

Ils sont partis. Et j'ai peu d'esperance
De les revoir, malgré tous nos efforts;
Pour un long-temps, selon toute apparence,
Terence & Plaute & Moliere sont morts.

L X X.

Jean Despautere se distingua par des Régles de Grammaire qu'il mit en vers Latins pour apprendre la Langue Latine. Ces Régles ont été pendant fort long-temps en usage, mais aujourd'hui on ne s'en sert guéres; on en a fait de plus claires & de plus courtes. Celles de Port-Royal en vers François, au baragouin près, que D. Lancelot ne pouvoit guéres éviter, sont des Régles admirables. Je suis surpris qu'on ne s'en serve pas en France dans tous les Colléges: car comme le remarque un célébre Auteur, (a) le sens commun fait voir d'abord, qu'on ne doit pas se servir des methodes, où les Regles de la Grammaire sont exprimées en Latin, *étant ridicule de vouloir montrer les principes d'une Langue dans la Langue même que l'on veut apprendre & que l'on ignore.* Quoi qu'il en soit, Despautere aura toûjours la gloire d'avoir frayé le chemin aux Grammairiens qui sont venus après lui, & ses Régles auront toûjours leur merite.

 Outre

(a) *Voyez le II. Traité de l'Education d'un Prince, Part. 5, dans le II. Volume des Essais de Morale.*

Outre l'Epitaphe qu'Adrien Hecquet fit graver sur le tombeau de Jean Despautere, & que l'on peut voir dans le Dictionnaire de Moreri, on lui en fit une autre qui est assez plaisante.

Grammaticam scivit, multos docuitque per annos.
Declinare tamen non potuit tumulum.

LXXI.

Il y a peu d'Historiens qui ne disent, que la raison pour laquelle Charles Martel ne prit jamais le nom de Roi, bien qu'il fût maître absolu en France, fut qu'il craignit de mécontenter les François, qui affectionnoient extraordinairement leurs Rois de la Race de Clovis. Ce ne fut pas cela. *Cette raison eût été recevable dans les commencemens*, dit un Auteur, qui a donné les vies de quelques hommes illustres, (a) *mais non en ce tems-là qu'il avoit terrassé tous ses ennemis au dedans & au dehors de l'Etat, & que les Rois étoient en tel mépris par leur faineantise & leur lâcheté, qu'il eût pu sans contradiction & sans aucun hazard en user à sa fantaisie. Je croi plûtôt qu'il trouvoit plus glorieux de commander aux Rois, que d'être de leur nombre, & qu'il faisoit peu de*

(a) *De Campion, Hommes Illustres, Tome I. Premiere Partie, page* 174.

de cas d'un titre qui ne l'honoroit point, puis qu'il les faisoit & défaisoit comme il lui plaisoit sans prendre conseil de personne; préférable en ce point à César, qui étant passionné pour un nom imaginaire, qui n'augmentoit point sa puissance, irrita les Romains jusqu'au point de les faire conspirer contre sa vie: Surquoi je trouve très-à-propos ce que le Poëte Ronsard dit dans sa Franciade:

Martel, Prince des François,
Non Roi de nom, mais le Maître des Rois.

L'Auteur que je viens de citer & le Poëte Ronsard ne sont pas les seuls qui ont dit cela. Je trouve dans les *Propos memorables des Nobles & illustres Hommes de la Chrêtienté* ces paroles: (b) „ Charles Martel, „ Maire du Palais de France, fait regner „ successivement quatre Rois en France. „ Childeric III. qui fut l'un de ceux-là, offrit audit Charles Martel le Royaume, & „ le pria d'en prendre le nom & la Couronne, qu'il refusa, disant, que c'étoit „ chose plus glorieuse de regner par dessus „ les Rois, que d'être Roi. Cette sentence est contenuë en son Epitaphe:

Ille Brabantinus Dux primus in orbe triumphat.
Malleus in mundo specialis Christicolarum.
Dux Dominusque Ducum, Regumque quoque

 Rex

(b) Page 99.

Rex fore spernit,
Non vult regnare, sed Regibus imperat ipse.

Je doute que Charles Martel ait dit à Childeric ce que l'Auteur des *Propos memorables* lui fait dire, mais je suis assuré qu'il le pensoit ainsi. Ce fut par une semblable politique que Cromwel refusa la Couronne de la Grande Bretagne, qui lui fut offerte dans les formes. En effet, il se rendit bien plus respecté & plus formidable par le refus qu'il en fit, que s'il l'eût acceptée.

Charles Martel fut surnommé de ce nom, à cause de sa force de corps & d'esprit, ou, comme la plûpart le disent, pour avoir *martelé* les Sarrazins l'an 726. à la bataille de Tours, qui fut une bataille des plus memorables, & qui assura l'état de la Chrêtienté, qui fût demeurée en proye aux Barbares s'ils eussent forcé la France, qui étoit son unique rampart. La Noblesse Françoise fit si bien son devoir dans cette journée, que pour recompense Charles Martel lui fit donner une portion des Dimes, qu'on appelle encore aujourd'hui infeodales.

Avant cette fameuse bataille Charles Martel eut une dispute avec S. Eucher, Evêque d'Orleans. Le Maire, de son autorité, leva des deniers sur les biens des Eglises pour payer son armée, s'excusant sur la nécessité presente, qui le dispensoit d'observer les formes acoutumées. S. Eucher ne s'accomoda pas de ses raisons. Il tâcha de persuader à Charles, que les biens Ecclesiasti-

siastiques étoient des biens ausquels il ne lui étoit pas permis de toucher ; apparemment il le menaça de quelque excommunication. Quoi qu'il en soit, Charles Martel qui étoit homme de bon sens, & qui ne se laissoit pas conduire par les gens d'Eglise, renvoya brusquement l'Evêque, en lui disant, que la nécessité des affaires le persuadoit bien mieux que tout ce qu'il venoit de lui dire, & que si les Ecclesiastiques protegoient de paroles la cause de l'Eglise, il alloit défendre celle de Dieu par des effets, aux dépens de son sang & de celui de son armée. C'est ainsi que devroient parler tous les Princes, en se saisissant dans une nécessité, des biens superflus des gens d'Eglise. Mais il y a long-temps qu'on s'apperçoit que ceux qui dirigent la conscience des Souverains ont trouvé l'art de leur persuader, qu'ils seroient sauvez pourvu qu'ils soient soûmis à l'Eglise. Ainsi pour faire à coup seur leur salut, sans renoncer à aucune passion, ils foulent les peuples & laissent dans l'abondance les Ecclesiastiques, dont la plûpart font un très-mauvais usage de leurs revenus.

Tous les Historiens rendent témoignage à Charles Martel, qu'il fit beaucoup d'actions pieuses. En effet, il fit des dons très-considérables à plusieurs Eglises, à celle de S. Denis sur tout, & il parut extremement zélé pour l'avancement du Christianisme. Tout cela n'a pas empêché Mezerai de dire, qu'il persecutoit tout ce qui fai-

soit ombre à sa grandeur, même les Prélats, qu'il exiloit & persecutoit, (a) *prenant non seulement les tresors & les revenus des Eglises pour payer ses Capitaines, mais leur donnant aussi des Evêchez & des Abbayes pour recompense: de sorte*, ajoute-t-il, *qu'il y en avoit plusieurs sans Pasteurs, & des Monasteres plus remplis de gens de guerre que de Religieux.* Mezerai qui exagere sans doute, ne prend pas garde qu'il confond les temps, & que ces Evêques & ces Moines que Charles Martel dépouilla de leurs Evêchez & de leurs Abbayes, avoient pris ouvertement le parti de ses ennemis. Il avouë lui-même, que Charles bannit Rigobert, Evêques de Reims, parce qu'il lui avoit refusé les portes de cette ville, quand il alloit contre Rainfroi. S'il faloit conclurre de là que Charles Martel a été un persecuteur d'Evêques, il faudroit dire la même chose de Louïs XIII. car il en dépouilla quatre de leurs Evêchez, parce qu'ils avoient pris le parti de Gaston de France son frere. Or aucun Historien ne l'a dit, & aucun n'osera le dire, selon toutes les apparences; châtier un Ecclesiastique qui le merite, cela n'est rien moins que pesecuter.

Le premier Ordre Militaire qui fut institué en France, le fut par Charles Martel. Il l'appella l'Ordre de la Genete, qui est un petit animal presque semblable à la Fouïne

(a) *Abregé Chronologique, Année 713.*

Fouïne, dont on voit la figure dans les Obſervations (b) de Pierre Belon. Cette penſée lui vint ſur ce qu'après la bataille de Tours, il trouva un très-grand nombre de fourrures de ces bêtes dans le camp des ennemis, où il s'en trouva même beaucoup en vie, car elles s'apprivoiſent aiſément. Ceux qui furent honorez de cet Ordre portoient un colier, ſoù pendoit une Genette d'or émaillée de noir & de rouge.

(b) *Livre 1. Chapitre 76.*

LXXII.

Ce fut par l'ordre de deux Papes, ſavoir, Clement VII. & Paul III. que le Cardinal Quignon réforma le Breviaire Romain. Il en retrancha pluſieurs Hiſtoires apocriphes. Cela fit crier les ignorans; & le Concile de Trente les écouta, ſelon toutes les apparences, puis que depuis ce Concile, ce Breviaire eſt demeuré ſupprimé.

On peut dire de la Réformation du Breviaire de ce Cardinal Eſpagnol ce que Mr. Brueys dit de la reviſion des Pſeaumes de Marot & de Beze par Mr. Conrart. Il dit, (a) que Mr. Conrart avoit entrepris de les corriger, & de les changer preſque entiérement. *Mais*, ajoute-t-il, *il eut beau faire*,

(a) *Voyez la Défenſe du Culte Exterieur de l'Egliſe Catholique, II. Part. Sect. XIV.*

re, son livre fut trouvé bon & rejetté. Le Corps Protestant ne voulut point abandonner la vieille Paraphrase : Ceux qui ont fait tous leurs efforts pour faire recevoir la nouvelle y ont échoué, & sont contraints eux-mêmes, en dépit qu'ils en ayent, de chanter des choses qu'ils condamnent, & qui sont plus propres à faire rire, qu'à exciter la devotion. Ce que dit Mr. Brueys convient même infiniment mieux à la Réformation du Breviaire Romain qu'à la Révision des Pseaumes de Marot & de Beze. Ceux qui parmi les Protestans François sont pour la nouvelle Paraphrase ne chantent pas la vieille en dépit qu'ils en ayent, il leur est permis par tout où l'on se sert encore des Pseaumes de Marot & de Beze, de chanter ceux de Mr. Conrart dans les Eglises. Mr. Brueys le savoit fort bien, & c'est dans cette vuë qu'on a imprimé des Pseaumes, où l'on voit sur deux colomnes les vieux & les nouveaux. Mais pour les * Ecclesiastiques Romains, qui sont pour la Réformation du Breviaire, il faut, malgré qu'ils en ayent, qu'ils lisent dans le Breviaire non réformé des Legendes ridicules & fabuleuses, fabriquées par les Moines dans les siécles de l'ignorance: Histoires certainement beaucoup plus propres à faire rire qu'à exciter la piété.

Laissons là la recrimination, & demeurons d'accord, en faisant réfléxion sur le sort du Bre-

* *Voyez l'Article LXIII.*

Breviaire du Cardinal Quignon & des Pseaumes de Conrart, qu'il seroit très-néceſſaire, que les ſuffrages fuſſent peſez dans toutes ſortes d'Aſſemblées, non pas comptez.

LXXIII.

On lit dans les Vies des Saints de Mr. Baillet, que Flavien I. de ce nom, Evêque, ou Patriarche d'Antioche, ne fit point difficulté d'accepter l'Egliſe des Ariens pour aſſembler les Fidelles, ni de faire les mêmes priéres qu'eux dans le même temps qu'ils prioient, ſe contentant de ſe diſtinguer par la Doxologie, qui étoit ſelon les Orthodoxes, *Gloire au Pere, & au Fils, & au S. Eſprit*, & ſelon les Ariens, *Gloire au Pere, par le Fils, dans le S. Eſprit.*

Flavien portoit les choſes bien loin, comme l'on voit, cependant c'étoit un Evêque, qui certainement croyoit la Divinité éternelle de Jeſus-Chriſt. Il eſtimoit, qu'en deſaprouvant, ou plutôt qu'en condamnant l'Hereſie Arienne, on pouvoit entrer charitablement en communion de priéres avec les Ariens, à l'exemple des Juifs, qui prioient & qui ſacrifioient dans un même Temple avec les Saducéens, qui nioient la reſurrection & les Eſprits, & qui ſelon l'expreſſion d'un Miniſtre, (a) *étoient les Deïſtes de leur ſiécle; des gens de Cour,*

(a) *Voyez les Juſtes Bornes de la Tolerance, par Mr. Philipot, page 59.*

qui ne reconnoissoient point d'autre Divinité que le Prince, ni d'autre felicité que la faveur, les Hérodiens dont parle l'Evangile.

Mr. Poiret, qui a écrit, (b) que les Protestans qui ne sont point sortis de France peuvent assister à la Messe & aux autres Cérémonies Romaines, & demeurer pourtant Protèstans, eût trouvé ici un exemple favorable si les Ariens eussent été idolâtres, mais comme ils ne l'étoient point cet exemple n'eût rien fait pour lui. Un Calviniste, je l'avouë, peut faire ses priéres dans le même Temple & dans le même temps que les Remontrans & les Lutheriens font les leurs, il peut communier avec eux. C'est un principe que les Intolerans admettent de même que les Tolerans. Mr: Philipot dit, (c) qu'il ne feroit point scrupule de communier avec eux, ne pouvant mieux faire, à condition toutefois qu'il ne fût pas obligé à souscrire les Articles contraires à ceux qui ont causé leur éloignement de sa Communion, & Mr. Poiret ne pourroit rien conclurre de cet aveu, parce que les Lutheriens & les Remontrans n'ont rien dans leur culte qui choque la conscience. Il y a plus. Je dis, que si dans un temps de nécessité, un Protèstant, à l'exemple des fidélles d'Antioche, faisoit ses priéres avec

(b) *Voyez son Livre intitulé:* La paix des bonnes Ames.
(c) *Les Justes Bornes de la Tolerance, page 38.*

avec des Ariens dans le même lieu, Mr. Poiret n'eût du tirer de cette conduite aucune consequence legitime. En effet, il y a une très-grande difference entre le culte des Ariens & celui des Catholiques Romains : & cette difference consiste en ce qu'en priant avec les Ariens il adoreroit Jesus-Christ, au lieu qu'en priant avec les Catholiques Romains on adoreroit ce qu'on ne croit pas être adorable. C'est à peu près ce que dit Mr. Basnage (d) dans ses Entretiens sur la Religion.

(d) *I. Entretien.*

L X X I V.

Lors que Boniface IV. dedia le Pantheon à la sainte Vierge & aux Martyrs, il institua en même temps la Fête qu'il appella la Toussaints, & il colloqua cette Fête au mois de Mai, auquel temps avoit été celle de Cybele, mere des Dieux, à laquelle ce Temple étoit consacré, & en même temps à toutes les Divinitez que Rome adoroit. Cette Fête fut célébrée dans ce mois pendant environ cent trente ans, après quoi Gregoire IV. la transfera au premier jour de Novembre, à l'instance de Louïs le Débonnaire, qui étoit choqué sans doute de la conformité qu'il y avoit entre la Fête de la Mere de Dieu, & la Fête de la Mere des Dieux.

LXXV.

Le Maréchal de Baſſompierre fut l'un de ceux qui déplaiſoient le plus au Cardinal de Richelieu. Sa familiarité auprès de Louïs XIII. ſa liberté de parler & de dire ce qu'on appelle de bons mots, le firent craindre & haïr de ce Miniſtre. Mais on croit, que la véritable raiſon de ſa diſgrace fut celle-ci. (a) Louïs XIII. étant fatigué de l'empire qu'il avoit laiſſé prendre au Cardinal ſur ſon eſprit, & ayant un jour demandé à ceux de ſon Conſeil qu'il ſavoit n'aimer pas ce Miniſtre, de quelle maniére il s'en pourroit défaire, le Duc de Guiſe dit à ce Monarque, qu'il ne faloit pas tremper les mains dans le ſang d'un Prince de l'Egliſe; qu'il le faloit envoyer à Rome lire ſon Breviaire. Le Duc de Montmorenci dit ſans détour, qu'il lui faloit faire ſon procès comme à un perturbateur du repos public. Pour le Maréchal de Baſſompierre, il ſoutint, qu'il ne faloit ni le faire mourir, ni l'envoyer hors du Royaume, où il ne manqueroit pas de cabaler; qu'il faloit l'envoyer à la Baſtille. Quelque faux frére ayant découvert ce qui s'étoit dit dans ce Conſeil, où le Roi ne s'étoit determiné à rien contre le Cardinal, ce Miniſtre eut aſſez de credit ſur l'eſprit de ſon Maître pour l'obliger dans la ſuite par de bonnes raiſons & ſous de ſpecieux pretextes, de châtier chacun de ceux qui avoient

(a) *Voyez l'Uſage des Adverſités, page 137.*

avoient opiné contre lui par la même peine à quoi ils l'avoient condamné. Le Duc de Guise fut envoyé en Ambassade à Rome, où il dépensa de grandes sommes, le Duc de Montmorenci eut la tête tranchée, & le Maréchal de Bassompierre fut mis à la Bastille, où il fut quatorze ans, & d'où il ne seroit jamais sorti si le Cardinal avoit pu lui survivre. En effet, il n'en sortit qu'après la mort de ce Ministre, comme le marquent ce vers (b) faits sur l'Anagramme de son nom :

Enfin, sur l'arriere-saison,
La fortune d'Armand s'acorde avec la mienne :
France, je sors de ma prison,
Quand son ame sort de la sienne.

Ce Maréchal mourut à Provins d'une dose d'Opium un peu trop forte, qu'un Medecin malhabile lui donna ; c'est de Mr. Menage que nous l'apprenons. (c) Je connois bien des gens qui n'en veulent rien croire, mais pourquoi n'ajouter pas foi à Mr. Menage? Comme sa maison étoit une espéce d'Academie, où la plûpart des Savans s'assembloient tous les Mecredis, & que ce fut devant ces Savans qu'il debita cette particularité, quelcun de ces Mrs. l'eût

(b) François de Bassompierre.
France je sors de ma prison.
(c) *Voyez la Suite du Menagiana, page 152.*

l'eût contredit sans doute, si ce qu'il disoit eût été faux, & quelque Medecin chagrin ne lui eût pas pardonné son conte. L'Opium, au reste, qui est quelquefois si funeste aux Européens est un aliment pour les Asiatiques. *Le même Opium qui nous est poison*, dit un Voyageur, (d) *devient aux Perses, qui ont acoutumé d'en prendre, une nourriture si nécessaire, qu'il leur en coûteroit la vie s'ils discontinuoient, & il assure que si un de ces hommes-là avoit entrepris un voyage de dix lieuës vers quelque endroit où il ne pût trouver d'Opium, & qu'il eût oublié d'en porter avec lui, il mourroit miserablement faute de ce secours, avant que d'avoir pu retourner en sa maison.* Les Turcs en prennent deux fois le jour, & bien loin que cela les tuë, cela les rend gais & agreables. Il est vrai qu'il y en a que cette drogue rend furieux, ce qui a fait dire à Mr. de S. Olon, (e) que malheur à qui se trouve exposé à quelcune des fumées du Roi de Maroc quand il a pris de l'Opium.

Pour revenir au Maréchal de Bassompierre, ce Maréchal avoit la memoire si heureuse, qu'il déclare lui-même, qu'il n'avoit aucun Recueil lors qu'il écrivit le Journal de sa vie, qui est un Ouvrage rempli d'une infinité de faits & d'évenemens. Mr. de Bussi Rabutin n'en vouloit rien croire, & il disoit

(d) *Voyages de Mr. Du Mont, Tome IV. page 53.*
(e) *Voyez la Rélation de l'Empire de Maroc, page* [illegible]

disoit à ce sujet, (f) que Mr. de Bassompierre *en voulant faire estimer sa memoire faisoit mépriser son jugement.* C'est dementir bien cavaliérement un Maréchal de France. Mr. de Rabutin vouloit bien que tout le monde crût sur sa parole tout ce qu'il a dit dans ses Memoires. Il y a pourtant bien des choses sur un certain chapitre, que tout le monde ne croit pas, parce qu'elles sont bien plus incroyables que ce que disoit de sa memoire Mr. de Bassompierre. J'avouë qu'on fait peut-être un jugement temeraire, & c'est cette justice qu'on lui rend qui doit faire conclurre, que c'est peut-être temerairement qu'il a attaqué la sincérité du Maréchal.

(f) *Voyez les Mélanges de Vigneul-Marville, II. Volume, page 80.*

LXXVI.

Lors que Charles-Quint passa en France pour aller appaiser la sedition de Gand, François Premier, qui lui avoit accordé de passer dans son Royaume, envoya au devant de lui deux de ses fils à Bourdeaux, & lui même il l'alla recevoir à Tours. Charles-Quint s'engagea alors de relever le Roi François des conditions dures sous lesquelles il avoit obtenu sa liberté. Il promit qu'il feroit tout ce que demandoit le Roi de France, dès qu'il seroit hors de ses terres, de peur qu'il ne parût qu'il eût éte forcé à cela;

la : mais il se moqua de sa promesse, disant qu'il ne pouvoit rien faire qu'il n'eût parlé avec son frere Ferdinand. Le Connêtable de Montmorenci fut sur le point de faire arrêter Charles-Quint; il le dit à François Premier, & ce Monarque outré de ce que Charles s'étoit moqué de lui, répondit, qu'il devoit l'avoir fait sans le dire.

Les Politiques disent, que Charles-Quint fut peu avisé de passer par la France, mais que François Premier le fut encore moins de ne s'en être pas assuré. Quoi qu'ils en disent, l'action de François Premier est digne de louange; la bonne foi doit être la vertu d'un Prince. Ce fut à peu près ce que dit Henri IV. lors qu'on lui conseilla de faire arrêter Charles Emanuel, Duc de Savoye, jusqu'à ce qu'il eût restitué le Marquisat de Saluces. Le Prelat qui a fait l'Histoire de ce Monarque nous apprend, (a) qu'il s'offensa de cette proposition, & qu'il répondit en colére: *Qu'on le vouloit deshonorer, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu la Couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses ennemis.* Joachim du Bellay fit ce Distique à Charles-Quint.

Cæsareum tibi sit felici sydere nomen,
Carole, nec fatum sit tibi Cæsareum.

LXXVII.

(a) *Voyez l'Histoire de Henri le Grand, par M. de Perefixe, Ann.* 1600.

LXXVII.

Après la mort de Ruiter, on fit en France ce Distique :

Terruit Hispanos Ruitter, qui terruit Anglos,
Ter ruit in Gallos, territus ipse ruit.

On ne sauroit disconvenir que ce Distique ne soit beau & ingenieux, mais le *Territus* n'en devroit pas être. L'Auteur de la guerre de Hollande, Mr. de la Neuville, Mr. Bizot, en un mot tous les Historiens François qui ont parlé du combat où Ruiter fut tué, disent que bien loin qu'il fût épouvanté le moins du monde, il se batit avec une valeur incroyable; que lors qu'il reçut le coup de canon, qui lui emporta la moitié du pied gauche, & qui lui brisa la jambe droite, il étoit occupé à donner les ordres sur le tillac, & qu'il ne laissa pas de continuer de son lit les conseils & les exhortations nécessaires sur les raports qu'on lui faisoit.

LXXVIII.

L'an 1535. il se donna une espéce de bataille devant Nyon, petite ville du Païs de Vaud, où une femme tua quatre hommes; voici l'histoire.

Le Duc de Savoye avoit assiegé Genéve. La Ville de Neuchâtel, qui a été toûjours

jours dans les intérêts des Genevois, n'eut pas plutôt la nouvelle de ce siége, qu'elle leur envoya des troupes. Le Duc qui s'en étoit douté, avoit quatorze à quinze cens hommes qui battoient l'estrade pour les empêcher de passer. Mais les troupes de Neuchâtel se firent passage par force, quoi qu'inferieures en nombre à celles du Duc, elles mirent en desordre les Savoyards, en tuerent quatre ou cinq cens, & ne perdirent dans ce choc que sept de leurs hommes, & cette femme qui vendit si cherement sa vie.

Ptolomée fils d'Ephestion dit, que dans les Etats qui ont de bonnes Loix, on ne permet pas aux femmes d'aller à la guerre, & sur cela il allégue l'exemple d'Epipole Carystie, fille de Trachion, qui s'étant déguisée en homme, & ayant combatu dans l'armée des Grecs, fut reconnuë par Palamede & lapidée par les Grecs eux-mêmes. Le Pape Boniface VIII. n'étoit pas de ce sentiment, lui qui permit aux Dames Génoises de se croiser contre les Turcs. Il est constant que dans les Etats bien policez on ne doit permettre qu'aux hommes d'aller à la guerre, c'est à dire qu'on ne doit pas permettre qu'on fasse des armées de femmes, mais on ne doit pas faire mourir celles qui s'étant glissées dans une armée, ou par zéle pour leur Patrie, ou par bravoure, ou par quelque autre raison sont reconnuës, sur tout lors qu'elles ont combatu vaillamment. Ainsi Boniface VIII. fut aussi ridicule de permettre la Croisade dont on vient de par-

ler

ler, que les Grecs furent brutaux & farouches en lapidant la fille de Trachion. On a vu en nos jours des femmes Mousquetaires, des femmes Dragons, & d'autres personnes de ce Sexe faire les fonctions de soldat & de Capitaine; cela n'a surpris personne. Un pareil exemple ne surprit point les Suisses, ils regarderent au contraire comme une Heroïne cette femme, qui en combattant pour la liberté des Alliez de sa Patrie tua quatre hommes; & leurs Historiens jusqu'à present, n'en ont parlé qu'avec éloge. Tout le monde sait les louanges qui ont été données à la Pucelle d'Orleans & aux femmes de Brague.

LXXIX.

L'histoire de la naissance de Rome, & de son enfance, * s'il m'est permis de m'exprimer de cette maniére, n'est pas ce qu'il y a de moins curieux à lire dans l'Histoire Romaine.

L'enceinte de cette Ville fut designée par Romulus avec une charruë traînée par un taureau & une vache, & le soc fut levé en trois endroits, qui furent ceux de trois portes. Les Rois ses Successeurs l'accrurent à mesure que les habitans se multiplierent. Servius Tullius enferma dans la ville le Mont Quirinal, Tullus Hostilius y enferma le Mont Celius, qui depuis a été appellé de Latran,

* *Le P. Donat.*

Latran, & Ancus Martius fortifia l'Aventin & le Janicule.

Depuis le temps auquel Rome cessa d'obéir à des Rois, ce qui lui arriva deux cens quarante-quatre ans après la fondation jusqu'à la Dictature de Silla, c'est à dire, pendant quatre cens trente ans, elle demeura dans ses premiéres bornes, & ne reçut aucun acroissement. Le Champ des Tarquins, nommé depuis le Champ de Mars, n'étoit point alors dans la ville, & il n'y pouvoit point être, parce que c'étoit le lieu des Assemblées, qui ne pouvoient se faire que dehors. Onuphrius croit qu'il n'y fut renfermé que sous le Régne d'Aurelien; & alors il n'y avoit aucun édifice.

Le droit d'augmenter l'enceinte de Rome n'appartenoit qu'à ceux qui avoient reculé les frontiéres de la Republique.

Rome changea de face sous Neron, qui la ruïna pour avoir la gloire de la reparer. Avant le regne de cet Empereur, les ruës de cette Ville étoient si étroites, qu'un voisin en étendant la main par la fenêtre pouvoit toucher un voisin qui logeoit de l'autre côté:

** Vicinus meus est, manuque tangi*
De nostris Novius potest fenestris.

Elles n'étoient pas seulement étroites, elles

* Mart. Liv. I. Epig. 87

les n'étoient pas même pavées, & elles ne le furent que cinq cens quatre-vingts ans, depuis la fondation de la ville. Les maisons étoient basses. Avant qu'elles fussent brûlées par les Gaulois, elles n'étoient que de paille & de branches d'arbre. Les édifices publics ne surpassoient guéres ceux des particuliers, & les Dieux n'étoient pas mieux logez que les hommes. Le Temple de Jupiter Feretrien n'avoit que quinze pieds de long.

Depuis la mort de Neron, le feu de la guerre civile allumée entre Oton & Vitellius consuma Rome, & laissa à Vespasien l'honneur de la relever. Titus la vid encore reduire en cendres, mais il ne vêcut pas assez pour la rétablir. Alaric, qui s'en rendit maître sous l'Empire d'Honorius n'en ruïna pas beaucoup les maisons. Genseric les épargna autant qu'il put. Odoacre les conserva, & Theodoric prit plus de soin de les embellir qu'aucun de tous les Princes qui l'avoient précedé.

LXXX.

Ce que les Legendaires disent de Ste. Marthe, dont on prétend avoir les os à Tarascon, est une fable bien grossiére. Outre qu'ils font mourir cette Sainte en Provence, où elle ne fut jamais, selon les Historiens Ecclesiastiques les plus dignes de foi, (a) ils

(a) *Voyez ce que dit Mr. de Launoi dans ses* varia de Commentitio

ils racontent, qu'elle dompta un Monstre marin qui faisoit mille ravages sur les bords du Rhone, & que pour en venir à bout, elle n'employa que le signe de la croix & l'eau benite, bien que le signe de la croix & l'eau benite ne fussent pas encore en usage.

Il y a plus. Il y a toutes les apparences du monde, que sur la foi des Legendaires, ceux de Tarascon servent une Sainte, qui étoit Payenne, & quelque chose de pis, je veux dire, cette Marthe dont parle Plutarque, (b) qui fut envoyée à Marius en Provence, lors qu'il faisoit travailler ses soldats à la Fosse Mariane. Cet Historien dit en propres termes, que Marius faisoit mener avec lui dans une litiére en grande reverence une femme de Syrie appellée Marthe, que l'on disoit avoir l'esprit de Prophetie, & que ce n'étoit que par ses ordres qu'il sacrifioit à ses Dieux, & de la maniére qu'elle le prescrivoit.

Comme cette Marthe avoit sans doute, ou par ses enchantemens, ou par son adresse delivré les rivages du Rhone de quelque espéce de Crocodile qui étoit entré dans ce fleuve par quelcune de ses embouchures, & que d'ailleurs elle étoit Syrienne comme on prétend que la sœur de Lazare l'étoit les Legendaires, qui ne travailloient que sur des

mentitio Lazari & Marthæ in Provinciam appulsu Opuscula.

(b) *Voyez la vie de Marius, Parag. V.*

des fables, ne laisserent pas échaper celle-là : & comme elle avoit quelque apparence de vérité, ils n'eurent pas de la peine à faire accroire aux peuples, que la Marthe de Marius, dont ils avoient entendu parler des prodiges, étoit la Marthe de l'Evangile.

Rien n'est plus divertissant que l'histoire de cette Sainte telle qu'elle est dans la *Legende Dorée*. Cependant l'Auteur des *Fleurs des Vies des Saints* n'a pas laissé de la copier, excepté la description de la Tarasque, qui est le Monstre marin, dont on a parlé ; cette description est singuliére. Ce Monstre étoit un animal amphibie, un Dragon plus gros qu'un bœuf, & plus long qu'un cheval, qui avoit les dents aiguës comme une épée, & qui étoit cornu des deux côtez. Il étoit venu de la mer de Galathie, & avoit été engendré de Leviathan, un serpent d'eau très-cruel, & d'une bête appellée Onacque, que la Region des Galiciens engendre. Il devoroit les hommes, & quand il se jettoit dans le Rhone, il faisoit échouer toutes les barques qu'il rencontroit. Quelles chiméres! On ne sait ce qu'on doit le plus déplorer, ou les revêries des Legendaires, ou la credulité des peuples.

LXXXI.

Il y a long-temps qu'on declame dans l'Eglise Romaine contre les Moines Mendians. Guillaume de S Amour, Docteur de l'Université de Paris leva le masque contre eux

dans le XIII. siécle. Il soûtint dans deux livres, dont l'un avoit pour titre: *Des perils des derniers temps*, & l'autre, *Des signes des faux Prophétes*, qu'ils ne pouvoient être ni Docteurs, ni Predicateurs, ni Pasteurs, que leur pauvreté étoit criminelle, & que c'étoient de faux Apôtres. Mathieu Paris, Moine de l'Abbaye de S. Alban de l'Ordre de S. Benoît en Angleterre, dit en son Histoire, dans la vie de Henri III. que lors qu'on crioit le plus contre ces Moines, les Dominicains firent paroître un livre plein de blasphêmes sous le titre *d'Evangile Eternel*, que l'Université de Paris députa six Membres de son Corps des plus distinguez pour aller à Rome dénoncer au Pape les blasphêmes qui se trouvoient dans cet ouvrage, & que Guillaume de S. Amour fut du nombre de ces Députez. Les Moines envoyerent aussi à Rome des gens habiles pour défendre cet Evangile, qui enfin fut brûlé publiquement. *Mais le Pape ne reprima aucunement la tirannie des Mandians, écrivant, qu'il étoit nécessaire qu'ils devinssent puissans par tout*; ce sont les propres paroles de Mathieu Paris. L'Auteur de la Chronique d'Ausbourg nous apprend, (a) que cet *Evangile Eternel* portoit, que l'Evangile de Jesus-Christ & la Doctrine des Apôtres n'amenoient personne à la perfection, que la Loi de l'Evangile devoit être abolie, & que

(a) *Ann. 1260. Cette Chronique fut recueillie par les Moines des SS. Vldric & Afra d'Ausbourg.*

que dès-lors devoit commencer la Doctrine de *l'Evangile Eternel.* Mr. Du Pin, qui a parlé fort amplement de ce fameux livre dans sa nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, (b) dit à peu près la même chose. J'ajoûte ici ce que dit Platine dans la Vie d'Alexandre IV. Il dit que ce Pape fit brûler cet Ouvrage aux yeux de la Cour de Rome comme un Livre très-pernicieux : *Combussit etiam, vidente Curia Romana, libellum pestiferum, quo Autor asserebat, statum gratiæ non à lege Evangelii, sed à lege Spiritus procedere: quæ opinio ex Libris Abbatis Joachimi sumpta dicebatur. Hic autem liber à Sectatoribus* Evangelium Æternum *dicebatur.*

Guillaume de S. Amour, pour avoir écrit contre les Mandians, a été mis d'une maniére fort insultante au nombre des Hérétiques. Un célébre Benedictin nous apprend, (c) qu'on void dans la Bibliothèque des Dominicains de S. Jean & de S. Paul à Venise deux rangs de Statuës, l'un des Docteurs Catholiques, & l'autre des Hérétiques, & que parmi ces derniers sont Erasme & Guillaume de S. Amour chargez de chaînes, avec des Ecritaux remplis d'injures contre eux, de même que contre Luther, & contre Calvin. Si ces Dominicains de Venise vouloient mettre

(b) *Tome X.*
(c) *Dom Bernard de Montfaucon dans son* Diarium Italicum.

tre dans le même rang tous les François, qui depuis Guillaume S. Amour, ont parlé contre les Moines, leur Bibliothèque seroit trop petite. Outre l'Evêque de Bellay, Gui Patin, & tant d'autres, ils en trouveroient qui ont dit sans detour à Louïs XIV. qu'il avoit trop de Moines dans ses Etats, (d) que c'étoit un abus si prejudiciable à son Royaume, qu'il ne le sauroit plus dissimuler, & qu'il étoit temps d'y porter serieusement & puissamment la main. *Outre que les Moines*, dit l'Auteur de la Politique de France, *vivant dans le Celibat n'apportent aucun fruit à la Couronne, l'aveugle independance, par laquelle ils sont attachez aux volontez du Pape, forme une Monarchie étrangere jusques dans le sein de la France, & ils y entrainent le peuple credule, ce qui est d'une extrême consequence; & cette Politique a pour fondement les maximes abusives & pernicieuses de Rome, lesquelles sont purement politiques. Car il n'y a nulle apparence de dire, que cette obeïssance que les Moines donnent au Pape est religieuse; il n'y a pas un Chrêtien qui ne voye à quoi son devoir l'engage sur ce point, & qui ne soit entiérement soûmis à Sa Sainteté dans les choses qui sont du Dogme, sans qu'il faille des vœux particuliers pour s'y obliger.* L'Auteur ajoûte, qu'en cela le nom de Religion n'est qu'un phantôme, & un faux

(d) *Traité de la Politique de France, page 31.*

faux pretexte que prend la Cour de Rome pour augmenter sa puissance temporelle, & pour avoir des creatures par tout. La remontrance n'étoit pas moins vive qu'elle étoit solide, & peut-être eût-elle produit quelque effet, si Louïs XIV. n'eût écouté certains Moines, dont les maximes ne sont pas moins prejudiciables à l'Eglise Gallicane, que *l'Evangile Eternel* l'étoit à l'Eglise de Jesus-Christ. Quoi qu'il en soit, jamais Auteur n'a mieux merité d'être mis à côté de Guillaume de S. Amour dans la Bibliothèque des Dominicains de Venise que le Marquis qui fit le Traité de la Politique de France.

Je suis surpris, que ces Dominicains ayent oublié (e) Laurent l'Anglois Docteur de Paris, qui dit en propres termes, *que les Moines sont de faux Prophètes, dont il se faut garder;* & Nicolas de Clemangis, qui dans ses Traitez *De Ruina Ecclesiæ, & de corrupto Eclesiæ Statu*, ne fait point difficulté de dire en parlant des mêmes Moines, que ces nouveaux & supposez Apôtres doivent être tenus pour les Pharisiens de l'Eglise, ausquels toutes les choses que Jesus-Christ a dites des Pharisiens conviennent, & peut-être même plusieurs autres qui sont pires : *Quibus omnia à Christo de Pharisæis dicta, & fortè alia plurima, nescio an deteriora,* con-

(e) *Laurent l'Anglois écrivoit l'an* 1275. *& Clemangis l'an* 1394.

conveniunt. Ce n'eſt pas tout, cet autre Docteur de Paris dit, pour prouver que les Moines ſont des loups raviſſans, qui paroiſſent ſous des habits de brebis; que de même que les Prêtres de Bel ils devoroient en ſecret les offrandes, & ſe rempliſſoient de vin & de mets friands, non pas à la vérité avec leurs femmes, mais bien le plus ſouvent avec leurs petits enfans. *Cum non ſuis uxoribus ſicet, ſæpè cum ſuis parvulis*. Il dit plus. Il aſſure que S. Paul parloit prophetiquement des Moines, lors qu'il diſoit à Timothée, (f) que dans les derniers jours il y auroit des hommes plongez dans la corruption, gens qui auroient une grande apparence de piété, mais qui en ruineroient la vérité & l'eſprit, gens qui s'introduiroient dans les maiſons, & qui traineroient après eux comme capitives des femmes chargées de péchez.

(f) 2. *A Timoth. Chap.* 3.

LXXXII.

Il n'y avoit rien de mediocre en la perſonne d'Alexandre le Grand que ſa taille, qui étoit mediocre, comme nous l'aprenons de celui qui nous a donné le Supplement de Quinte-Curſe. Un Ambaſſadeur des Sytes l'inſinua d'une maniére bien flateuſe, en lui diſant, que ſi ſon corps égaloit la grandeur de ſon courage, tout l'Univers ne ſeroit

pas

pas capable de le contenir, puis que d'une main il toucheroit l'Orient & de l'autre l'Occident: *Si magnitudinem animi tui corpus tuum æquaret, universus orbis te non caperet, altera manu contingeres Orientem, altera Occidentem.* Juvenal faisant allusion à sa stature a dit:

Unus Pellæo Juveni non sufficit orbis.
Mors sola fatetur
Quantula sint hominum corpuscula.

LXXXIII.

Conradin, petit-fils de l'Empereur Frederic II. n'eut pas une destinée heureuse. Le Pape Urbain IV. ayant déféré la Couronne de Sicile à Charles d'Anjou, frere de S. Louïs, à condition qu'il l'iroit conquerir à ses dépens contre Conradin, qui s'en étoit emparé, se mit en devoir de le faire. Il se rendit à Naples, & peu de jours après il rencontra son ennemi prêt à combattre. On en vint aux mains, & Charles gagna la bataille par le stratagême de Guilcard, Comte de Lansac, qui se sacrifia pour son Maître: car étant couvert de ses habits & tenant sa place, il fut aussi-tôt investi des plus hardis de l'armée de Conradin, qui vouloient gagner un prix qui avoit été promis à celui qui porteroit la tête de Charles. Si bien que dans le desordre de l'armée causé par ceux qui demandoient la recompense à Conradin, & qui crioient victoire, la Cavalerie Fran-

çoise mit l'armée du jeune Prince en déroute. Conradin voulant passer le Détroit de Messine fut découvert à un anneau de grand prix, qu'il voulut donner à un Marinier.

Charles d'Anjou le tenant prisonnier lui & plusieurs grands Seigneurs, entre lesquels étoient Frederic d'Autriche, & Henri de Castille, frere d'Alfonse X. Roi de Castille, fit écrire au Pape Clement IV. pour lui demander ce qu'il devoit faire de son ennemi vaincu, & le Pape lui répondit, qu'il n'y avoit point de milieu à prendre, qu'il falloit le faire mourir: (a) *Vita Caroli, mors Conradini & mors Conradini, vita Caroli*; ce fut ce que répondit le Pontife. Si ce que raporte Platine dans son Histoires des Papes est vrai, que ce Pape avoit predit la mort de Conradin lors qu'il le vid passer par le Païs de Viterbe pour aller prendre possession de son Royaume, il ne faut pas être surpris de cette réponse; il étoit bien plus de son interêt de passer pour Prophéte que pour clement. Quoi qu'il en soit, Charles fit trancher la tête à Conradin, qui n'avoit encore que seize ans, à Frederic d'Autriche qui étoit encore plus jeune, & à dix ou douze Seigneurs. Pour Henri de Castille, il eut la vie sauve, mais il fut confiné dans une prison, d'où il ne sortit que vingt-cinq ans après pour retourner en Espagne. On dit que ce Prince eut le sort de Bajazet. Je l'aprens

(a) *Voyez un Livre intitulé*, Interêts & Maximes des Princes.

prens de l'Inventaire Général de l'Histoire de France. Jean de Serres raporte, en autant de termes, (b) *que Charles confina Henri de Castille dans une cage de fer, pour le faire mourir tous les jours, en le faisant promener par les villes de la Pouïlle en Benevent, en spectacle ignominieux, veangeance*, ajoûte-t-il, *qui coûtera bien cher à la France aux Vêpres Siciliennes.* L'action de Charles d'Anjou à l'égard de Conradin a été desaprouvée de tous ceux qui en ont parlé, sans en excepter les Machiavelistes les plus outrez. L'Auteur des Considerations Politiques sur les Coups d'Etat, qui est de ce nombre, après avoir divisé les Coups d'Etat en justes & injustes, c'est à dire, comme il s'explique lui-même, en Royaux & en Tyranniques, ajoûte, (c) *que l'on peut rapporter aux premiers la mort de Plautian, de Sejanus, du Maréchal d'Ancre, comme aux seconds celle de Remus & de Conradin.*

(b) *Ann.* 1255.

(c) *Considerations Politiques sur les Coups d'Etat, page* 112. *impression in* 12.

LXXXIV.

Tout le monde sait l'histoire de Muret. Il fut condamné à être brûlé à Toulouse, où il le fut même en effigie. Comme il ne faisoit pas bon pour lui en France, il se retira en Italie. Il fit quelque séjour à Padouë & à Venise, après quoi il se rendit à Rome, où il enseigna diverses Sciences, ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il fut fait Citoyen de cette Ville.

Ce droit de Bourgeoisie de Rome donna occasion à Theodore de Béze de faire contre lui une Epigramme, où il dit que Muret pour le crime de Non-Conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait Citoyen Romain. On a regardé cette Epigramme comme une Satire, qui ne pouvoit sortir que de la plume d'un Protestant, mais les Catholiques ne sont pas plus modestes sur ce chapitre que Theodore de Beze. On n'a qu'à lire ce que disent Mrs. de Bachaumont & de la Chapelle dans leurs Voyages, lors qu'ils parlent d'Avignon à l'occasion du Sieur d'Assouci, * dont chacun sait aussi les avantures; voici leurs propres paroles: *Avignon nous avoit paru si beau que nous voulumes y demeurer deux jours, pour l'examiner plus à loisir.* *Un soir*, disent-ils, *que nous prenions le fraix sur le bord du Rhône par un beau clair*

* *Voyez ces Voyages lors qu'ils parlent de Montpellier.*

clair de Lune nous rencontrâmes un homme qui se promenoit, qui nous sembloit avoir l'air du Sieur d'Assouci. Son manteau qu'il portoit sur le nez empêchoit qu'on ne le pût voir au visage. Nous prîmes dans cette incertitude la liberté de l'acoster, & de lui demander :

Est-ce vous, Monsieur d'Assouci?
Oui, c'est moi, Messieurs, me voici,
N'ayant plus pour tout équipage,
Que mes vers, mon Lut & mon Page.
Vous me voyez sur le pavé
En desordre, mal propre & sale:
Aussi je me suis esquivé,
Sans emporter paquet, ni male,
Mais enfin, me voici sauvé,
Car je suis en terre Papale.

Gui Patin n'a pas laissé tomber à terre ce dernier vers, qui n'est pas moins sanglant que ceux de Theodore de Béze. Après avoir dit, en parlant du crime de Pederastie, que c'est le péché que Theophile disoit que Sa Sainteté ne punissoit point à Rome, il ajoûte : Vous souvenez-vous des vers de Chapelle & de Bachaumont?

LXXXV.

Mr. Moreri en parlant de Denis l'Areopagite a adopté tout ce qu'en a dit Hilduin, qui est un Auteur plein de Fables, * & de faussetez, qu'il a puisées dans un Ecrit manifestement supposé d'un certain Visbius, l'Ecrivain du monde le plus pitoyable. Non seulement Mr. Moreri a dit, que Denis l'Areopagite a été le premier Evêque de Paris, mais il a ajoûté, après les faiseurs de Legendes, qu'ayant eu la tête coupée, il marcha quelque temps en la portant entre ses mains. Cette histoire qu'on peut lire ailleurs avec des circonstances que Mr. Moreri n'a osé mettre, est une histoire si fabuleuse, que les personnes raisonnables parmi les Catholiques Romains s'en sont moquez, & nous ont apris en même temps d'où cette fable a tiré son origine; je ne citerai que Mr. Menage: *La raison*, dit ce savant homme, † *pourquoi les Saints qui ont été décapitez sont representez portant leurs têtes dans leurs mains n'est pas qu'ils les ayent receuës, comme le peuple mal instruit se l'imagine*; *c'est*, ajoûte-il, *qu'on nous a voulu marquer par là le genre de la mort qu'ils avoient souffert, & que le tronc seul d'un corps auroit trop choqué la vuë.* Je

* *Voyez la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques par Mr. Du Pin, Tome I. page 38.*

† *Voyez la Suite du Menagiana, page 277.*

Je ne doute pas que Mr. Moreri ne fût dans la même pensée, mais soit par bigotterie, soit pour plaire aux Moines de S. Denis, qui le prêchent, & qui le disent fort serieusement à tous ceux qui visitent leur Tresor, il n'eut pas le courage de refuter cette fable Monachale.

LXXXVI.

Il seroit inutile de faire l'histoire de Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne. Cet homme fit tant de bruit pendant sa vie, que personne n'ignore ses avantures. On sera bien aise pourtant d'en voir une partie en racourci dans cette Epitaphe.

Après tant de fameux combats,
Toûjous suivis de la victoire,
Arnauld succombe enfin sous la loi du trépas,
Et du lit de la mort passe au sein de la gloire,
Il reçoit dans l'éternité
La recompense & la couronne,
Que le Dieu de Vérité donne
Aux Martyrs de la Vérité.

Cet homme tout de feu, lors qu'il faloit combattre
Pour la foi, pour son Roi, pour l'Eglise & pour Dieu;

Ce foudre qu'on voyoit abattre
Le vice & l'erreur en tout lieu,
Qui soûmit à la Foi de Pierre
Turenne & le Roi d'Angleterre,
Et confondit par ses Ecrits
L'Usurpateur du Trône & l'ennemi des Lys,
Ce redoutable fleau de Calvin, de Pelage,
Et des Pelagiens déguisez de nôtre âge,
Vivoit comme un enfant dans la simplicité,
Et jamais on ne vid dans la même personne,
Parmi tant de Docteurs que produit la Sorbonne,
Tant de Science jointe à tant d'humilité.

Pour obscurcir l'éclat d'une si belle vie,
Et faire quelque tâche à sa gloire infinie,
En vain le Corps entier de l'Université,
Joint au crédit d'Annat son animosité,
L'Oratoire s'unit aux troupes Jesuitiques,
S. Sulpice se ligue avec les Hérétiques,
Malbranche & S. Sorlin mêlans leurs passions
Rassemblent contre lui toutes leurs visions,
Jurieu, Claude, Malet, le Savoyard de Ville,
Amelotte, Meynier, Maimbourg jettent leur bile,
Nicole l'abandonne, & pour comble d'ennui,
Seul le laisse en Hollande errant & sans appui.

Rien

Rien n'ébranle pourtant cet homme incomparable,
La Grace l'avoit fait comme elle insurmontable,
Il combatit pour elle, elle vainquit pour lui.

Il y auroit bien des réflexions à faire sur certains endroits de cette Epitaphe. Mais je me contenterai de dire, que Mr. Arnauld ne combatit pas également tous ses ennemis ; il y en eut qui le repousserent, mais ce ne fut pas sa faute, ce fut la faute de certaines causes qu'il soûtenoit.

Mr. Arnauld quitta la France pour éviter les persecutions des Jesuites, qui avoient juré sa perte ; & il se retira dans les Païs-Bas, où il mourut le 6. Août 1694. c'est à dire dans le temps que le Roi de France étoit en guerre avec l'Empire, avec l'Espagne, avec la Hollande & l'Angleterre, & qu'il remportoit victoire sur victoire sur ses ennemis. Ce fut ce qui donna lieu à Mr. Porrade de composer cette Epigramme.

Aux ennemis liguez les armes de mon Roi
Ont fait craindre par tout la suprême puissance,
Nous avons pris sur eux Mons, Namur, Charleroi,
Et d'autres places d'importance.
Et cependant ils n'ont pu jusqu'ici,
Pour se dedomager, avoir rien de la France.
Depuis la mort d'Arnauld, je pense,
Qu'on

Qu'on ne peut plus compter ainsi.

LXXXVII.

Les Princes Orientaux ont si fort acoûtumé leurs Sujets à l'esclavage, qu'ils se regardent comme des Divinitez: de là vient qu'ils sont de la derniére fierté dans toutes leurs actions. Sultan Ussain, fils aîné de Schach Soliman Roi de Perse, qui monta sur le Trône le 7. Août 1694. commença son Regne par l'action la plus fiére, dont un Souverain puisse être capable. Les Rois ses predecesseurs avoient acoûtumé de choisir quelcun de leurs Ministres pour leur mettre la Couronne sur la tête, le Sultan n'en voulut rien faire, il prit lui-même la Couronne en disant, *qu'il n'y avoit point d'homme qui fût digne de le couronner.* Voilà un terrible debut. Il y a des Souverains en Europe, dont on pourroit marquer certaines actions, où il n'entre pas moins de fierté que dans celle de Sultan Ussain, mais leur fierté ne saute pas si fort aux yeux, ce n'est pas une fierté farouche; les chaînes de leurs Sujets n'en sont pas pourtant moins pesantes.

LXXXVIII.

Paracelse a été estimé par les uns, & a passé dans l'esprit des autres pour un Charlatan. Ceux de Salzbourg, où il mourut,

lui firent une Epitaphe (a) dans laquelle il est extremement loué : ils disent entre autres choses, qu'il guerissoit la Lepre, la Goute, l'Hydropisie & toutes sortes de maux incurables. Paracelse se vantoit d'avoir le secret de faire de l'or, & cependant il mourut très-pauvre. Il se vantoit aussi d'avoir le secret de faire vivre jusqu'à cent ans sans maladies, & il mourut lui-même, qu'il n'en avoit pas encore quarante. Tout cela ne s'acorde guéres avec les éloges que lui donnerent ceux de Salzbourg, après sa mort. Mais tout cela ne seroit rien. Paracelse donna dans la vision la plus ridicule qui puisse enter dans le cerveau d'un homme, car il donna dans les rêveries de ces Illuminez appellez Freres de la Rose-Croix, qui après avoir été cachez pendant longtemps, parurent l'année 1604. en Allemagne & ensuite en France & ailleurs. Il s'imagina même qu'il étoit l'avantcoureur de celui qui en devoit être le Chef ; du moins vouloit-il qu'on le crût. Ecoutons Gabriel Naudé là-dessus. *C'a été*, dit-il, (b) *une des principales rêveries de cet Hermite Philippe Bombast, Aureole, Theophraste, Paracelse, de Honbenhebin, lequel sorti d'un des Cantons de Suisse, s'est voulu signaler par la multitude de ses noms, aussi bien que par la*

(a) *Cette Epitaphe se trouve dans les Relations Historiques des Voyages de Charles Patin.*

(b) *Voyez son Instruction à la France sur la vérité de l'histoire de ces Freres, page 42.*

la pernicieuse nouveauté de sa doctrine, de nous vouloir persuader qu'il n'étoit que le precurseur d'un certain Helie Artiste, lequel devoit venir après lui & éclatter au monde, fourni du secret véritable de la transmutation des metaux & de toutes les Sciences, pour réformer la corruption, qui par laps de temps s'étoit glissée en icelles. (c) Il n'y avoit pas seulement de la vision en son fait, il y avoit quelque chose de plus, s'il faut ajoûter foi à un Auteur, qui a fait un livre *De Denario Medico.* (d) Cet Auteur dit, que Paracelse ayant transcrit & dérobé plusieurs de ses Traitez, des Oeuvres de Lanfranc, d'Arnauld de Villeneuve, de Raymond Lulle, Rupescissa, Harlandus & Tritheme, il s'étoit aussi aproprié les Ecrits d'un certain Moine Allemand, qui au raport de Craton, avoit doctement écrit sur toute la Chymie, deux siecles avant lui, ou plûtôt, comme le témoigne Melchior Adam en sa vie, ceux d'un savant Chymiste nommé Isaac Hollandois, lesquels étant en Allemand il avoit mis en lumiére & divulgué sous son nom. *C'est pourquoi*, dit Gabriel Naudé, *prevoyant, qu'avec le temps, les Oeuvres dudit Isaac pouvoient sortir en lumiére, & supprimer les siennes par la découverte d'un larcin si manifeste, il a eu cette industrie que de nous*

(c) *Voyez son livre des Mineraux*, *Chap. VIII.*

(d) Penotus. *Voyez l'Instruction à la France ci-dessus, page 46.*

nous vouloir persuader qu'après lui viendroit un Helie Artiste, lequel nous montreroit à nud & à découvert tous les mysterieux secrets, que par ses phrases obscures, mots nouveaux & synonimes il nous avoit cachez dans le labyrinthe embrouillé, & l'obscur cabos de toutes ses Oeuvres. „ Hic ipse „ Isaacus Hollandus, ille est, de quo Pa„ racelsus vaticinatus est, dicens : & ve„ niet post me Helias Artista, qui abdita „ rerum patefaciet ; prævidebat Paracelsus „ Isaaci Opera fore tandem manifesta, & „ perventura ad manus doctissimorum vi„ rorum : ce sont les paroles de l'Auteur *De Denario Medico.*

Ceux qui ont écrit contre Paracelse en le turlupinant, comme le fait Gabriel Naudé, ont dit, qu'il avoit fait plus de faux monnoyeurs que de Medecins. Pour ceux qui l'ont refuté serieusement, on prétend qu'ils l'ont refuté sans l'entendre ; & je le veux croire. Il seroit bien difficile d'entendre un homme qui se perd dans des idées chimeriques, qui est dans un perpetuel galimathias, & qui selon toutes les apparences, ne vouloit pas qu'on l'entendît.

LXXXIX.

La Mere Jeanne étoit une vieille fille de Venise, & comme quelques-uns croyent, une Religieuse de celles qui servent les malades dans les Hôpitaux, que Guillaume Postel connut particuliérement, & de laquelle il

il s'entêta si fort, qu'il debita à son sujet des extravagances, non seulement dans des Ouvrages qu'il fit imprimer, mais dans des Discours publics. Il fit l'un de ces Discours à Paris dans le Collège des Lombards; c'est de Gabriel Naudé que je l'aprens. (a) Naudé se moque de ses compatriotes à l'ocasion des Freres de la Rose-Croix, il reproche aux François leur credulité, & en leur faisant le dénombrement *de plusieurs folies ausquelles ils ajoûtoient foi*, il leur dit, que non seulement ils avoient été les auditeurs des rêveries de Postel, lors qu'il publioit les contes de sa Mere Jeanne dans ce College, mais qu'ils lui avoient prêté une si favorable audience, que la grande salle n'étant pas capable de les contenir, il avoit été contraint de se mettre à une fenêtre, & eux au milieu de la Cour.

On prétend que Postel soûtenoit, que la reparation des femmes n'avoit pas encore été achevée, & que cette Venitienne devoit achever ce grand Ouvrage; c'est ce qu'on lit dans le Dictionnaire de Moreri. Et Florimond de Raymond ajoûte, que parce qu'un Livre sortit de sa main, qu'il appelloit sa Mere Jeanne, & en Italien, *La Vergine Veneta*, le bruit courut en la bouche de tous, que comme David George se disoit le nouveau Christ pour parachever la Redemption des hommes, Postel s'étoit ima-

(a) *Instruction à la France sur la verité de l'Histoire des Freres de la Rose-Croix, Chapitre I. page 5.*

imaginé que sa Mere Jeanne devoit racheter les femmes. Il est certain, qu'en parlant de cette femme, il avançoit des choses fort hardies, mais il ne dit jamais pourtant qu'elle dût être Redemptrice des femmes. S'il eût poussé ses visions jusques là, Gabriel Naudé, qui ne cherchoit qu'à le trouver en faute, n'eût pas gardé là-dessus le silence. Or puis que Gabriel Naudé, qui certainement avoit lu les livres de Postel, ne lui impute pas d'avoir eu une folie semblable à celle de David George, on peut inferer hardiment que ses ennemis pour achever de le décrier, le faisoient un peu plus fou qu'il n'étoit.

C X.

Dominique Baudius a été du nombre de ceux qui ont voulu acommoder les Catholiques & les Protestans. Cela paroît par une Lettre Latine, (b) qu'il écrivoit à ce sujet en 1591. au célébre Mr. de Thou; je la donne traduite.

Il y a long-temps que je me suis mis dans l'esprit un Ouvrage aussi difficile qu'il seroit nécessaire, lequel George Cassander avoit autrefois entrepris. Je m'imagine bien d'abord ce que vous penserez de mon entreprise. Comme elle est de la derniére importance & remplie

(b) *On peut voir cette Lettre dans les Opuscules de Colomiés, page* 41.

plie de difficultez, vous ne pourrez sans doute que la regarder au dessus de mes forces. Je l'avouë. Pour venir à bout d'un si haut dessein il faut avoir beaucoup d'adresse & beaucoup de savoir; il faut avoir fait beaucoup de recherches, lu une infinité de livres, se souvenir de bien des choses: & ce qu'il y a à considerer particuliérement, je sai qu'il faut avoir de la piété. Cependant je suis convaincu, que l'importance & la nécessité de cette affaire, & la rareté des genies tels que je viens de les representer, doivent inciter à ce travail si digne d'un honnête homme ceux qui n'ont que de mediocres talens, afin que s'ils n'ont pas le bonheur de parvenir à leurs fins, ils ayent au moins la consolation d'avoir rempli les devoirs de leur conscience. Je suis persuadé du peu que je puis: mais en même temps je me flate, qu'il n'y aura personne que n'approuve mes intentions. Quoi qu'il en soit, j'ai cette confiance, que Dieu secondera mes pieux efforts, parce que ce n'est qu'en vuë de lui que je me suis engagé dans cette entreprise. Et si ce que je fais peut exciter à écrire des personnes capables de réüssir, je ne souhaite pas de plus glorieuse recompense.

Baudius, comme l'on voit, avoit formé le dessein de publier un Ecrit, où il avoit marqué les moyens qu'il faloit employer pour réünir les Catholiques & les Protestans. Cet Ecrit n'a jamais paru. Le dessein de ce grand homme étoit louable, & il seroit

à

à souhaiter sans doute qu'il l'eût executé, quoi que selon toutes les apparences, il en eût été de son Ouvrage, comme des autres Ouvrages de cette nature, qui n'ont plu ni aux Protestans, ni aux Catholiques.

Il est certain, généralement parlant, que les Ecclesiastiques, soit par interêt, soit par prévention, s'opposeront toûjours à un tel projet. Les Ecclesiastiques Catholiques, sur tout ceux qui sont entiérement attachez au Pape, diront, que rien de ce qui a été décidé par l'Eglise ne sauroit être changé en aucune maniére, parce que l'Eglise est infaillible. Les Ecclesiastiques Réformez diront, que leur Réformation est toute fondée sur l'Ecriture & sur les pratiques de l'Eglise Primitive: & sur ce principe, ils ne permettront jamais qu'on parle de paix avec Rome; je parle des Ecclesiastiques rigides. Les uns & les autres regarderont même comme suspects ceux qui tâcheront d'adoucir, ou de concilier quelques sentimens controversez. Mr. Bossuet, Evêque de Meaux, & Mr. le Blanc, Professeur en Theologie à Sedan l'ont éprouvé. Le premier a passé dans l'esprit des Inquisiteurs de Rome pour un Expositeur pernicieux de la Doctrine de l'Eglise Catholique, car ces Inquisiteurs publierent des Propositions tout à fait opposées à celles de ce Prélat, alors Evêque de Condom, dès que son Exposition eut été approuvée par le Pape: & pour ce qui regarde Mr. le Blanc, il a été regardé comme un

un Latitudinaire, (a) parce qu'il a pretendu faire voir que quelques unes des Controverses qui sont agitées entre les Protestans & les Catholiques ne sont que des disputes de mots. Chacun sait de quelle maniére ont été regardez les Jansenistes & les Arminiens, les uns pour s'être un peu approchez des Calvinistes, les autres pour s'être un peu aprochez des Catholiques Romains. Jusques ici un acomodement entre les Catholiques & les Protestans est plûtôt à souhaiter qu'à esperer. Cependant un homme pieux, qui auroit dessein d'écrire sur cette matiére, ne devroit point se rebuter, parce qu'à proprement parler, c'est travailler aux preliminaires d'une entiére Réformation.

Quelque temps avant la Revocation de l'Edit de Nantes, on parla de Réünion à la Cour de France. C'est ce qu'un Ministre, homme de bien & digne de foi écrivit à un de ses amis en 1680. Une copie de sa lettre a été trouvée parmi ses papiers; je la transcrirai.

„ Je dois vous faire part, Monsieur, „ d'une conversation que j'eus, il y a quel„ ques jours, avec un Prélat distingué. Ce „ fut au sujet de la réünion entre les Ca„ tholiques & les Protestans dont on parle à „ Versailles. Ce Prelat, qui donne serieu„ sement dans ce projet, me dit là-dessus „ cer-

(a) *Voyez l'Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, par Elie Saurin, pag. 259. 447. Et sa Défense de l'Eglise Reformée sur le Principe de la Foi, page 165.*

„ certaines choses, qui me font conjectu-
„ rer que les Ecclesiastiques de l'Eglise Ro-
„ maine entreroient dans un accommode-
„ ment avec nous, & que les chose se pas-
„ seroient autrement qu'elles ne le firent sous
„ le Ministére du Cardinal de Richelieu,
„ qui avoit bien projetté de nous réünir avec
„ les Catholiques, mais qui vouloit avoir
„ tout de son côté: vous savez tous les ma-
„ néges de cette Eminence, & de quelques
„ uns de nos Ministres. Les Catholiques
„ & les Protestans de ce Royaume, qui
„ sont tant soit peu raisonnables, me dit le
„ Prelat, demeurent d'accord, que le Ser-
„ vice exterieur de l'Eglise Romaine est
„ trop chargé, & que celui des Calvinistes
„ est trop décharné & trop simple, & qu'il
„ y a dans les deux Religions certaines cho-
„ ses très-indifferentes. Lors qu'ils se par-
„ lent à l'oreille, les Catholiques avouënt,
„ qu'ils font consister une bonne partie de
„ leur culte en des dévotions, qui sont la
„ plûpart pueriles; qu'il y a un trop grand
„ nombre de Moines; que la Confession
„ auriculaire est un dogme qui a ses bons
„ & ses méchans côtez; que le Purgatoire
„ ne se trouve point dans l'Ecriture; &
„ que le peuple abuse du culte des Images.
„ Ils declament contre les Indulgences,
„ contre les Autels privilegiez, contre le
„ trop grand nombre des Fêtes, contre les
„ Pelerinages, les Confreries, & la plûpart
„ des Reliques. Ils disent hautement qu'il
„ faudroit communier sous les deux espe-

K „ ces,

„ ces, faire le service en langue entenduë, „ & retrancher les Oraisons qu'on adresse „ aux Saints. Les Calvinistes confessent à „ leur tour, qu'ils font de la Predication la „ principale partie de leur service public; „ qu'il faudroit retrancher une bonne partie „ des Sermons, établir des Prieres Com„ munes, aller à ces priéres deux ou trois „ fois par jour, les entendre à genoux, & „ les entremêler de Pseaumes, de Canti„ ques Spirituels & de la lecture de la Pa„ role de Dieu, que cette Parole de Dieu „ devroit être luë par des Ecclesiastiques. „ Ils confessent, qu'ils devroient avoir des „ lieux de retraite pour les personnes pieu„ ses, qui veulent se retirer volontairement „ du monde, soit hommes, soit femmes, „ qu'ils devroient rétablir la Confirmation, „ donner la Communion aux malades, bap„ tiser dans les maisons les enfans qui sont „ en danger, avoir des Images historiques „ dans leurs Temples; celebrer les Fêtes „ des Apôtres sans les invoquer, & se con„ fesser à leurs Pasteurs avant que de s'ap„ procher de la Table sacrée. En un mot „ les Calvinistes raisonnables s'acomode„ roient d'un gouvernement & d'un culte „ semblables au gouvernement & au culte „ de l'Eglise Anglicane. Je puis conve„ nir, lui répondis-je, qu'on pourroit s'a„ corder sur la plûpart des points que vous „ venez de toucher. Mais soyez persuadé „ que les Catholiques & les Calvinistes ne „ s'acorderont jamais sur la matiére de l'Eu„

cha-

„ chariſtie, parce que c'eſt un point ſur
„ lequel ils ne peuvent rien relâcher les uns,
„ ni les autres. J'avouë, repartit le Pre-
„ lat, que les ſentimens à cet égard-là ſont
„ fort difficiles à concilier. Mais après ce
„ qui ſe paſſa au Colloque de Poiſſi, on ne
„ doit pas regarder la choſe comme abſo-
„ lument impoſſible. Les deux partis étoient
„ preſque convenus dans cette Aſſemblée,
„ qu'on pourroit dreſſer un Article de la
„ Communion conçu en des termes, dont
„ chacun eût pu s'accomoder: & ſans
„ quelques Docteurs, ennemis de la Paix
„ qui s'y oppoſerent, il y a apparence qu'on
„ ſe fût accordé ſur ce differend. Ce qui
„ ne ſe fit pas alors on pourroit le faire au-
„ jourd'hui; écoutez-moi encore un mo-
„ ment, je vous prie.

„ Les deux Religions conviennent, qu'il
„ faut adorer Jeſus-Chriſt en communiant,
„ communions à genoux, comme on com-
„ munie dans l'Egliſe Anglicane. Les uns
„ l'adoreront dans le Ciel, les autres l'ado-
„ reront ſur la terre: & comme on ne diſ-
„ putera plus, s'il faut l'adorer dans le Sa-
„ crement ou hors du Sacrement, (car c'eſt
„ une condition dont il faut convenir) dans
„ moins de vingt ans les eſprits ſeront en-
„ tiérement réünis là-deſſus. La difficulté
„ qu'il y a, dis-je alors, c'eſt que les Cal-
„ viniſtes croyent, qu'adorer Jeſus-Chriſt
„ dans le Sacrement, ou plûtôt qu'adorer
„ le Sacrement eſt une Idolâtrie; permet-
„ tez que je diſe les choſes comme ils les

„ pensent. Bon, répondit le Prélat, vos
„ Ministres ne croyent point que ceux
„ qui adorent le Sacrement soient Idolâ-
„ tres, & puis il y a Idolâtrie & Idolâ-
„ trie: & celle du Sacrement, si tant est
„ qu'on lui puisse donner ce nom, se-
„ roit une Idolâtrie bien tolerable, si
„ elle procuroit l'union des Sujets du plus
„ grand Prince de la terre, qui ne veut
„ qu'une Religion dans son Royaume.
„ Vous tolereriez notre prétenduë Idolâ-
„ trie, nous tolererions vôtre *Non-adora-*
„ *tion* du Sacrement, & quoi qu'il en fût,
„ Jesus Christ seroit adoré dans la Commu-
„ nion. L'avantage que vous y auriez,
„ continua-t-il, c'est que vous pourriez as-
„ sister à l'adoration du Sacrement sans Ido-
„ lâtrie, puis que vous n'adoreriez point le
„ Sacrement: car enfin, vous croyez que
„ Naaman se prosternoit sans Idolâtrie avec
„ le Roi de Syrie, son Maître, dans le
„ Temple des Idoles. De plus vous cro-
„ yez, au moins c'est le sentiment d'un de
„ vos Docteurs, (b) qu'il est permis aux Pro-
„ testans, qui servent des Rois Catholiques,
„ d'assister aux Cérémonies & aux Mistéres
„ de l'Eglise Catholique, & il y en a qui le
„ pratiquent actuellement le jour du Sacre
„ des Empereurs. De ce que je viens de
„ dire, ajouta-t-il, il est aisé de conclure,
„ que

(b) *Il vouloit parler de Josué de la Place dans son Discours entre un Pere & son Fils, &c. Chapitre 15.*

„ que vous ne risqueriez rien en tolerant l'a-
„ doration du Sacrement, au lieu que nous
„ risquerions beaucoup en tolerant votre
„ *Non-adoration*, car vous le savez, c'est
„ nôtre creance, qu'il faut adorer Jesus-
„ Christ là où il est, ou là où l'on est per-
„ suadé qu'il est. Mais pour le bien de la
„ paix on pourroit prendre le temperament
„ dont je viens de parler. Vos Ministres
„ pourroient aussi sans scrupule saluer la
„ Table, ou l'Autel, où l'on communie,
„ ainsi que le pratiquent les Prêtres An-
„ glois.

„ Comme il étoit preparé sur la matiére,
„ car il avoit lu un Memoire qui lui avoit
„ été communiqué par un Ministre habile
„ homme, qui avoit changé de Religion, il
„ dit, qu'on pourroit convenir d'une Li-
„ turgie, où l'on insereroit certaines expres-
„ sions vagues des Peres, & celles de Cal-
„ vin, où il dit, que *nous jouïssons*, en com-
„ muniant, *du Corps & du Sang de Jesus-
„ Christ, même de lui tout entiérement, que
„ nos ames sont nourries & vivifiées de sa
„ substance, que nous sommes participans de
„ sa propre substance, pour nous unir avec
„ soi en une même vie.*

„ J'avois bien des choses à repliquer;
„ mais pour venir tout à coup au fait, je
„ me contentai de lui dire: Je croi, que si
„ l'on s'acommodoit sur les autres points
„ qui separent les Catholiques & les Pro-
„ testans, les Catholiques abandonne-
„ roient peu à peu l'adoration de l'Eucha-

„ ristie ; & qu'ils consentiroient qu'on
„ mît le *Sursum corda* après la consecra-
„ tion dans la Liturgie dont on convien-
„ droit : car au bout du conte les gens
„ raisonnables parmi vous sont persua-
„ dez qu'on ne sauroit prouver par l'Ecri-
„ ture l'adoration du Sacrement, ceux qui
„ l'ont voulu faire font pitié, pardonnez
„ moi ces termes ; le Prélat se prît à souri-
„ re. Voila, Monsieur, le précis de nôtre
„ entretien. Je suis.

X C I.

Plusieurs Auteurs (a) ont parlé fort avantageusement de Jerôme Savonarole, Dominicain Italien ; je ne citerai que Philippe de Commines & Mezerai. Philippe de Commines dit en propres termes, (b) que *c'étoit un homme de sainte vie, que sa vie étoit la plus belle du monde ; que ses Sermons ne tendoient qu'à rendre odieux les vices ; & qu'il avoit reduit maintes gens à bien vivre dans la ville de Florence, où il étoit depuis quinze ans.* Mezerai, après avoir dit, que ce Dominicain fut une genereuse victime de la vérité & de la liberté, ajoûte ces paroles ; (c) *Il prêchoit hardiment la réformation des Princes & de la Cour Romaine, & défen-*

(a) *Jean François Pic de la Mirande, Marcile Ficin, Guichardin, Paul Jove.*

(b) *Voyez ses Memoires, Livre VIII. Chapitre 19.*

(c) *Abregé Chronologique de l'Histoire de France, Tom. II. page 837.*

défendoit la liberté de sa Patrie contre toutes les Factions qui la vouloient opprimer, marque infaillible de l'homme de bien.

Il est certain que cette réformation de la Cour Romaine que Savonarole prêchoit fut une Hérésie, que cette Cour ne lui pardonna point. Alexandre VI. qui tenoit alors le Siége de Rome, mit tout en œuvre pour le perdre. Il lui suscita plusieurs ennemis, & entre autres les Cordeliers, qui ayant donné un coup mortel à sa réputation, par une supercherie capable d'éblouir les moins credules, lui firent perdre l'affection des Florentins, qui le regardoient auparavant comme un saint homme. Les Cordeliers disoient hautement, que Savonarole étoit un seducteur; ils s'offrirent à le prouver: & pour cet effet (d) ils produisirent trois de leurs Moines, qui promirent d'entrer dans un grand feu, à condition que trois Dominicains feroient la même chose, insinuant en même temps au peuple, que si les flammes respectoient les enfans de S. François, & consumoient ceux de S. Dominique, ce seroit une marque que Savonarole étoit un Imposteur; & qu'il devoit être arrêté & puni. Pour abreger, trois Freres Mineurs s'avancerent d'un pas intrepide pour une épreuve si hazardeuse, mais Savonarole mollit avec ses confre-

(d) *Voyez l'Histoire de Louis XII. par Varillas, Tome III.*

freres: (e) & certainement il avoit raison, car les Cordeliers avoient le secret de passer au milieu des flammes sans se brûler, & les Dominicains ne l'avoient pas. C'a été le sentiment d'un Auteur, qui dans l'un de ses Ouvrages parle fort au long des épreuves par le feu. Après avoir allegué plusieurs exemples de ces épreuves, il vient à l'histoire de Savonarole & il dit qu'il fit très bien de ne point condescendre à ce que lui proposerent les Cordeliers de Florence. Qu'on ne s'imagine pas qu'il avance sans preuves ce qu'il dit. *Au demeurant*, continuë Camerarius, (f) *l'on ne peut nier que par artifice, comme si c'étoit quelque antidote, on ne puisse arrêter, ou detourner la force de brûler qui est au feu ardent & és autres metaux de feu: & par fois même il s'y fait des tours de passe passe, nommement parmi les Charlatans & Bâteleurs. Nous en avons une plaisante histoire*, poursuit-il, *racontée par le Sieur de Busbeque, Ambassadeur de l'Empereur en Turquie, parlant d'un Moine Turc*; Voici ses paroles: „ Ce Moine ayant dîné en ma „ table sobrement & modestement des- „ cendit en la cour du logis, & revint „ tôt

(e) *Pic de la Mirande & Philippe de Commines raportent un peu autrement le fait, mais cela ne fait rien au fond de l'histoire.*

(f) *Voyez les Meditations Historiques de Philippe Camerarius, II. Vol. Liv. I. Chap. 18.*

„ tôt après, ayant levé de terre un fort „ gros caillou, dont il se donna des coups „ contre la poitrine nuë assez roides pour „ assommer un bœuf. Cela fait, il jet- „ te les mains sur un fer que l'on avoit „ expressement mis au feu, tellement „ qu'il étoit tout rouge. Il le fourra de- „ dans sa bouche, & l'y tourna dessus des- „ sous de tous côtez, la salive fremissant & „ bouillonnant comme fait l'eau dedans „ laquelle un Forgeron plongeroit son fer „ ardent. . . . *Ce qui n'est point tant admirable qu'on cuideroit de prime face*, poursuit l'Ambassadeur Imperial, *car je ne doute point que ce Miracleur feignant chercher un caillou par la cour du logis pour se battre la poitrine, n'eût muni lors sa bouche de quelque medicament propre contre la violence du feu, comme vous sçavez qu'il s'en trouve.* On savoit alors, comme on vient de le voir, qu'il y avoit un secret pour arrêter l'activité du feu. Comme on le sait aujourd'hui plus surement, on peut dire, sans craindre de se tromper, que les Cordeliers de Florence avoient ce secret, qu'ainsi ils pouvoient hardiment défier Savonarole, & en imposer au peuple. Ce fut aussi ce qui arriva, il en coûta la vie au Dominicain, qui fut brûlé avec deux de ses confreres. Le tour que les Cordeliers jouërent aux Dominicains fut sanglant, les Dominicains faillirent à s'en vanger en Suisse, peu de temps après, mais ils n'y trouve-

rent pas leur compte ; chacun sait l'histoire des Jacobins de Berne.

Un Professeur en Philosophie, qui fit imprimer en 1703. des Dissertations Historico-Theologiques (g) parle fort au long dans deux de ces Dissertations de Jerôme Savonarole. On y void tout ce qui a été dit pour & contre ce Religieux. Ceux qui ne pourront pas avoir recours à cet Ouvrage pourront se satisfaire en lisant l'Extrait qu'en a fait Mr. Bernard (h) dans ses Nouvelles de la Republique des Lettres.

Je remarquerai ici, que les épreuves par le feu ont été en usage pendant plusieurs siécles, mais qu'elles ne le sont plus, depuis longtemps : elles sont même regardées aujourd'hui comme des pratiques superstitieuses & suspectes. Je remarquerai encore, que dans le temps que ces épreuves étoient le plus en vogue & le plus autorisées, il se trouvoit des hommes sages qui les condamnoient, qui les regardoient comme criminelles, comme venuës des Barbares. Tel fut Agobard, Archevêque de Lion, qui ne craignit point de dire, *qu'elles étoient injurieuses à Dieu & à la Religion.* Le P. le Brun, qui m'a fourni ce Passage, (i) parle d'un homme d'esprit, qui dit hardiment à un Archevêque, qui le vouloit engager à

(g) *François Buddé. Elles sont imprimées à Hall.*
(h) *Mois de Septembre 1703. page 267.*
(i) *Voyez l'Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses, &c. page 406. 423.*

à faire une semblable épreuve, *qu'il n'étoit ni Sorcier, ni Charlatan.* En effet, il faut être Charlatan pour le moins, pour oser se jetter au milieu des flammes, quand même on auroit à soutenir une cause aussi juste que celle de Savonarole l'étoit.

Je finis par une Epigramme que fit sur la mort de ce Dominicain, Marc-Antoine Flaminius, dont les Poësies sont imprimées dans un Recueil, qui a pour tire: *Carmina quinque Illustrium Poëtarum;* la voici:

Dum fera flamma tuos, Hieronime, pascitur artus,
Relligio sacras dilaniata comas
Flevit, & ô dixit, crudeles parcite flammæ,
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.

XCII.

On ne sauroit dire precisément à qui l'on doit attribuer l'invention de l'Imprimerie. Laurent Coster est du nombre de ceux à qui on l'attribuë: & ceux de Harlem, qui a été sa patrie, sont persuadez qu'il en est le véritable Inventeur.

Un voyageur, qui fait mention de presque tous ceux à qui l'on donne la gloire de cette belle invention, dit qu'il n'est pas difficile de penetrer pourquoi nous ignorons encore, si c'est Laurent Coster, ou quelque autre qui soit le pere de cet Art. Il remarque, qu'on trouve les noms de tous

ceux dont il a fait mention, dans les livres qui furent imprimez les prémiers à Harlem, à Mayence, à Spire, à Strasbourg, & ailleurs, parce que les uns étoient associez des autres, & que l'associé pour la dépense, se voulut aussi associer pour la gloire. *Chacun se vanta apparamment d'être l'Inventeur*, (a) c'est la conjecture de Mr. Misson, *& s'il ne fut pas aisé de découvrir la verité alors, il ne faut pas s'étonner qu'on ne le puisse faire aujourd'hui.* Ce que dit ce Voyageur est assez plausible. Ces sortes d'associations sont encore aujourd'hui que les plus habiles gens se trompent quelquefois en parlant des Libraires qui ont imprimé certains livres; j'en vais citer un exemple. Mr. Colomiés, qui se connoissoit si bien en Editions, dit en parlant du Commentaire de Ferus sur S. Jean, (b) que ceux qui voudront avoir dans leurs Bibliothèques une belle Edition de ce Commentaire, doivent rechercher celle de Louvain imprimée *in Folio* l'an 1559. comme préferable à toutes les autres. *Car*, dit-il, *outre qu'elle est* in Folio, *elle a l'Epitre Dedicatoire* de ce pieux & éloquent Cordelier à Sebastien, Archevêque de Mayence, que les autres Editions n'ont pas. Il est pourtant certain, que ces Enarrations, comme Ferus les appelle, sont imprimées à Mayence *in Folio*, avec l'Epitre Dedicatoire chez Fran-

(a) *Voyez le Voyage de Mr. Misson, Tome I. page 22, 23.*
(b) *Voyez la Bibliotheque Choisie, page 79.*

François Behem, (c) l'an 1559. Cet exemple confirme la pensée de Mr. Misson.

On ne nie pas au reste à Harlem, qu'on n'ait eu l'invention de l'Imprimerie à Mayence, peu de temps après que Coster eut fait cette heureuse découverte, mais on y dit aussi que ce fut par la friponnerie d'un des domestiques de Coster, qui lui vola un jour les caractéres & les principaux instrumens, & les emporta à Mayence. Je citerai un Auteur qui l'assure, c'est l'Auteur des Delices de la Hollande. (d) *Si la victoire obtenuë en la Palestine*, dit-il, *a mis la ville de Harlem en un si haut point d'excellence, véritablement l'Art d'imprimer ne l'a pas renduë moins illustre & recommandable. Combien que ceux de Mayence, ville Electorale d'Allemagne, tâchent de lui derober cet honneur, en couvrant le larcin d'un certain compagnon, qui s'enfuit en leur ville la veille de Noël, ayant empaqueté les lettres & les instrumens à la Typographie, cependant que le peuple étoit à l'Eglise à faire ses devotions.* L'Auteur ajoûte, que *cette noble Science conservatrice de tous les Arts Liberaux avoit été long-temps auparavant parmi les Chinois.* C'est ce qu'on ne nie pas à Harlem, mais on y assure, que Laurent Coster par la seule force de son imagination & de

 son

(c) *Moguntia, apud Divum Victorem excudebat Franciscus Behem, Typographus, Anno M. D. LIX.*

(d) *Page 133. Impression d'Amsterdam 1685.*

son genie inventa cet Art que les Chinois avoient inventé depuis plusieurs siécles, & qu'il fut ocupé pendant vingt ans à le perfectionner. Il n'y a rien là d'impossible, l'art d'inventer est de tout païs. Laurent Coster a bien pu faire à l'égard de l'Imprimerie ce que fit Mr. Pascal à l'égard des Mathematiques, mais cela ne suffit pas, il faudroit prouver qu'il l'a fait. Ainsi, jusqu'à ce qu'on en ait donné de bonnes preuves, on ne doit prendre là-dessus aucun parti, à l'exemple d'Erasme & de quelques autres grands hommes.

XCIII.

Les Savans donnent quelquefois à gauche. C'est ce qu'a fait Mr. Menage dans ses Origines de la Langue Françoise, en parlant de l'Echiquier de Normandie. Il raporte divers sentimens sur l'origine de ce nom, & il adopte le moins vraisemblable, savoir, celui de Pierre Pithou, qui est tout à fait tiré par les cheveux; on n'a qu'à examiner l'Article. *Mr. du Cange*, dit Mr. Menage, *croit que le lieu, où l'on tenoit l'Echiquier à Rouën étoit pavé de noir & de blanc en forme d'un Echiquier, & il veut que de là l'Echiquier de Normandie ait été appellé Echiquier.* Mais cette Etymologie est trop naturelle, elle ne plaît pas à Mr. Menage. C'est néanmoins la véritable origine de

de cette Cour de Normandie, qui fut établie à Rouën environ l'an 1286. par Philippe le Bel, & qui fut érigée en Parlement l'an 1459. par Louïs XII. C'eſt à peu près l'origine de l'Echiquier d'Angleterre: écoutons le Docteur Chamberlain, (a) en parlant de cet Echiquier. *Cette Cour eſt ainſi appellée, comme quelques uns croyent, du tapis de la grande table, qui eſt dans la Cour, travaillé en façon d'Echiquier, par la même raiſon qu'on appelle la Cour du Tapis verd, à cauſe d'un Tapis verd qu'il y a ſur la table, ou bien à cauſe que les Officiers de cette Cour avoient acoutumé de ſe ſervir d'un Echiquier pour rendre leurs comptes.* Comme ce dernier ſentiment eſt raporté ſans preuve, il doit être mis en rang de ceux que raporte Mr. Menage. Et comme il eſt conſtant d'un autre côté, que dans la Cour des Finances d'Angleterre il y a un Tapis travaillé en façon d'Echiquier, il ſeroit abſurde d'aller chercher d'autre Etymologie que celle qu'en donnent ceux qui diſent que cette Cour eſt ainſi appellée à cauſe de ce Tapis. *Si* Mr. Menage eût vu l'Etat nouveau d'Angleterre il eût embraſſé, je m'aſſure, le ſentiment de Mr. du Cange plutôt que celui de Pierre Pithou.

XCIV.

(a) *Etat nouveau d'Angleterre, II. Part. Chap. IV.*

XCIV.

Les Dames d'Athènes, au raport de Diogene Laërce & d'Apulée, furent si charmées de la lecture des Ouvrages de Platon, qu'elles se mirent à étudier sa Philosophie; il y en eut une même qui se deguisa en homme pour pouvoir l'écouter avec ses Disciples. Je suis là dessus du sentiment d'Athenée, qui fait dire à Ariste & à Anthistene, qu'on ne doutoit point que cette Dame n'eût trouvé quelque chose en Platon qui la charmoit davantage que sa Philosophie. L'Auteur des nouveaux Dialogues des Morts fait dire à ce Philosophe, (a) que sa Philosophie étoit mysterieuse. *J'étois Philosophe & je voulois parler d'amour*, dit Platon à Margueritte d'Ecosse, *il n'eût pas été de la bienseance de mon caractére que j'en eusse parlé comme les Auteurs des Fables Milesiennes; je couvrois ces matiéres-là d'un galimathias Philosophique, comme d'un nuage qui empêchoit que les yeux de tout le monde ne les reconnussent pour ce qu'elles étoient.* La Dame travestie les reconnut, selon toutes les aparences, au travers du voile. Et si, comme il est fort vraisemblable, ce fut cette Agathis pour laquelle il devint sensible, il lui expliqua son Systême en termes fort clairs; il fit du moins quelquefois des vers pour

(a) *Dialogue des Morts anciens avec les modernes, Dialogue III.*

pour elle, où il n'y avoit rien d'énigmatique.

X C V.

Philippe de Valois fut fait Roi de France, après la mort de Charles le Bel, son Cousin, qui étoit mort sans enfans mâles. Il succeda à la Couronne en vertu de la Loi Salique, & Edouard III. Roi d'Angleterre fut exclus de cette succession, à laquelle il prétendoit par la Reine sa mere fille de Philippe le Bel, & sœur de Charles le Bel. Cela n'empêcha pas qu'Edouard, qui crut qu'on lui avoit fait injustice, ne prît alors le titre de Roi de France, que les Rois d'Angleterre prennent encore, & qu'il n'écartelât ses Armes de fleurs de Lis & de Leopards.

On dit que lors qu'Edouard eut joint les Armes de France à celle d'Angleterre il envoya à Philippe de Valois ces vers Leonins :

Rex sum Regnorum bina ratione duorum:
Anglorum Regno sum Rex egò jure paterno:
Matris jure quidem Francorum nuncupor idem,
Hinc est Armorum variatio facta meorum.

Philippe de Valois ne demeura pas sans réponse; il la paya en aussi méchans vers que ceux qu'il lui avoit envoyez; voici sa réponse:

Pra-

Prædo Regnorum, qui diceris esse duorum,
Francorum Regno privaberis atque paterno.
Matris ubique nullum jus proles non habet ullum.
Jure mariti carens alia mulier est prior illa;
Succedunt mares huic Regno, non mulieres,
Hinc est Armorum variatio stulta tuorum.

Voila quelles furent les armes dont se servirent ces deux Princes, à l'exemple de l'Empereur Frederic II. & du Pape Innocent IV. qui pendant tout un temps (a) ne firent que se décocher des Distiques. Il seroit à souhaiter que tous les Rois ne se fissent la guerre que de cette maniére. Cette guerre seroit ridicule, je l'avouë, mais les peuples seroient fort heureux.

(a) *Voyez l'Article XL.*

XCVI.

L'an 1588. Charles Emanuel I. Duc de Savoye se prevalant des troubles de la France s'empara du Marquisat de Saluces. Henri IV. qui voulut l'obliger à rendre ce Païs, lui déclara la guerre en 1600. Il prit Chamberi & quelques autre villes de Savoye, & le reduisit enfin par ses victoires à rechercher un acomodement. Les deux Princes se rendirent à Lion, où la paix fut concluë le 17. de Janvier de l'année suivante. Le Duc ceda à Henri les Seigneuries de Bresse,

se, Bugey, & Veromey, & le Païs de Gex; la France lui laissa le Marquisat de Saluces.

Lors que Charles Emanuel s'empara de ce Marquisat il fit battre une Medaille, où l'on voyoit un Centaure foulant aux pieds une Couronne avec ce mot: *Opportunè*, dans un temps favorable. Et Henri IV. après le Traité, dont on vient de parler, en fit fraper une autre, où l'on voyoit un Hercule, qui avoit sous ses pieds un Centaure avec le mot *Opportuniùs*, dans un temps plus favorable. Ce ne fut pas tout. Quelques jours après que le Traité eut été signé, Henri IV. & le Duc de Savoye jouërent ensemble, & Henri ayant perdu, il paya Charles Emanuel avec des Medailles de celles que le Duc avoit fait battre, & qu'il gardoit exprès dans sa poche. La raillerie étoit piquante, mais le Savoyard se l'étoit attirée, & tout le monde demeura d'acord qu'il méritoit cette nouvelle mortification.

XCVII.

Le Pont du Gard est un Pont fameux sur le Gardon, ou sur le Gard, Riviére de France dans le Bas-Languedoc, car c'est ainsi que cette Riviére est appellée dans les titres Latins. Ce Pont est très-ancien Les plus savans Antiquaires disent, qu'Agrippa le fit bâtir, mais toute la preuve qu'ils en donnent est que ce Favori d'Auguste fit paver les chemins de la Gaule, ce qui n'est pas fort

fort demonstratif. Cependant il est aisé de voir que la construction de ce Pont marque une plus grande antiquité. Il y a plus. Il paroît par tous les vieux Monumens qui se déterrent tous les jours dans le Languedoc & dans les Provinces voisines, que la Langue Gauloise avoit fait place à la Latine dans la Gaule Narbonnoise, non seulement du temps d'Agrippa, mais long-temps même auparavant. Or comme l'on a une conjecture très-forte que ce Pont fut appellé d'abord d'un nom Gaulois, il s'ensuit qu'il fut bâti avant qu'Agrippa eût été envoyé dans les Gaules. La conjecture, qui est de Mr. de Castelet, est que ce Pont fut appellé *Briva*, qui dans la Langue Gauloise veut dire un Pont.

Voici ce qui appuye la conjecture, c'est que le lieu le plus proche du Pont du Gard s'appelle S. Privas. Mr. de Castelet dit que personne n'ignore, que dans toutes les Langues les lettres qui commencent ces deux noms se changent facilement l'une en l'autre. Ainsi de *Briva* on a pu faire fort aisément *Priva:* & la lettre finale qu'on y a ajoutée dans la suite en disant *Privas*, a été ajoûtée pour marquer le nombre pluriel, car le Pont du Gard, comme tout le monde sait, n'est pas un seul Pont, mais trois Ponts l'un sur l'autre.

Pour ce qui regarde l'Epithète de Saint qu'on a donnée à ce lieu, personne n'ignore encore que cette Epithète se trouve ajoûtée à quantité de mots anciens, dont on a perdu

du la signification. Il seroit facile de le justifier par plusieurs exemples; on se contentera de celui de Ste. Veronique. Les Legendaires, qui étoient pour la plûpart très-ignorans, n'entendant pas ce que signifioient ces deux mots: *Vera Icon*, en firent celui de *Veronica*, par la transposition de deux lettres: on canonisa ensuite ce mot, & on en fit Ste. Veronique, qui est une Sainte qui n'a jamais été; c'est la remarque du P. Mabillon. Il est certain qu'on a placé ainsi dans le Ciel plusieurs Saints qui n'ont jamais existé, comme les onze mille Vierges que le P. Sirmond reduit à une seule apellée Undecimille. Quelque vieille Tradition, peut-être, qui apprenoit qu'autrefois le Pont du Gard s'appelloit *Briva*, ou *Privas*, fit ajouter l'Epithète de Saint à ce nom, lors qu'il ne fut plus entendu. Peut être même qu'à cause de la merveilleuse structure de ce Pont la Langue Gauloise lui donnoit l'Epithète de miraculeux, de divin, ou quelque autre semblable, qu'on a pu aisément traduire par celui de Saint.

XCVIII.

Les Acrostiches lettrizez étoient autrefois fort à la mode, & on en trouve de fort ingenieux; je raporterai celui qu'Etienne Tabourot fit pour François Premier:

Fran-

François Faisant Florir France,
Royallement Regnera,
Amour Amiable Aura,
Ni N'aura Nulle Nuisance.
Conseil Constant Conduira,
Ordonnant Obeïssance,
Justice Il Illustera
Sur Ses Sujets Sans Souffrance.

Comme le grand but des Poëtes est de flater les Princes, les vers qu'ils font pour eux, ou qu'ils leur adressent ne sont pour l'ordinaire que des Prophèties dans les formes: mais il est certain que l'évenement ne répond que très-rarement à leurs idées Prophetiques; les Poëtes en un mot sont de très-méchans Prophètes. N'allons pas plus loin. Si la prediction d'Etienne Tabourot eût eu son effet, jamais Prince n'eût été plus heureux que François Premier: cependant par raport à sa posterité qui fut nombreuse, jamais Prince n'a été plus malheureux: François, son fils aîné, fut empoisonné à l'âge de dix-neuf ans. Il maria Henri II. avec Catherine de Medicis, qui fut une Princesse cruelle, & dissimulée, qui fit regner dans sa Cour la dissolution, les galanteries les plus outrées, & la Magie. Henri eut de ce mariage François II. Charles IX. Henri III. le Duc d'Alençon, & la Reine Marguerite: on jugera de tout ce que je viens d'avancer par leur histoire.

Henri II. mourut d'un éclat de lance dans

un

un Tournoi en joûtant avec le Comte de Montgommeri :

François II. qui étant Dauphin, avoit été marié avec Marie Stuard, Reine d'Ecosse, mourut à l'âge d'environ dix-sept ans d'un mal d'oreille, & ne laissa aucun enfant :

Charles IX. qui fit faire le massacre de la St. Barthelemi, mourut dans son sang :

Henri III. qui avoit presidé à S. Cloud au Conseil qui y fut tenu pour ce Massacre, fut assassiné un an après par un Moine, à la même heure & dans la même chambre, où avoit été resoluë cette action execrable :

Le Duc d'Alençon ne fut ni Roi, ni marié :

Et pour la Reine Margueritte, elle vid la dissolution de son mariage avec le Roi de Navarre, qui étoit Henri IV.

Laissons là la posterité de François Premier, & parlons de François Premier lui-même. Il eut une terrible *mischance* devant Pavie ; après cela fiez-vous aux Predictions des Poëtes.

XCIX.

Ce n'est pas dans le seul Amadis des Gaules, ou dans les autres anciens Romans qu'on trouve des Chevaliers qui ont delivré des Dames, & qui ont aquis des Royaumes en recompense. On en trouve dans l'Hist-

l'Histoire ; Boson, dernier Comte d'Arles est de ce nombre.

L'Empereur Louïs II. avoit épousé Engelberde, fille, à ce que l'on croit, d'un Duc de Spolette. Quoi qu'il en soit, elle n'étoit pas d'une naissance égale à la sienne, ce qui lui attira la haine de beaucoup de Princes & de Princesses d'Allemagne, qui ne pouvoient sans dépit & sans jalousie la voir élevée à la Dignité Imperiale. Quelques uns même pousserent leur jalousie si loin qu'ils resolurent de la perdre. Un Prince d'Anhalt, & le Comte de Mansfeld l'accuserent d'avoir fait infidelité à son Epoux.

Engelberde, qui étoit innocente, se défendit autant qu'elle put : mais malheureusement pour elle la coûtume de ce temps-là autorisoit les acusations sans preuves, & il ne restoit à une femme d'autre moyen de se justifier que de passer par les épreuves de feu & d'eau que la superstition avoit mises en usage. L'Empereur, qui avoit ajouté foi aux acusations de ces deux Seigneurs, se disposoit à la faire passer par la derniére de ces épreuves ; le bruit s'en répandit par tout. Boson, qui étoit persuadé de la vertu de l'Imperatrice, fut si touché de la voir si injustement opprimée, qu'il resolut de lui sauver la vie au peril de la sienne. La Cour Imperiale étoit alors à Ausbourg. Il s'y rendit en Chevalier errant, n'étant acompagné que d'un Ecuyer & d'un valet. Armé de toutes piéces

&

& monté sur un très-beau cheval il se presenta à la porte de la grande sale du Palais de l'Empereur, où il afficha un Cartel de défi contre les acusateurs de l'Imperatrice, par lequel il les appelloit au combat, pour les faire mentir & mourir, ou avouër leur calomnie; ce fut deux jours avant celui qui avoit été choisi pour faire subir l'épreuve de l'eau à cette Princesse.

L'Empereur aiant été averti de ce Cartel voulut que les denonciateurs comparussent. Cela fut fait. Boson fit porter des lances, dont il donna le choix au Prince d'Anhalt & au Comte de Mansfeld. On en vint d'abord aux mains, & le combat réussit à Boson. Ayant abatu le Comte de Mansfeld de son cheval il descendit promptement du sien, & lui portant l'épée à la gorge il lui fit avouër la calomnie. Le Prince d'Anhalt n'en eut pas meilleur marché, il fut obligé de faire la même chose. Le Marquis d'Alberstad prenant le parti de ces deux Seigneurs voulut rompre une lance avec le Comte d'Arles, mais il tomba si rudement de cheval, en coulant de la croupe la tête premiére, qu'il se tordit le cou. Le combat fini, Boson salua l'Empereur sans hausser la visiére, & s'en retourna à Arles. Content d'avoir delivré l'Imperatrice le généreux & valeureux Chevalier alloit jouïr en silence de la gloire de son action, mais Louïs pénétré d'estime & de reconnoissance pour cet inconnu, le fit suivre, & ayant appris qui il étoit, il lui en-

voya une Couronne avec la qualité de Roi d'Arles, & peu de temps après, il lui donna en mariage sa fille Hermengarde.

C.

On dit que Rabelais ayant fait un excellent Livre sur des sujets qui regardoient sa Profession, qui étoit la Medecine, le Libraire qui l'avoit imprimé lui dit, que son Ouvrage n'avoit aucun debit, & que cela lui causoit un très-grand dommage. On ajoûte, que cette avanture l'irrita si fort contre le méchant goût du Public, qu'il résolut de s'en vanger en donnant son Pantagruel. Il jugea cette Piéce d'autant plus propre à dédommager son Libraire, qu'elle étoit acommodée aux mœurs corrompuës de son siécle; & la chose arriva comme il l'avoit jugé, au grand contentement du plaignant, qui fit plusieurs Editions de ce Livre.

Il est surprenant que Theodore de Bèze, que Mr. de Thou, & plusieurs autres grands hommes ayent si fort loué cette Satire. Je conviens qu'elle est ingenieuse, & qu'elle est savante, mais elle est si remplie d'obscenitez qu'on ne peut la louër sans se faire tort; on s'en fait encore davantage de la lire.

Sorbiére qui n'étoit pas de ce sentiment, dit * que les Dames Romaines voyoient dans le

* *Sorberiana, page 186.*

le Cirque des hommes tout nuds, & qu'une d'elles disoit fort sagement, qu'une honnête femme n'en étoit pas plus scandalisée que de voir une statuë. *L'on passe*, ajoûte-t-il, *avec la même facilité qu'elles sur les impuretez de* Rabelais: *& comme l'on excuse aux excellens Peintres les nuditez d'Adam & d'Eve, qu'ils representent quelquefois un peu trop fidellement, on ne regarde que les autres parties de son tableau.* Tout cela est beau & bien dit, mais tout cela ne prouve rien, la comparaison n'est nullement juste. Il ne faut qu'un mouvement de tête pour écarter tout d'un coup ce qu'un Tableau a de choquant; on ne fait tout au plus qu'entrevoir une attitude trop naturelle. Mais quand on lit un livre on est contraint de tout lire, ou l'on n'entend rien à ce qu'on lit. Il y a plus. Les Dames Romaines, qui avoient quelque pudeur n'assistoient guéres aux combats des Gladiateurs, & une honnête femme, quoi qu'on en dise, n'oseroit jetter les yeux sur une nudité, où l'expression est un peu trop forte. De ceci je conclus que le Livre de Rabelais devroit être absolument interdit, de même que tous les autres Ouvrages de cette nature, & que dans toutes les Communions on devroit faire valoir le Decret du Concile de Trente, qui non seulement défend ces sortes de livres; mais qui ordonne aux Evêques de châtier ceux qui les ont: (a) *Libri qui res lascivas, seu obscœnas ex pro-*

(a) *Concilii Tridentini Regula 7. Librorum prohibitorum.*

professo tractant, narrant, docent, cùm non solum fidei, sed morum qui hujusmodi librorum lectione facilè corrumpi solent, ratio habenda sit, omnino probibeantur. & qui eos habuerint severè ab Episcopis puniantur. On à beau dire:

Si lascivus legis, ingeniosa leges.

Ce ne sont quedes paroles: on ne doit jamais travailler à plaire à l'esprit au prejudice du cœur. On a beau se tenir sur ses gardes, le cœur tôt ou tard est la dupe dans ces occasions. Certainement on voulut flater Adrien lors qu'on disoit de lui:

Carmine lascivus, mente pudicus erat.

On a fait autrefois le Portrait historique de Rabelais en stile burlesque; j'en raporterai quelques endroits:

Je pris naissance dans Chinon,
Là fut mon lot & mon partage,
Et lui donnai plus de renom,
Que Didon n'en donne à Carthage:

Car devant que je fusse naî,
Chinon n'étoit qu'une Bicoque,
Ou plutôt qu'un perdriau mornai.
Qui ne peut sortir de sa coque.

Je

Je fus Moine, & rien ne valois,
D'ame & d'humeur fort vagabonde,
Durant le Regne de Valois
Je commençai d'entrer au monde.

Poste & coureur comme le vent,
Je changeai cinq ou six fois d'Ordre,
De régle, d'habit, de Couvent,
Pour trouver à frire, ou à mordre.

Je puis bien jurer saintement,
Que jamais discipline, ou haire,
Au moins de mon consentement,
Avec mon dos n'ont eu à faire.

Quand les Freres à tour de bras
Frappoient sur leur chair toute nue,
Moi je songeois au Mardi gras,
Et mettois des chapons en mûe.

Ainsi vivant en Bandolier,
Mes flammes n'étant amorties,
Me lassant d'être Cordelier,
Je jettai mon froc aux orties.

Etant ſorti j'eus un deſir
De parcourir toute l'Europe ;
Et par tout c'étoit mon plaiſir
De gauſſer à guiſe d'Eſope.

Après avoir fait force tours,
Je fus las d'eſprit, & en ſomme,
Rodant par tout & menant l'Ours,
Voulus voir ce qu'étoit que Rome.

Là je fis grand nombre d'amis,
Et vis des choſes fort plaiſantes,
Comme ſont celles que j'ai mis
Au Traité des Iſles ſonnantes.

Des Cardingaux, des chats fourrez,
Du Papegaud, de ſes ſonnetes,
Des Moinegaux tous embourrez,
Et autres ſemblables ſornettes.

Ayant là pris tous mes deduits,
Et étant ſou juſqu'à la gorge,
Je paſſois les jours & les nuits,
A mettre mon Livre à la forge.

Puis

Puis voyant mes intentions
Des bons esprits être prisées,
J'appliquai mes intentions
A me tenir sur ces brisées.

En mon livre j'ai compilé
Lucien, l'Aretin & Plaute,
Et le tout si bien enfilé,
Qu'il n'y manque pas une faute.

Lucien se moque de Dieu,
Aretin se moque du monde,
Quant à Plaute, il tient le milieu,
Et sa veine est en ris feconde.

De ces trois Archibasteleurs
J'en ai fait certains épitomes,
Et causé par là des malheurs
Plus qu'en l'air on void des atomes.

J'ai plus de sornettes qu'eux trois,
Je n'épargne ni Dieu, ni homme,
Ni Pape, ni Princes, ni Rois,
Ni Paris, ni Londres, ni Rome.

Au Purgatoire & aux pardons,
Aux Messes, aux jûnes, aux veilles,
Je n'épargne point les lardons;
Et là dessus je fais merveilles.

FIN.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A.

Achery (Dom Luc) retranche l'histoire d'un Moine dans la Chronique de Richer de Sens 47. Raisons qu'il peut avoir euës pour cela. 50.

Acrostiches lettrizez. 237

Acte du Parlement d'Angleterre en faveur de Sophie, Electrice de Hanover. 145. Le Papisme crie contre cet Acte sans raison. *Ibid.*

Adam (Maitre) Menuisier de Nevers est loué d'une maniere outrée. S. Amand le louë avec esprit. 125

Adrien ce qu'on a dit de lui. 244

Agathis. Platon fait des vers pour elle. 232

Agobard, Archevêque de Lion condamnoit les

les épreuves par le feu. 226

Aignan (S.) Evêque d'Orleans acorde à ses Successeurs une prerogative singuliere. 8

Aigneaux (Robert & Antoine Chevaliers Sieurs d') Traducteurs d'Horace & de Virgile inconnus à Sorel. 74

Alby (le Cardinal d') commande en Guyenne les armées de Louïs XI. contre le Comte d'Armagnac. 96

Alberstad (le Marquis d') rompt une lance contre Boson Comte d'Arles, pourquoi. 241

Albornos, Archevêque de Tolede, combat sous Alphonse II. Roi d'Espagne. 96

Alexandre le Grand fit pour quatre mille Grecs ce qu'on prétend que S. Louïs fit pour trois cens Gentilshommes à qui les Infidelles firent crever les yeux. 92. Sa taille étoit mediocre. 198

Alexandre IV. fit brûler à Rome un livre des Dominicains qui avoit pour titre: *L'Evangile Eternel.* 195

Alexandre VI. suscite des ennemis à Savonarole. 223

Alexandrin (le Cardinal) est le Pape Pie V. 135

Almeida (François) sa fin triste. 107

Alphonse II. Roi de Naples, son caractére, ce que font pour lui les Moines du Mont Olivet. 94

Amand (S.) louë finement Maître Adam, Menuiser de Nevers 125. Ses vers n'étoient beaux que lors qu'il les lisoit lui-même. 132

Amedée Evêque de Lausane aima mieux

mou-

mourir, que d'user d'un remede contraire à son vœu de Celibat. 45

Amelot de la Houssaye. Ce qu'il dit de Jaques I. Roi de la Grande Bretagne. 14

Amiot traduisit les Vies de Plutarque sur une Version Italienne. 63

Amour (Guillaume de S.) est mis au rang des hérétiques d'une maniére fort insultante. 195

Anhalt (un Prince d') se porte accusateur contre Engelberde, femme de Louïs II. Empereur. 240

Anjou (Charles d') Roi de Sicile. 16. *Voiez Charles d'Anjou.*

Anti-Baillet (l') cité. 71

Anvers (Citadelle d') Serment qui fut fait quand le Duc d'Arscot en prit possession. 58

Apôtres (quelques-uns des) étoient mariez. 56

Argentiere (l') Ile dans l'Archipel, habitée par des femmes. 42

Arias Montanus, sa patrie, ennemi des Jesuites. 110

Ariens. Un Evêque d'Antioche fait les mêmes prieres qu'eux dans le même Temple. 179. Ne sont pas Idolâtres. 180

Armes d'Angleterre, en quel temps écartelées de Fleurs de Lis & de Leopards. 233

Arnauld, (Mr.) Docteur de Sorbonne, son Epitaphe 205. Vers faits après sa mort. 207

Arscot (le Duc d') Serment qu'il fait l'an 1557.

1557. en prenant possession de la Citadelle d'Anvers. 58
Assouci (le Sr. d') 202
Augurel. Leon X. se moque de lui fort adroitement. 101
Augustin [S.] Saillie de ce Pere. 155
Auteur (l') de la Methode pour apprendre l'Histoire d'Angleterre, cité. 12. 142
Autriche (le Cardinal d') commande une Armée 96

B.

Bachaumont & la Chapelle citez. 202
Bagny (le Cardinal de) 117
Baile. Ce qu'il dit des citations d'un Livre d'un Professeur de Bâle. 124
Baillet. Ce qu'il raporte de S. Romuald. 33. Portrait qu'il fait de l'Abbé Cotin. 70. Ce qu'il rapporte de S. Victrice, Evêque de Rouën, de S. Maximilien. 100. Et de Flavien Evêque d'Antioche. 179
Basnage (Mr.) cité. 181
Bassompierre (le Marêchal de) sa mort. 183 Sa memoire. 184
Bataille de Lepanthe. Pie V. contribua beaucoup à la victoire de cette Bataille. 137 Bataille de Tours assure l'état de la Chrêtienté. 174. Bataille donnée devant Nyon. 187
Baudier (Michel) Auteur de l'Histoire Generale de la Religion des Turcs, cité. 18
Baudius (Dominique) du nombre de ceux

qui

qui ont voulu acomoder les Religions. 213
Baudrand. Contradiction de ce Geographe. 107
Bauval (Mr. de) cité. 104
Beaune, (Hôpital de) par qui fondé, & ce qu'en dit Louïs XI. 92
Bel (le P. le) Auteur de la Relation de la mort du Marquis Monaldeschi. 82
Bellay (Joachim du) fait l'Epitaphe de l'Amiral Bonnivet. 9. Fait un Distique à Charles-Quint. 186
Benoît (René) traduit la Bible, particularitez de cette Traduction. 62. Est employé pour la conversion d'Henri IV. 64. Ce qu'on dit de la Religion de ce Docteur. *Ibid.*
Benserade. Son exageration au sujet de Maitre Adam, Menuisier de Nevers. 124
Bernard (Mr.) cité. 3. 53. 143 226
Berthe (la Reine) n'étoit pas une Reine de France, comme le prétend Charles Patin. 79
Beze (Theodore de) Auteur d'une Epigramme contre Nostradamus. 30. Vers sur son Portrait. 165. Fait une Epigramme contre Marot. 202
Blanc (Mr. le) Professeur en Theologie à Sedan, regardé comme un Latitudinaire. 215
Blois [Pierre de] ce qu'il disoit de la Chaire des Papes. 141
Bodin cité. 162
Bonanni (le P.) cité. 142
Boileau, ce qu'il dit de l'Abbé Talleman. 63

Boniface IV. institue la Fête de la Toussaints. 181
Boniface VIII. permet aux Dames Génoises de se croiser contre les Turcs. 188
Bonnivet (l'Amiral) ce qu'en dit Mezerai. Son Epitaphe est pompeuse. 9
Borromée (le Cardinal) est en danger de sa vie pour avoir voulu réformer les Humiliez. 147
Bosco, Bourg où nâquit Pie V. 138
Boson, dernier Comte, & premier Roi d'Arles. Son histoire. 240
Bossuet (Mr) Evêque de Meaux passe pour un Expositeur pernicieux de la Doctrine Catholique. 215
Bouffon (un) doit faire rire. Mot & action d'un noble Venitien à ce sujet. 86
Breviaire de Clugny, asile du Latin Barragouin & des reveries Monachales. 158.
Breviaire Romain réformé par le Cardinal Quignon. 177
Briva en langue Gauloise signifie pont. 236
Brueys (Mr.) ce qu'il dit des Pseaumes de Marot & de Beze. 177
Brun (le P. le) cité. 2. 226
Bruyere (Mr. de la) cité. 44
Buddé (François) Professeur en Philosophie, cité. 226
Burcard, Evêque de Lausane, marié. 55
Busbeque (le Sr. de) Ambassadeur de l'Empereur en Turquie, ce qu'il dit d'un Moine Turc. 224
Bussi Rabutin ne croyoit pas ce qu'on disoit de

de la memoire du Maréchal de Bassompierre. 184

C.

Cailleres (Mr. de) ce qu'il croit de l'étimologie des Vaudevilles. 73
Caligula relegua ses sœurs dans l'Ile de Ponce. 106
Camerarius (Philippe) cité. 224
Campion (de) Auteur des vies de quelques hommes illustres, cité. 172
Capitoul de Toulouse, qui fit faire ses funerailles. 103
Catherine de Medicis appellée la quatrieme furie des Enfers. 85
Catherine d'Aragon, premiere femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. 141
Catholiques ne sont pas plus modestes que les Protestans quand ils parlent de Rome. 202
Caulet (François) Evêque de Pamiers. 66
Celibat des Prêtres. 52 Est une ordonnance nouvelle. 53. Et une affaire de Discipline. 55
Chamberlain (le Docteur) Ce qu'il dit de l'Etymologie d'Echiquier. 231
Chamier (Daniel) injures insipides que lui dit le P. Garasse. 85. Si Chamier est mort les armes à la main. 100
Chancellade (la) Abbaye dans le Perigord. 65
Chanoines de Lausane, qui enlevoient des filles dans les ruës. 40

Chapelle en l'honneur de la crêche à Rome. 146
Chapelle (la) & Bachaumont citez. 202
Chardevoine (Jean) de Beaufort, Auteur d'un Recueil de Chansons en forme de voix de ville. 73
Charles le Simple trahi par Hebert, Comte de Vermandois. 75
Charles IX. 121. 239
Charles II. Roi d'Angleterre, mourut Catholique. 142
Charles-Quint. 185
Charles d'Anjou, Roi de Sicile fait mourir Conradin. 200. *Voyez Anjou.*
Charles Emanuel Duc de Savoye, le tour que lui jouë Henri IV. 147
Charles Martel. Voyez Martel.
Charles VI. permet que l'Empereur Sigismond exerce des actes de Souveraineté dans sa Capitale. 84
Châtillon (Hierôme de) Avocat du Roi à Lion, cité. 5
Chenilles citées, & excommuniées, à qui on donne des Avocats. 1. 2
Chervé [la Demoiselle de] citée. 164
Chêsne (André du) cité. 72
Choiseul (Mr. de) Evêque de Tournai, cité au sujet du Celibat. 55
Christine Reine de Suéde, fait un coup hardi en France. 83
Chroniques. Explication du Verset 32. du Chap. 12. de ce Livre. 31
Chronique d'Ausbourg citée. 194

Citations en quelles occasions nécessaires. 124
Cité, ce que c'est. 46
Clemangis (Nicolas de) ce qu'il dit contre les Moines. 197
Clement IV. ce qu'il répondit à Charles d'Anjou au sujet de Conradin, dont il avoit predit la mort. 200
Clement (Frere Jaques) comparé aux plus saints & aux plus grands hommes. 116
Clercs Concubinaires. 53
Clopinel, l'un des premiers Poëtes François 36. Voiez Jean de Meun.
Colomiés (Mr.) tâche d'excuser D. Luc Achery. 50. cité. 60. 110. S'est trompé en parlant de l'Impression d'un Livre. 228
Comedie (la) des femmes savantes est une Satire contre l'Abbé Cotin. 70
Comestor (Pierre) s'il étoit frere de Pierre Lombard. 152
Commines (Philippe de) témoignage qu'il rend à Savonarole. 222
Concile (premier) de Nicée, & celui d'Erfort citez au sujet du Celibat des Prêtres. 53. 56
Concubinage des Prêtres. 40
Confesseur (le) charitable de l'ame timide. Livre d'un Moine. 153
Couradin, petit-fils de Frederic II. son histoire. 199
Conrart (Mr.) aimoit sa Religion. 155
Considerations Politiques sur les Coups d'Etat, qui en est l'Auteur, & ce qu'on dit de

de cet Auteur. 122. 124. Ce qu'il dit de la mort de Conradin. 201
Considerations sur la Critique de Mr. Leti sur les Lotteries, qui en est l'Auteur. 127
Costar, ce qu'on en a dit. 124
Coster (Laurent) On lui attribue l'invention de l'Imprimerie 227. 229. 230
Cordeliers de Florence perdent Savonarole. 223
Cotin (l'Abbé) son histoire. 68
Convertiseurs ne sont pas scrupuleux. 64
Crêche de Notre Seigneur, Chapelle en son honneur. 146. Epigramme contre un Ministre au sujet de la crêche *Ibid.*
Cugniéres (Pierre de) Avocat au Parlement de Paris mis au nombre des Heretiques, pourquoi. 79
Cybele, mere des Dieux à laquelle le Pantheon étoit consacré. 181

D.

Dames D'Athenes, qui étudient la Philosophie de Platon : une d'elles se déguise en homme pour le pouvoir écouter avec ses Disciples. 232
Dames Genoises se croisent contre les Turs. 188
Damien (Pierre) Directeur de Dominique l'Encuirassé. 168
Decret du Concile de Trente contre les Livres obscenes. 243
Défauts du corps, on n'en doit pas railler. 86

Delices de la Hollande. L'Auteur de ce Livre cité. 229
Denis l'Areopagite. 204
Despreaux. Ce qu'il dit de l'Abbé Cotin. 69. Ce qu'il dit du Vaudeville. 73
Despautere (Jean) Son Epitaphe. 171.172
Dialogues des Morts (Nouveaux) ce que l'Auteur dit de Platon. 232
Dimes infeodales, une portion en fut donnée à la Noblesse Françoise par Charles Martel. 174
Distiques, contre Jaques Roi de la Grande Bretagne. 10. Contre les Anglois. 10. De Frederic II. & d'Innocent IV. 27. Sur Nostradamus. 30. Contre les femmes. 39. De Michel Verin. 45. Sur Vire. 72. Sur la mort de François Auguste de Thou. 88. Sur Raymond Lulle. 102 Sur la mort de la Reine Anne d'Autriche. 132. Sur la mort du Pape Pie V. 138. Sur Theodore de Beze. 165. Sur Charles-Quint. 186. Sur Ruitter. 187
Dominique (S.) l'Encuirassé. 167
Downine & deux de ses filles fuyant les Persecuteurs, se jettent dans une riviére. 109
Doria (André) ne veut pas être Souverain de Génes. 34

E

Ecclesiastiques qui composent des Pieces galantes. 71
Ecclesiastiques dans l'Eglise Romaine qui ont commandé des Armées. 95. 96. Les

Ecclesiastiques s'opposeront toûjours à la réünion des Religions. 215

Echiquier. Pourquoi certaines Cours sont appellées de ce nom. 230

Edouard III. Roi d'Angleterre prend le titre de Roi de France. 233

Elgelberde femme de l'Empereur Louis II. son Histoire. 240

Epigrammes. Contre Catherine de Medicis. 85. Contre François Faure, Evêque d'Amiens. 131. Pour Catherine d'Aragon premiére femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. 142 Contre le Ministre Loques. 146. Contre le P. Garasse. 167. Pour Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne. 207. Pour Savonarole. 227

Epitaphes. De l'Amiral Bonnivet. 9. De Charles I. Roi d'Angleterre. 10. De Mademoiselle de Scuderi. 21. De Mr. Lantin, Conseiller du Parlement de Dijon. 29. De Nostradamus. 30. D'un Chanoine & de sa femme. 54. De Jean Pic de la Mirande. 68. De Mr. de Sauteuil, de Nævius, de Moliere. 170. 171. De Jean Despautere. 172. De Charles Martel. 173. De Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne. 205

Epipole Carystie fille de Trachion, lapidée. 188

Epreuves par le feu. 226. Par l'eau. 240.

Erasme, ce qu'il dit des Predicateurs qui saluent la Vierge, après leur Exorde. 61. Mis au rang des Hérétiques d'une maniére insultante. 195

Eschyle

Eschyle, sa mort. Vers de la Fontaine sur sa mort. 159
Esope consulté, sa réponse. 51
Essais de Montagne, ce qu'en dit le P. Mallebranche. 121
Etienne [Henri] ce qu'il dit du Celibat des Prêtres. 53. Et de l'ignorance de quelques uns. 152
Evangile Eternel, quel Livre c'étoit. 194
Eucher [S.] Evêque d'Orleans, a disputé avec Charles Martel. 174

F.

FAble de Phedre, qui n'est point traduite. 51
Faille (Mr. de la) histoire d'un Capitoul de Toulouse qu'il raconte. 103
Faure (François) Evêque d'Amiens, ce qu'en dit Gui Patin. 129
Fazia (Jerôme Donat) *Voiez Humiliez.*
Femme, qui dans une espece de Bataille tua quatre hommes. 187
Femmes de l'Argentiere & du Bresil, qui se prostituent. 43 Femmes grondeuses. 163. Femmes de Brague. Si le femmes doivent aller à la guerre. 188. 189.
Ferrarius (François Bernardin) nous apprend qui a été le premier Predicateur qui a salué la Vierge dans ses Predications, après son Exorde. 60
Ferrier (Vincent) le premier Predicateur qui salua la Vierge, après son Exorde. 60
Ferrier (l'Abbé) son histoire, meurt à la Bastil-

Bastille. 66. 67
Ferus, quelle est la meilleure Edition de son Commentaire sur S. Jean. 228
Fête en l'honneur de Nôtre-Dame de la Victoire instituée par le Pape Pie V. 138
Flagellans. 167
Flaminius (Marc-Antoine) fait des vers sur la mort de Savonarole. 227
Flavien I. Evêque d'Antioche fait ses prieres avec les Ariens dans le même Temple. 179
Fleuri (Mr.) cité. 163
Florimond de Raymond cité. 98. 99.
Fontaine (La) ses vers sur la mort d'Eschyle. 159
François I. Acrostiche lettrizé que lui fait Etienne Tabourot. 238. Sa posterité malheureuse. *Ibid.*
Frederic II. se bat avec le Pape Innocent IV. à coups de Distiques. 26
Federic d'Autriche, sa mort. 200
Frizon [le P.] 11

G.

GAbutius [Antoine] écrit la vie de Pie V. 140
Gard, Riviere, appellée autrement Gardon. 235
Gard [Pont du] *Ibid.*
Garasse [le P.] ce qu'il dit contre Chamier, relevé. 86. ce qu'il dit contre le mot de Ministre. 166. Epigrammme contre lui. 167

Gene-

Genebrard, Archevêque d'Aix, dit que Turnebe mourut Catholique. 115
Genete, petit animal. 176
Genete [Ordre de la] institué par Charles Martel. *Ibid.*
Génois. Ce qu'on prétend que Louïs XI. dit à deux de leurs Députez. 58
George David se disoit le nouveau Christ pour parachever la Redemption des hommes. 212
Gombaud. Ce qu'il disoit des vers de S. Amand. 132
Gonsalve, le plus grand Capitaine de son siecle. 97
Gouffier [Guillaume] 8
Gratien, s'il étoit frere de Pierre Lombard. 152
Gregoire VII. traité d'Hérétique par les Prêtres Concubinaires. 53
Gronder les Domestiques, on n'y gagne rien. 163
Grotius dit, qu'un Roi qui quitte sa Couronne devient personne privée. 83
Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, refuse, n'étant que Prince d'Orange, la Souveraineté de plusieurs endroits. 34
Guillaume de Menthonay, Evêque de Lausane fit un Reglement singulier au sujet des femmes de mauvaise vie. 45
Guiscard, Comte de Lansac, se sacrifie pour Charles d'Anjou. 199
Guise [le Duc de] 182

H.

HAlime, Nourrice de Mahomet, son Histoire. 17
Hebert, Comte de Vermandois, sa mort diversement racontée. 75
Henri IV. Roi de France, de quelle maniére il fut converti, 63. Ce qu'il répondit à ceux qui le solicitoient à chasser les Jesuites. 117 Ce qu'il dit à ceux qui lui conseilloient de faire arrêter Charles Emanuel Duc de Savoye. 186. La raillerie qu'il fit à ce Prince. 235
Henri VIII. Roi d'Angleterre. 141
Henri de Castiile, on dit qu'il eut le sort de Bajazet. 200
Henri Etienne cité. 53
Henriette Marie de France, femme de Charles I. Roi d'Angleterre. Son mariage ne fut pas heureux. 24. Soupçonnée par les Anglois de porter le Roi son Epoux à renverser la Religion Protestante en Angletetre. 25
Hermengarde, fille de l'Empereur Louis II. mariée à Boson, Roi d'Arles. 152
Hilduin, Auteur plein de fables & de faussetez. 204
Histoire d'un Dominicain, qui avoit un billet Magique. 47. D'une femme, qui dans un combat tua quatre hommes. 187. De Boson, & d'Engelberde, femme de l'Empereur Louis II. 240

Hôpital

Hôpital des Quinze-Vingts. 90. de Beaune. 92.
Hughens [Constantin,] le jugement qu'en fait Mr. Menage. 88
Hugues, Archevêque d'Ambrun. 12
Huitain contre Chamier. 87
Humiliez [Ordre des] supprimé. 148. Portrait qu'on fait de ces Religieux. 148. 149

J.

Jacob [le P.] debitoit quelquefois des contes. 118
Jacobus Schwarsmurer, Chanoine de la Cathedrale de Zurich enterré avec sa femme. 54
Jaques Roi de la Grande Bretagne, s'il avoit du penchant pour la Religion Romaine 11. Etoit trop savant & ne l'étoit pas assez. 14.
Jean Second fait une Epigramme pour Catherine d'Aragon, premiére femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. 141.
Jeanne, Reine de Navarre, femme de Philippe le Bel veut faire fouëtter Jean de Meun par ses Demoiselles. 37.
Jeanne [la Mere] 211.
Jerôme [S.] On lui conteste d'avoir vu la crêche du Seigneur. 146.
Jesuites ne sont pas aimez. 66. 110.
Imprimerie, à qui on en doit attribuer l'invention. 227.
Innocent IV. se bat à coups de Distiques avec l'Empereur Frederic II. 26.

Joseph [le P.] Auteur de la vie du Cardinal d'Amboise 96. Son imprudence à louër Richelieu. 100.

Isaac Hollandois, savant Chymiste, pillé par Paracelse. 210.

L.

L*Ancelot* (Dom) Auteur des Régles en vers François pour apprendre la Langue Latine. 171

Lantin [Mr.] Conseiller au Parlement de Dijon, son Epitaphe. 29

Lapons. 160

Laurent l'Anglois écrit contre les Moines 197

Legende Dorée, ce qu'on y lit de la Tarasque. 193

Leon X. se moque d'un faiseur d'or. 101

Leon Jude étoit fils d'un Prêtre. 39

Lery [Jean de] cité 43

Leti [Mr.] cité.34. Tempête que lui attire sa Critique sur les Lotteries.127.Lettre en vers qu'un de ses amis lui écrivit à ce sujet. 128. cité. 146

Lettre de l'Abbé Ferrier à l'Evêque de Pamiers contre les Jesuites.66. D'Arias Montanus à Philippe II. contre les mêmes. 110. Lettre en vers à Mr. Leti au sujet de la Critique sur les Lotteries. 128. De Dominique Baudius à Mr. de Thou sur la réünion des Protestans & des Catholiques. 213. D'un Ministre sur la même matiére. 216.

Li-

Lignana (Jerôme) Gardien du Prieuré des Humiliez de S. Christophle de Verceil, se charge de faire assassiner le Cardinal Borromée. 147

Lombard (Pierre) Maître des Sentences. Histoire qu'on fait de sa mere. 152. 153

Loques, Ministre. Vers contre lui. 146

Lotteries (Critique sur les) de Mr. Leti. 127

Louïs II. Empereur veut faire passer par l'Epreuve de l'eau Engelberde sa femme. 340

Louïs d'Outremer fait mourir Hebert, Comte de Vermandois; la maniere dont il s'y prit. 75

Louïs (S.) S'il fonda l'Hôpital des Quinze Vingts en memoire de trois cens Gentilshommes à qui les Infidelles avoient crevé les yeux. 90

Louïs XI. n'approuvoit pas que les Princes fussent savans. 14. Ce qu'on raporte qu'il dit à deux Députez des Génois. 58. Bon mot de ce Prince au sujet de Nicolas Rolin, Fondateur de l'Hôpital de Beaune. 92

Louïs XII. érige l'Echiquier de Rouën en Parlement. 231

Louïs XIII. dépouille de leurs Evêchez quatre Evêques. 176

Ludlow (Memoires de) citez. 142

Lulle (Raymond) cherchoit la Pierre Philosophale. 102.

M.

Mabillon (le P.) ce qu'il dit de Ste. Veronique. 237
Maelstroom, le plus grand Tournant de la mer de Norvege. 161
Mahomet. Assemblée où l'on délibera par qui il seroit nourri. 18.
Mallebranche (le P.) ce qu'il dit du Pedantisme de Michel de Montagne. 122. Des Predicateurs qui declament. 130
Mansfeld (un Comte de) accuse l'Imperatrice Engelberde. 340
Marcellin II. ce qu'il disoit des Papes, 141
Mariages bigarrez ne sont pas heureux ordinairement. 24
Marnix (Philippe de) cité. 61
Maroc [le Roi de] dangereux quand il a pris trop d'Opium. 184
Martel (Charles) pourquoi ne prit jamais le nom de Roi. 172. Pourquoi appellé Martel. 174 A dispute avec S. Eucher. *ibid.* Passe pour persecuteur des Ecclesiastiques. 176. Institue un Ordre. *ibid.*
Marthe (Ste.) qu'on sert à Tarascon, est selon toutes les apparences la Marthe dont parle Plutarque. 192
Marteliere (Pierre de la) cité. 115
Martiniere (Mr. de la) ce qu'il dit des Finlandois dans son voyage dans les Païs Septentrionnaux. 160
Massacre de la S. Barthelemi desaprouvé par Mr. de Perefixe & par d'autres ; aprouvé

vé par l'Auteur deteſtable des Conſiderations Politiques ſur les Coups d'Etat. 120
Maximes étranges dans les Conſiderations Politiques ſur les Coups d'Etat. 118
Maximilien (S) ſouffre le Martyre, parce qu'il ſoûtint qu'étant Chrêtien il ne lui étoit pas permis d'être Soldat. 100. 101
Medicis [Catherine de] a été appellée la quatriéme Furie de l'Enfer & quelque choſe de plus. 85
Menage (Mr.) ce qu'il dit de l'Abbé Cotin au ſujet de la Comedie des Femmes Savantes. 70. Ce qu'il dit ſur l'origine des Vaudevilles. 73. Se contredit, ou eſt mal cité par Mr. Bayle. 88. Excuſe Quinaut 126. Temoignage qu'il rend à Mr. Conrart. 155. Nous aprend que le Maréchal de Baſſompierre mourut d'une doſe d'Opium. 183. Nous apprend pourquoi les Saints qui ont été décapitez portent leurs têtes dans leurs mains. 204. Donne à gauche au ſujet de l'origine de l'Echiquier de Normandie. 230
Menthovay. (Guillaume de) 45
Mezerai ſe trompe en parlant de la mort de Hebert, Comte de Vermandois. 76. Ce qu'il dit à l'égard de l'Empereur Sigiſmond qui créa un Chevalier dans le Parlement de Paris. 84. Ce qu'il dit de l'origine de l'Hôpital des Quinze-vingts. 91. S'emporte contre Charles Martel. 176. Louanges qu'il donne à Savonarole. 222
Meun (Jean de) Continuateur du Roman de la Roſe. Avanture qu'il eut. 36

Milòn (Jean) Official de Troyes excommunie toutes les petites bêtes qui gâtoient le terroir. 2

Ministre est un nom toûjours odieux & ridicule dans l'Ecriture, & honteux parmi les profanes, selon le P. Garasse. 166

Ministre guerriers. 98. Zuingle & Chatnier ne l'ont pas été. Ce qu'on dit d'un Ministre qui l'a été. 99. 100

Minutius Felix. Son Octavius cité. 169

Mirande (Jean Pic de la) son Epitaphe. Il étoit savant étant très-jeune. 68

Misson (Mr.) Ce qu'il raporte d'un serment singulier qui fut fait à la prise de possession de la Citadelle d'Anvers. 57. Fait une bonne conjecture sur l'incertitude où l'on est touchant le veritable Inventeur de l'Imprimerie. 228

Moine Turc, qui met un fer rouge dans sa bouche. 225

Moines Mandians. On a déclamé contre eux dans l'Eglise Romaine. 193. 194

Moliere joue l'Abbé Cotin. 70

Monaldeschi (le Marquis) Grand Ecuyer de Christine, Reine de Suede, sa mort tragique. 82

Mont (Mr. Du) cité. 44. 184

Mont-Hebert. 78

Montagne (Essais de) ce qu'en dit le P. Mallebranche. 122

Montagnes (le Sieur des) Auteur de la Vie du Cardinal d'Amboise est le P. Joseph, Capucin. 96

Montagnes (François des) Portrait qu'il fait des

des Humiliez. 148
Montfaucon (Dom Bernard de) cité. 195
Montferrand (Benedict de) Evêque de Lausane excommunie les chenilles d'une maniére fort singuliere. 1
Montmorenci (le Duc de) sa mort. 182. 183
Muret. 202

N.

NÆvius. Epitaphe de ce Poëte. 170
Naudé (Gabriel) Est cru l'Auteur des Considerations Politiques sur les Coups d'Etat. 117. Ce qu'il dit de Paracelse. 211
Nicole (Mr.) cité. 171
Noble Venetien, ce qu'il dit & fait à l'égard d'un méchant Bouffon. 86
Noisi [Mr. de] fait l'Epitaphe de Mr. de Santeuil. 170
Nostradamus. 29

O.

OLivier Basselin, Inventeur des Vaudeviles. 72
Olon (Mr. de S.) cité. 184
Opera difficile. 125
Opium, poison aux uns, nourriture aux autres. 184
Orleans [l'Evêque d'] ses prerogatives. 6
Osterval (Mr.) cité. 44. 133

P.

PAntheon dedié à la Vierge & aux Martirs par Boniface IV. 181
Paphnuces, Evêque de la Thebaïde, soûtient la sainteté du mariage des Ecclesiastiques. 56
Paracelse. 208
Paris [Mathieu] ce qu'il dit de l'Evangile Eternel. 194
Pasquier (Etienne) ce qu'il dit des Jesuites. 115. met en avant une maxime Jesuitique. 149. Sa femme grondoit éternellement les Domestiques. 163
Passecaille. 73
Passe-rue. *ibid.*
Patin (Gui) appelle Sidonius Apollinaris, Evêque de Clermont, Evêque marié. 55. Ce qu'il dit de François Faure, Evêque d'Amiens. 129. Cite des Vers de la Chapelle & de Bachaumont en parlant du crime de Pederastie. 203
Patin (Charles) se trompe au sujet de la Reine Berthe. 80
Paul 135
Payerne. 79
Pedant, *Pedantisme.* 122
Pedro (Dom) étoit savant, mais il ne veut pas que son fils le soit. 14
Pelisson (Mr.) fait à l'égard des Hymnes du Breviaire Romain ce que fait M. Conrart à l'égard des Pseaumes de Marot & de Beze. 157
Penitence de cent ans, ce que c'est 167

Penotus,

Penotus, ce qu'il dit de Paracelse. 210
Pepin Dominicain & Professeur en Theologie, raporte une fable. 153
Perrault [Mr.] ce qu'il dit de l'Abbé Cotin. 68
Philipot (Mr.) ce qu'il des Saducéens. Il ne feroit point scrupule de communier avec les Remontrans & les Lutheriens. 179. 180
Philippe le Bel établit l'Echiquier de Normandie. 231
Philon Platonisoit. S'il connut S. Pierre à Rome. 41. 42
Pie II. Son mot au sujet du Celibat des Prêtres. 52.
Pie V. avoit été Moine. Etant Cardinal il s'oppose quelquefois à Paul IV. 135. Contribuë à la Victoire de Lepanthe. 137. Institue une solemnité en l'honneur de la Vierge 138. On a de lui un volume de lettres Latines. Est beatifié par Clement X. & canonizé par Clement XI. 139. Conseille le Massacre de la S. Barthelemit 140. N'avoit pas grande estime pour le Papat. 141
Place (Josué de la) ce qu'un Prélat dit de lui. 220
Planche (le P. La) Panegyriste de Pie V. 137
Platine cité. 52. 195. 200
Platon Philonise. 41. Les Dames d'Athenes apprennent sa Philosophie. L'une d'elles se déguisa en homme pour l'écouter avec ses Disciples. Ce que lui fait dire l'Auteur des nouveaux Dialogues des Morts. 234

232. Fait des vers pour Agathis. *ibid.*

Poiret (Mr.) croit que les Protestans qui sont en France peuvent assister à la Messe, & demeurer Protestans. 180

Poitevin (François) cité. 67

Polidore Virgile. 149. cité. 169

Politique de France (Traité de la) cité. 196

Ponce (Ile de) 105

Pontac (la Presidente de) sœur de François Auguste de Thou, mot qu'on lui fait dire. 89

Porrade (Mr.) son Epigramme sur la mort de Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne. 207

Portrait historique de Rabelais. 244

Postel, & sa Mere Jeanne. 211

Predicateurs (bons) qui ont un grain de folie. 69. Predicateurs Catholiques & Protestans. 129. 132

Prêtres mariez. 52. 54. 56

Princes Catholiques, pauvres gens en matiere de Religion. 27. Les Princes craignent le fer & le poison. 117

Privas (S.) origine du nom de ce saint, & de sa sainteté. 236

Procession qui se fait à Spire le Vendredi Saint. 169

Procida (Jean) fut celui qui contribua le plus à faire réüssir les Vêpres Siciliennes; maniere dont il s'y prit. 16

Propos memorables des nobles & illustres hommes de la Chrêtienté, citez. 27. 37. 77. 92. 173.

Qui-

Q.

QUignon (Breviaire du Cardinal) 125
Quinaut (Mr.) étoit riche & avare. Dans quelle vuë il fit son *Opera difficile.* 125
Quinze-Vingts. Si l'Hopital qui porte ce nom a été fondé en memoire de trois cens Gentilshommes à qui les Infidelles creverent les yeux. 90

R.

RAbelais. Grands hommes qui ont loué son Pantagruel. 242. Ce que dit Sorbiere des obscenitez de ce livre. 243. Portrait historique de Rabelais. 244
Rabelais Réformé, titre d'un Libelle contre Pierre du Moulin. 85. 166
Reflexions sur l'Usage present de la Langue Françoise, citées. 123
Richelieu (le Cardinal de) Généralissime des armées de Louis XIII. en Italie. 95. Son habillement guerrier traité de mascarade. 97
Ricotier (Mr.) Auteur des Considerations sur la Critique des Lotteries de Mr. Leti. 127
Rigobert, Evêque de Reims banni par Charles Martel avec raison. 176
Robert, Moine Dominicain, son histoire 47. Dans quelle vuë elle a été retranchée dans la Chronique de Richer de Sens donnée par Dom Luc Achery. 50

Rolin (Nicolas) Fondateur de l'Hôpital de Beaune. 92
Rome, Histoire de sa naissance. 189
Romuald (S) Exemple d'un zele dereglé à son sujet: les Catalans le veulent tuer pour avoir un Corps saint. 33
Ronsard cité. 173
Royauté est un caractére indelebile, selon quelques uns. 83
Ruchat (Mr.) Auteur de l'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique du Païs de Vaud, cité. 180
Ruës de Rome extremement étroites, avant le Regne de Neron. 190
Ruiter 187

S.

Saladin (le P. Barnabé) Auteur du Confesseur charitable &c. établit un faux Dogme sur une fable. 153
Saducéens. Noms que leur donne Mr. Philipot. 179
Saint. Cette Epithéte est donnée à des Saints, qui n'ont jamais été. 237
Saints (pourquoi les) qui ont été decapitez sont representez portant leurs têtes. 204
Salutation Angelique, qui a été le premier Predicateur qui l'a recitée après les Exordes. 60
Santeuil (Mr. de) ce qu'il dit des Hymnes du Breviaire. 158. Avoit un genie particulier pour les vers Latins. Sa mort. Son Epitaphe. 170

Savans

Savans qui n'ont rien écrit. 28
Savonarole [Jerome] Son histoire. 222
Scheffer, Auteur de l'Histoire de la Laponie. 160
Scuderi [la Famille de] Particularitez touchant Mademoiselle Scuderi, son Epitaphe. 20. 21
Selle de Jules César à Payerne. 81
Sentences d'Excommunication prononcées contre des chenilles & autres semblables insectes. 2
Serment singulier qui fut fait à la prise de possession de la Citadelle d'Anvers. 58
Serres (Jean de) cité. 75. Ce qu'il dit de Henri de Castille. 201
Sidonius Apollinaris, Evêque marié. 55
Sigismond (l'Empereur) exerce des actes de Souveraineté en France en presence de Charles VI. 84
Simon [le P.] cité. 62
Sirmond [le P.] reduit les onze mille Vierges à une. 237
Sixte V. prend la resolution de chasser les femmes de mauvaise vie. 46. Fait bâtir un tombeau à Pie V. 138. Et une Chapelle en l'honneur de la crêche du Seigneur. 146
Socrate laissoit crier sa femme. 165
Solminihac [Alain de] Evêque de Cahors, ennemi des Jesuites. 66
Sonnet plaisant & ridicule. 59
Sophie, Electrice & Duchesse de Hanover. 144
Sorbiere, De quelle maniere il prétend qu'on
doit

doit lire les endroits obscenes de Rabelais. 243

Sorel semble croire que l'histoire de Jean de Meun n'est qu'un Conte fait à plaisir. 38. 39. N'a pas connu deux Traducteurs d'Horace & de Virgile. 74

Souveraineté. Si on en perd le droit en quittant la Royauté. 83

Souverains trop soûmis à l'Eglise. 175

Spire. Procession qui se fait dans cette Ville. 169

Stoër [Etienne] Prêtre marié. 52

Stratlingen (la Maison de) 80

Sultan Ussain, Roi de Perse, commence son Regne par une action fiere. 208

Sylverius [le Pape] en quel endroit il mourut. 107

Sytes. Ce que dit d'Alexandre le Grand un Ambassadeur des Sytes. 198

T.

Tabourot (Etienne) fait un Acrostiche lettrisé pour François I. 237

Taillepied (Noël) Sonnet ridicule en son honneur. 59

Talismans, Prêtres parmi les Turcs comparez à ceux de l'Eglise Romaine. 152

Talleman (l'Abbé) ce qu'on lui reproche à l'égard de sa traduction des Hommes Illustres de Plutarque. 63

Tanquerel traite d'Hérétique Pierre de Cugnieres dans une Table Chronologique. 79

Tarasque. La description de ce pretendu monstre tirée de la Legende Dorée. 193
Tempête qui enfonce plus de quatre cens navires de Xerxès attribuée aux Sorciers. 162
Theodore, (femme de Justinien) fait envoyer en exil le Pape Sylverius. 107
Theophile dit que les Papes ne punissent point le crime de Pederastie. 203
Thibaut, Comte de Blois. 78
Thou (François Auguste de) Beaux Distiques sur sa mort. N'a point badiné avec la mort. 88. 89.
Thysius [Antoine] défend Polidore Virgile. 150
Thimothée de Ste. Foi, Auteur d'un Libelle contre Chamier. 85
Toussaints (la Fête de la) instituée par Boniface IV. 181
Turnebe (Adrien) n'aimoit pas les Jesuites. 114. S'il meurt Protestant. 115

V.

VAlois (Philippe de) Edouard III. Roi d'Angleterre lui envoye des vers, ausquels il répond. 233
Valois (Margueritte de) louée comme une Sainte. 95
Valois (Hadrien de) ce qu'il dit des Hymnes du Breviaire Romain. 157
Vassor (M. le) ce qu'il dit de Jaques I. Roi de la Grande Bretagne. 13. De Daniel Chamier.
Vaudevilles, leur Auteur, leur origine. 73
Vêpres Siciliennes, celui qui contribua le plus à les faire réüssir. 16

Verdier (du) ce qu'il dit de l'Hôpital de Quinze-Vingts. 9(
Verin (Michel) prefere la continence à un longue vie. 4
Veronique, Sainte imaginaire. 23
Victrice (S.) Evêque de Rouën, souffre pou refuser de porter les armes. 10(
Vierges (les Onze-Mille) reduites à une pa le P. Sirmond. 23
Vire, petite ville dans la Normandie. 7
Visbius, Ecrivain pitoyable. 20
Undecimille, nom de la Vierge qui a don né lieu à la fable des onze mille Vier ges. 23
Voyages Historiques citez. 58. Voyages d Mr. des Hayes en Dannemark citez. 16(*Voyez Misson, Du Mont.*

W.

Waldemarus, Marquis de Brandebour fait faire ses obseques & passe pou mort pendant fort long-temps. 10
Wallenbourg (les Freres) Convertisseu & Adoucisseurs. 6

X.

Xantipe, femme de Socrate. 16
Ximenes (le Cardinal) ses rodomont des. 9

Z.

Zuingle ne mourut pas les armes à main. 9

FIN.
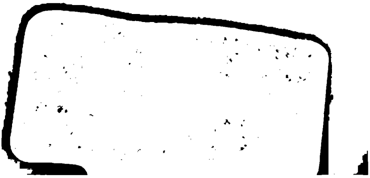
56594295